

# S.D.I.S.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

### Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 25 mars 2019

---

#### Délibération n° 2019-07 Compte administratif 2018

---

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	21
Pouvoir(s)	:	3
Nombre de votants	:	23
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	12 mars 2019
Affichée le	:	12 mars 2019
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

*Le Président ne pouvant prendre part au vote, la présidence de l'assemblée pendant le débat et le vote du Compte Administratif 2018 est assurée par la Première Vice-Présidente, Mme Édith PERRAUDIN.*

#### **Etaient présents :**

M. André ACCARY, Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS,  
M. Pierre BERTHIER, M. Frédéric CANNARD, Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET,  
M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Violaine GILLET,  
Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN, Mme Édith PERRAUDIN,  
Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER, M. Jean-Yves VERNOCHE

#### **Suppléances :**

M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

#### **Excusés :**

Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée  
Mme Mathilde CHALUMEAU, non suppléée

M. Bertrand ROUFFIANGE, non suppléé  
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé

#### **Pouvoir(s) :**

Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER  
M. Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Paul LUARD  
M. Bertrand ROUFFIANGE a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine AMIOT

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le Compte Administratif fait le bilan, au 31 décembre de l'exercice concerné, de la situation financière du S.D.I.S. 71 telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire. Lui sont joints les développements et explications pour éclairer le Conseil d'Administration et le représentant de l'État en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur cette exécution.

Le financement du S.D.I.S. présente une particularité. Ses recettes réelles de 2018 proviennent pour 95 % ou 36.411 K€ des collectivités locales. Elles sont constituées à 53 % des contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et à 42 % de la participation du Département (contribution à la continuité de service en fonctionnement + subvention en annuité + subventions directes d'équipement).

Comme le budget primitif, le compte administratif se décompose en deux sections (fonctionnement et investissement) qui présentent, par chapitre et en détail, l'exécution du budget (cf. : édition budgétaire normalisée selon l'instruction comptable M 61).

Afin d'augmenter la lisibilité de ce rapport, l'évaluation des politiques publiques, pour l'année 2018 sera traitée successivement :

- en termes financiers,
- au travers de l'activité des services.

**ÉVALUATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
DE L'ANNEE 2018  
EN TERMES FINANCIERS**

# I – LES PRINCIPALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES PAR LE C.A.S.D.I.S. 71 POUR 2018

Les décisions budgétaires sont formalisées dans les différents stades budgétaires qui sont, pour un cycle annuel normal : le Rapport sur l'Evolution des Ressources et des Charges Prévisibles (R.E.R.C.P.), le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.), le Budget Primitif (B.P.), une Décision Modificative (D.M.) éventuelle, et le Compte Administratif (C.A.).

## **1.1.- LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT**

Cette convention pluriannuelle a été entérinée par délibération du C.A.S.D.I.S. n° 2016-39 du 8 décembre 2016. L'année 2018 est donc la deuxième année d'exécution de cette quatrième convention. Les différents stades budgétaires sont très largement conditionnés par ses termes, bien que des adaptations aient été rendues nécessaires. En effet, c'est la contribution financière du Département qui permet d'atteindre l'équilibre budgétaire, l'évolution des contributions des communes et des E.P.C.I. étant encadrée par la loi.

## **1.2.- LE RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES**

Ce rapport concernant l'année 2018 a été présenté au C.A.S.D.I.S. le 13 décembre 2017. Les termes de ses évolutions ont été adoptés par la délibération n° 2017-53.

## **1.3.- LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Il a été présenté au C.A.S.D.I.S. lors de la séance du 26 février 2018 et validé par délibération n° 2018-06.

## **1.4.- LE BUDGET PRIMITIF 2018**

Il a été adopté à l'unanimité le 26 mars 2018 par délibération n° 2018-22. Il s'inscrit dans la continuité des grandes orientations de la convention n° 4. Il s'élève à 40.020 K€ pour la section de fonctionnement et 12.210 K€ pour la section d'investissement (reports inclus).

### **1.4.1. - Le fonctionnement**

#### **① Les recettes de budget à budget**

L'évolution du produit global des contributions des communes et E.P.C.I. est de + 0,7 % (Indice des Prix à la Consommation ou I.P.C. publié par l'I.N.S.E.E) ou + 141 K€ pour atteindre 20.261 K€.

La participation du Département (contribution de fonctionnement pour l'équilibre du budget, subventions en annuité et subvention directe d'équipement) est passée de 16.130 K€ en 2017 à 16.151 K€ au B.P. 2018, soit une augmentation de 21 K€.

Le montant total des recettes réelles passe de 36.325 K€ à 36.561 K€.

## ② Les dépenses de budget à budget

Les charges à caractère général ont diminué de 3,6 % ou 190 K€ par rapport au B.P. de 2017, pour un volume de 5.110 K€. Les charges de personnels ont augmenté de 3.17 % ou 871 K€ par rapport aux prévisions de 2017, pour atteindre 28.310 K€. Enfin les frais financiers sont passés de 509 K€ en 2017 à 459 K€ en 2018 (- 10 % ou - 50 K€).

Le montant total des dépenses réelles passe de 35.000 K€ à 35.310 K€.

☞ Le solde net de gestion des services du budget primitif est positif de 2.565 K€, contre 3.024 K€ au budget primitif de 2017.

### 1.4.2. - L'investissement

Les dépenses réelles d'équipement pour 2018 (sans prise en compte des reports de 2017) sont de 4.556 K€ au budget primitif, contre 5.528K€ au B.P. de 2017.

## **1.5. - LES AUTRES STADES BUDGÉTAIRES**

Il y a eu une seule décision modificative sur l'exercice 2018, le 22 octobre (délibération n° 2018- 31). Pour la section de fonctionnement, au final, les recettes réelles ont été augmentées de 7,6 K€, tandis que les dépenses réelles de 10,6 K€. Pour la section d'investissement, les dépenses réelles ont diminué de 3 K€. La différence résulte de mouvements d'ordre.

Enfin, différents virements de crédits ont été réalisés par les services en cours d'année.

**Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments, les crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 sont de :**

- **40.031 K€ en section de fonctionnement.**
  - **12.240 K€ en section d'investissement.**
- soit un total général de 52.271 K€.**

\*

\* \*

Après cette remémoration des principaux événements financiers, il convient maintenant d'apprécier l'exécution du budget sous l'angle de la mise en œuvre des politiques publiques.

## II – LA MESURE DES POLITIQUES PUBLIQUES À TRAVERS LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Il convient de préciser que l'appréciation de l'exécution du budget se fait à partir des mouvements réels. Les mouvements d'ordre sont équilibrés et ne génèrent pas de décaissement. Enfin, sur certaines inscriptions budgétaires et conformément à la norme comptable, il n'est pas passé d'écritures comptables, comme par exemple sur les comptes des dépenses imprévues ou le prélèvement au profit de la section d'investissement.

### 2.1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

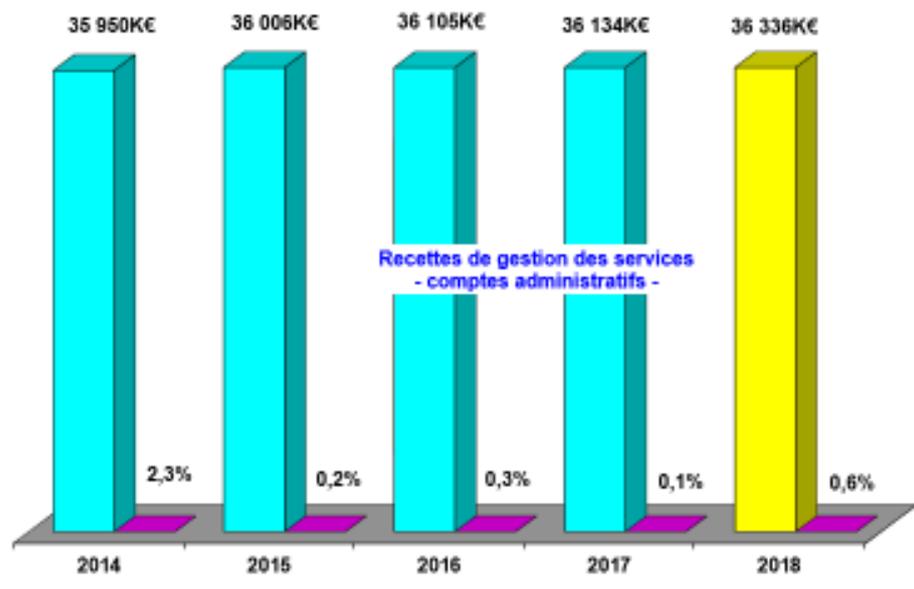
Les crédits ouverts globalement en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus) sont, pour l'exercice 2018, **d'un montant de 40.031 K€.**

**Le solde de gestion est de + 4.107 K€.** Ce résultat intermédiaire permet ainsi de constater que les recettes de gestion courante sont supérieures aux dépenses de gestion courante de l'exercice. Une partie de ce solde sera consacré, notamment, au paiement des frais financiers et au financement des amortissements.

#### 2.1.1.- Les recettes réelles

##### ① Les recettes de gestion de service

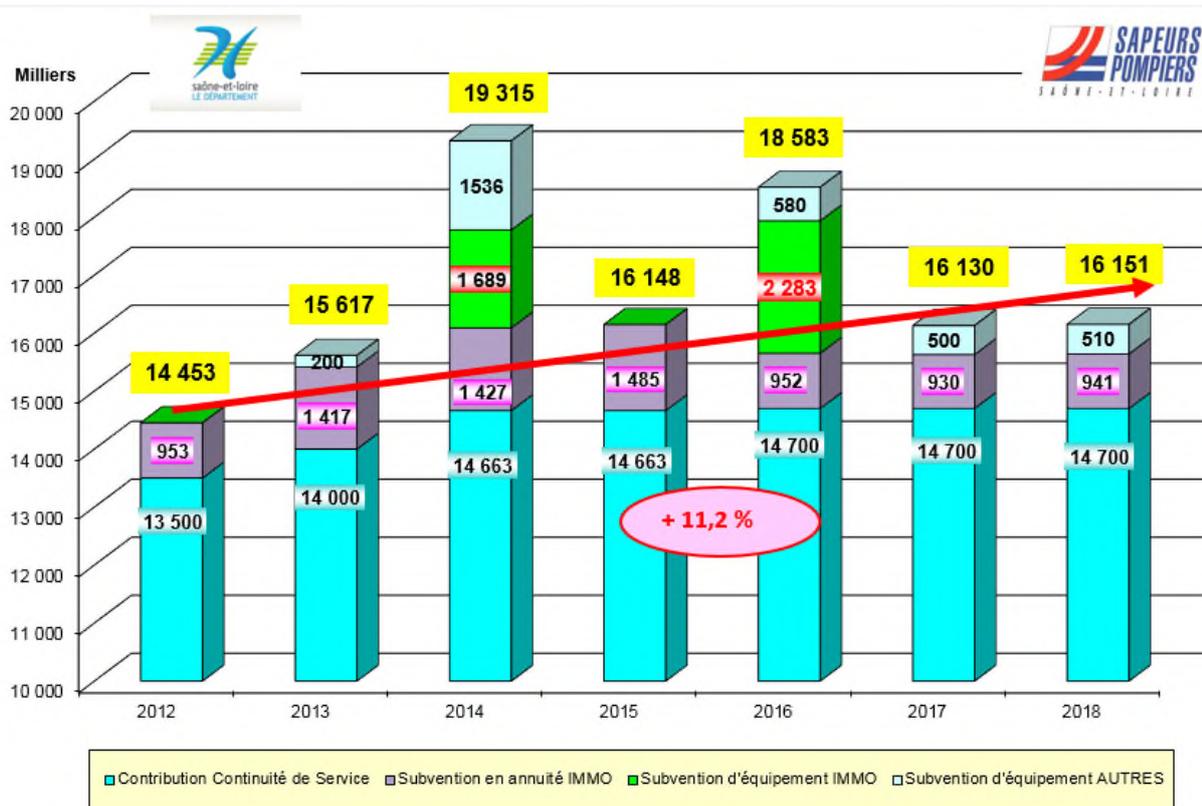
Les prévisions étaient de 36.295 K€ et les réalisations sont de 33.336 K€.



**Les produits du service ont atteint 501 K€** contre 472 K€ en 2017. Parmi ces produits, on retrouve les interventions soumises à facturation pour 68 K€ (contre 59 K€ en 2017), les carences des ambulanciers privés avec la recette forfaitaire de 167 K€ (164 K€ en 2017), les interventions effectuées sur le réseau autoroutier pour 163 K€ (143 K€ en 2017), les remboursements divers (services de sécurité et jury d'examens, interventions dans les départements limitrophes, formations...) pour 103 K€ (105 K€ en 2017).

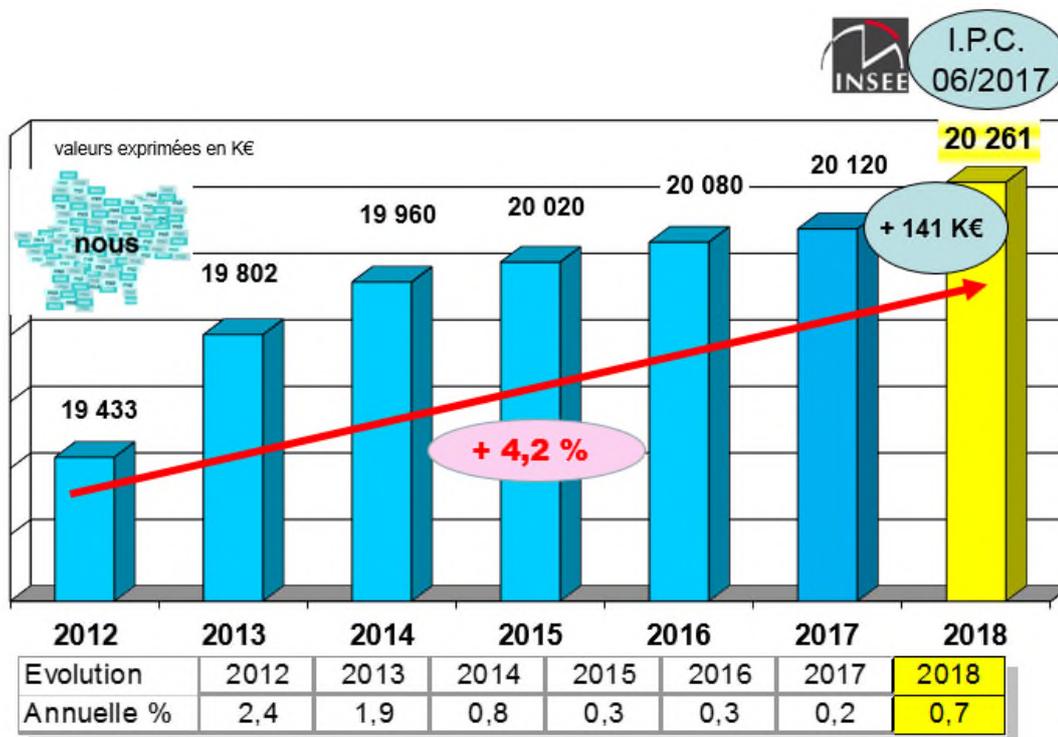
**Les participations diverses ont été de 35.624 K€** contre 35.462 K€ en 2017. Les remboursements des hôpitaux sièges de S.M.U.R., la participation au réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) et le remboursement des emplois d'avenir ont constitué une recette de 208 K€ (219 K€ en 2017 car les emplois d'avenir étaient plus importants). Le F.C.T.V.A a été encaissé à hauteur de 48 K€ pour la première année en section de fonctionnement.

La participation du Département au titre de la continuité du Service est restée de 14.700 K€ comme en 2017, le remboursement des intérêts des prêts immobiliers structurants au réel a été de 407 K€ (422 K€ en 2017). Le graphique ci-dessous, permet de visualiser et mesurer la participation financière du Département dans sa totalité. Concernant la section d'investissement il intègre le remboursement du capital des emprunts précités et le versement d'une subvention d'équipement directe qui se substitue au recours à l'emprunt et évite de générer des frais financiers :



La contribution des communes s'élevait quant à elle à 12.130 K€ (11.829 K€ en 2017) et celle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à 8.131 K€ (8.291 K€ en 2017), soit une hausse de 0.7% correspondant à celle de l'I.P.C. :

es atténuations de charges ont été de 205 K€ (197 K€



en 2017). Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des remboursements de rémunérations du personnel.

**Les autres produits de gestion courante**, concernant des revenus d'immeubles et plus précisément la location de cabinets médicaux au Centre de gestion, ont été **de 7K€** (4 K€ en 2017).

#### ② Les autres recettes réelles

**Les produits exceptionnels se sont élevés à 220 K€** (206 K€ en 2017). Il s'agit entre autres de pénalités de retard versées par les fournisseurs au S.D.I.S. 71 pour non respect des délais de livraison (13 K€ contre 27 K€ en 2017), de mandats annulés sur les exercices antérieurs (5 K€ contre 48 K€ en 2017), de produits de cessions de biens (0.5 K€ contre 34 K€ en 2017), de remboursements d'assurances (105 K€ contre 76 K€ en 2017) et autres régularisations et produits exceptionnels.

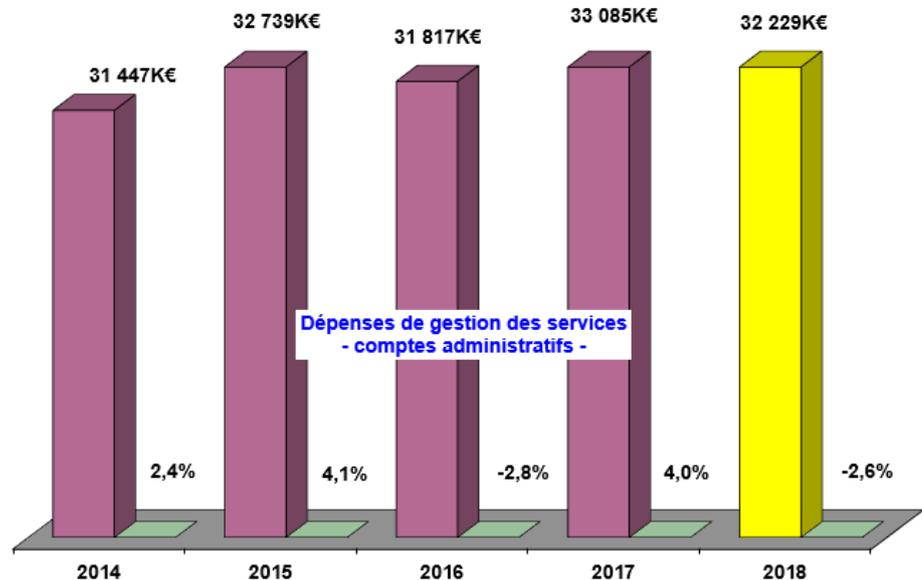
Enfin, les recettes de fonctionnement ont bien enregistré **pour 130 K€ une reprise partielle de la provision**, comme en 2017, qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales et techniques des grandes échelles.

**Le montant global des recettes réelles est donc de 36.686 K€** (36.470 K€ en 2017).

## 2.1.2.– Les dépenses réelles

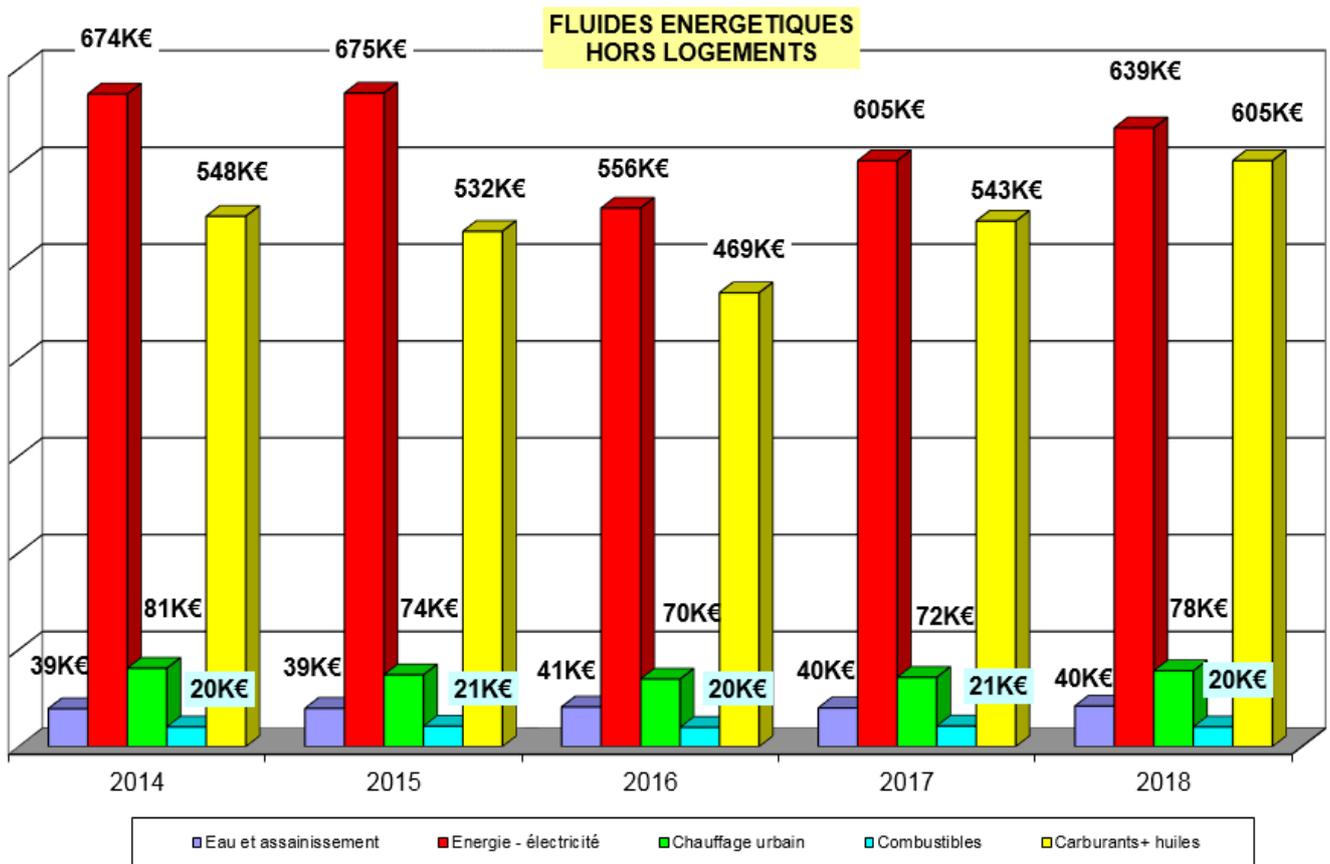
### ① Les charges de gestion de service

Les prévisions étaient de 33.730 K€ et les réalisations sont de 32.229 K€.



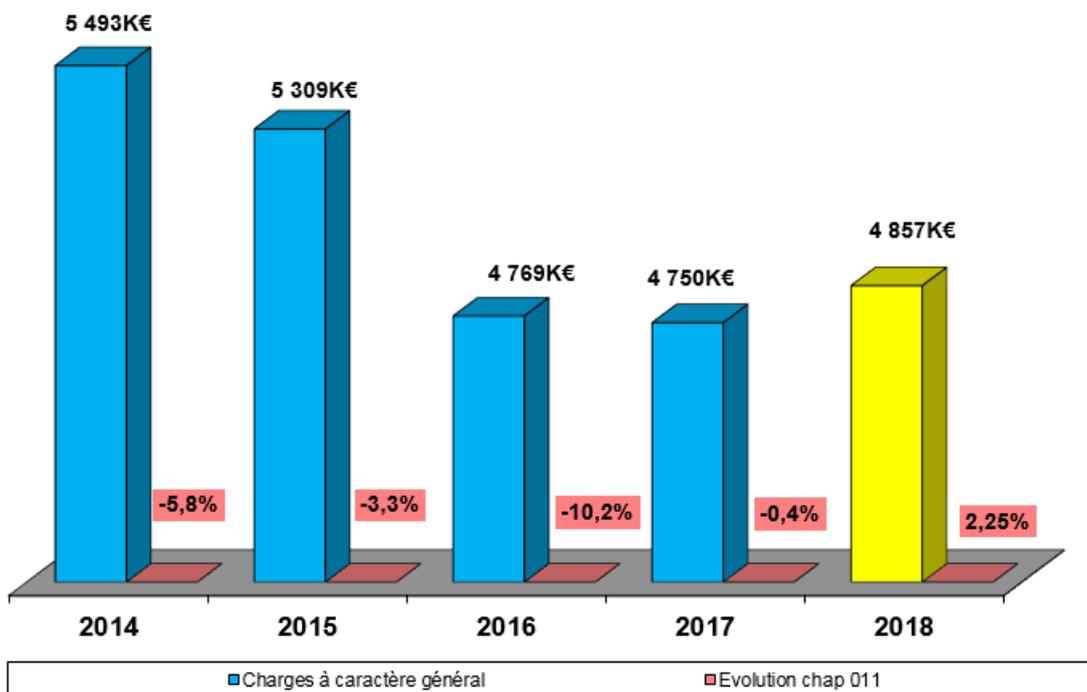
**Les charges à caractère général s'élèvent à 4.857 K€** pour l'année 2018, en hausse d'environ 2.2% par rapport à l'année 2017 où elles atteignaient 4.750 K€.

Elles sont composées des dépenses structurelles que sont les achats de fournitures techniques et administratives, les produits pharmaceutiques, les loyers et leurs charges locatives, les différents entretiens de matériels et de locaux, les maintenances, les primes d'assurances... Ces dépenses de continuité de service sont de 3.262 K€ pour 2018 (contre 3.211 K€ en 2017), soit une augmentation de 1,6%. Les fluides énergétiques représentent 1.384 K€ (1.283 K€ en 2017), soit une augmentation de 7,9% par rapport à l'année précédente. Les charges concernant les logements qui étaient encore de 40 K€ en 2017 ont disparu en raison de la politique de fin de logement des sapeurs-pompiers professionnels.



Enfin, les dépenses conjoncturelles se cumulent à 211 K€ (216 K€ en 2017). La visite décennale pour une grande échelle, initialement estimée à 130 K€ lors de la création des provisions, aura finalement coûté 114 K€, de même pour la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques qui a représenté une dépense de 69 K€. Quant à la mise en œuvre du S.D.S.I., elle a dû être réajustée en fonction de la capacité à réaliser du service Informatique et a généré une dépense de seulement 28 K€.

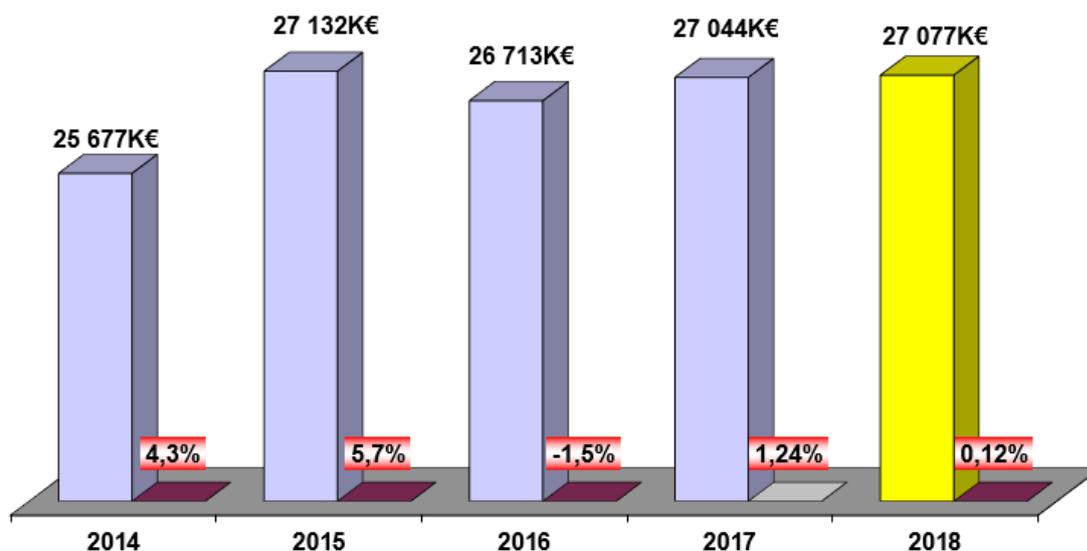
**CHARGES A CARACTERE GENERAL**



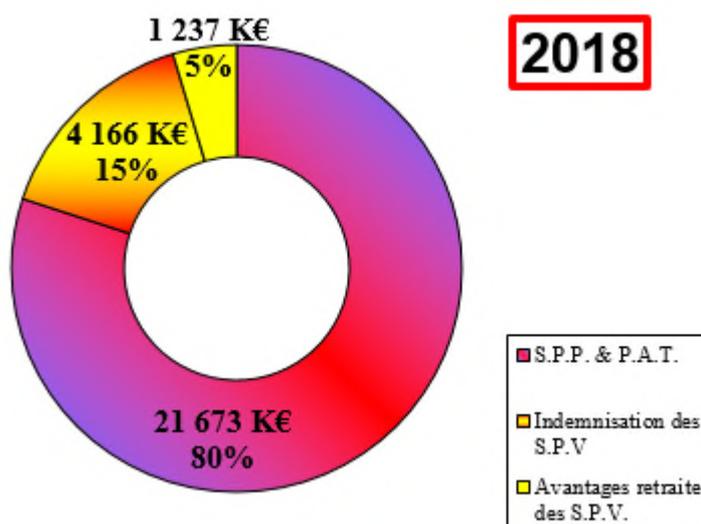
**Les charges de personnel de 27.077 K€** (contre 27.044 K€ en 2017) sont composées de la rémunération des personnels titulaires et contractuels, des charges sociales qui en découlent, des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, de l'allocation de vétérance, des taxes et versements assimilés (taxe du versement transport, cotisations versées au F.N.A.L., au C.D.G. et au C.N.F.P.T.).

L'évolution des charges de personnels de + 0,12 % ainsi constatée en 2018, fait l'objet de précisions dans la seconde partie de ce rapport consacrée au bilan d'activité des services, dont celle du Groupement des Ressources Humaines.

**CHARGES DE PERSONNELS & FRAIS ASSIMILES**



- La masse salariale peut être scindée en 3 parties :



**Les autres charges de gestion courante** correspondent notamment aux brevets et licences, indemnités des élus et subventions aux associations. Elles ont été de **295 K€** (291 K€ en 2017).

**Les prévisions de dépenses de gestion de service étaient de 33.730 K€ et les réalisations sont de 33.229 K€** car les charges à caractère général et les charges de personnel sont inférieures aux prévisions.

## ② Les autres dépenses réelles

**Les charges financières s'élèvent budgétairement à 444 K€** (471 K€ en 2017), avec prise en compte des I.C.N.E. La part de dette propre est plus faible qu'en 2017 (37 K€ contre 49 K€).

La part d'intérêts prise en charge par le Département dans le cadre de la politique des équipements structurants est de 407 K€ (422 K€ en 2017), soit 91 % de l'ensemble des frais financiers.



**Les charges exceptionnelles ont constitué une dépense de 7 K€** (contre 1 K€ en 2017). Il s'agit notamment d'annulations de titres sur exercice antérieur pour 2 K€ et d'une subvention exceptionnelle à l'U.D.S.P. pour 5 K€ pour les actions de secourisme projetées sur l'année.

**Les dotations aux provisions** ont été constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, comme le veut la norme comptable M61. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondant n'ont pas encore été recouvrées. L'année 2018 étant la première année de cette opération, il a fallu reprendre l'ensemble des créances en suspens des années 2013 à 2017 pour un montant total de **42 K€**.

**Les dépenses réelles se sont donc élevées à 32.722 K€ pour l'année 2018**, contre 33.558 K€ en 2017, soit une diminution de 2,5% qui s'explique par la somme de 1.000 K€ reversée au Département en 2017.

### 2.1.3. – Les amortissements

Cette masse budgétaire constitue l'autofinancement affecté au profit de la section d'investissement.

**Les opérations d'ordre entre sections ont constitué une dépense de 4.646 K€** (contre 4.691 K€ en 2017). Le montant des amortissements est calculé à partir de la mesure de la dépréciation des biens inscrits à l'inventaire de l'ordonnateur et à l'actif du compte, selon des durées d'amortissement adoptées par le Conseil d'Administration (délibération n°2017-33 du 6 juillet 2017). Pour 2018 et en dépenses, le montant des amortissements est de 4.645,5 K€. Les 0,5 K€ restant correspondent aux écritures d'ordre pour la régularisation du titre émis à l'encontre de la Mairie de CRISSEY, qui s'était rétractée concernant l'achat d'embarcation au S.D.I.S. 71.

**En recettes elles s'élèvent à 1.794 K€ (contre 1.770 K€ en 2017)**. Sont enregistrées essentiellement et conformément aux dispositions prévues par la norme comptable M 61, la neutralisation des amortissements des biens immobiliers (bâtiments) pour 1.322 K€ et la quote-part des subventions reçues pour 469 K€.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement positif de 2.852 K€, contre 2.921 K€ en 2017.

**Ces masses étant précisées, le taux de réalisation en mouvements réels de l'exercice et pour la section de fonctionnement est de :**

- **100,34 % en recettes, soit 36.686 K€ ;**
- **92.67 % en dépenses, soit 32.722 K€.**

## 2.2. - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus, y compris les reports de l'année N-1), étaient, pour l'exercice 2018, de 12.140 K€.

### 2.2.1. – Les recettes d'investissement

#### ① Les recettes d'équipement

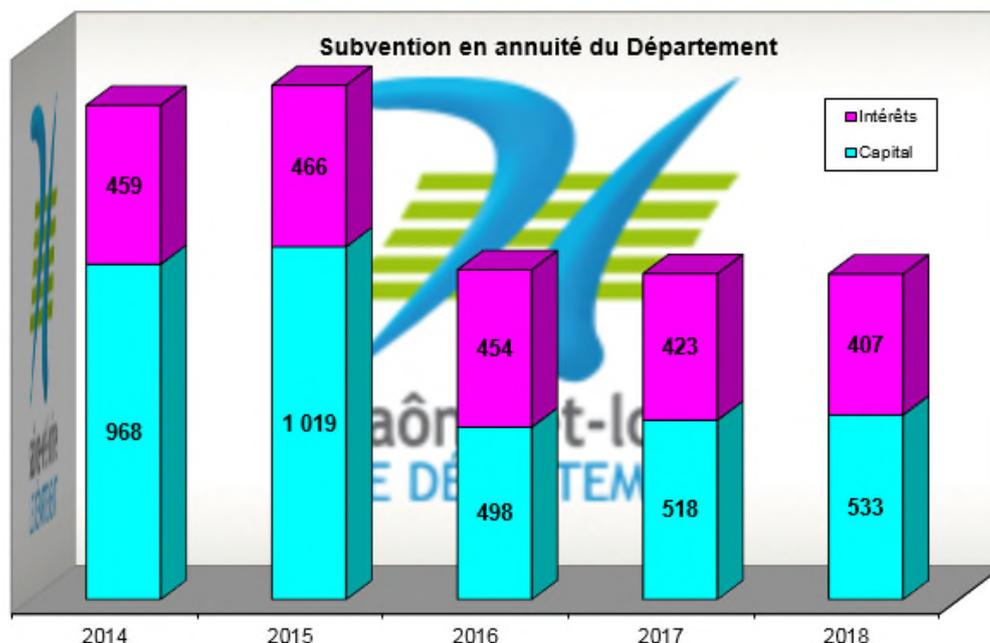
Comme prévu dans la convention n° 4, le **Département rembourse les annuités des emprunts** correspondant aux investissements immobiliers structurants passés et apporte une subvention d'équipement qui se substitue aux emprunts. Il a donc versé **une subvention de 510 K€** pour assurer la continuité de service en investissement en 2018 (contre 500 K€ en 2017).

**Pour 2018, l'ensemble des recettes d'équipement**, dont une subvention de la Région pour l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie à la caserne de CHALON-SUR-SAÔNE, et une régularisation de reports, **s'élève donc à 520 K€** (contre 505 K€ en 2017).

#### ② Les recettes financières

**Le F.C.T.V.A.** correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement. Pour 2018, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2016, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %. Le produit **a été de 632 K€** (contre 736 K€ en 2017). Précisons toutefois que cette évolution est conjoncturelle, puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

**Une subvention de 533 K€ correspondant au remboursement du capital des emprunts** immobiliers en cours a également été versée par le Département. En effet, comme prévu dans la convention n° 4, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés.



**Pour 2018, l'ensemble des recettes financières s'élève donc à 1.165 K€** (contre 1.254 K€ en 2017).

## 2.2.2. – Les dépenses d'investissement

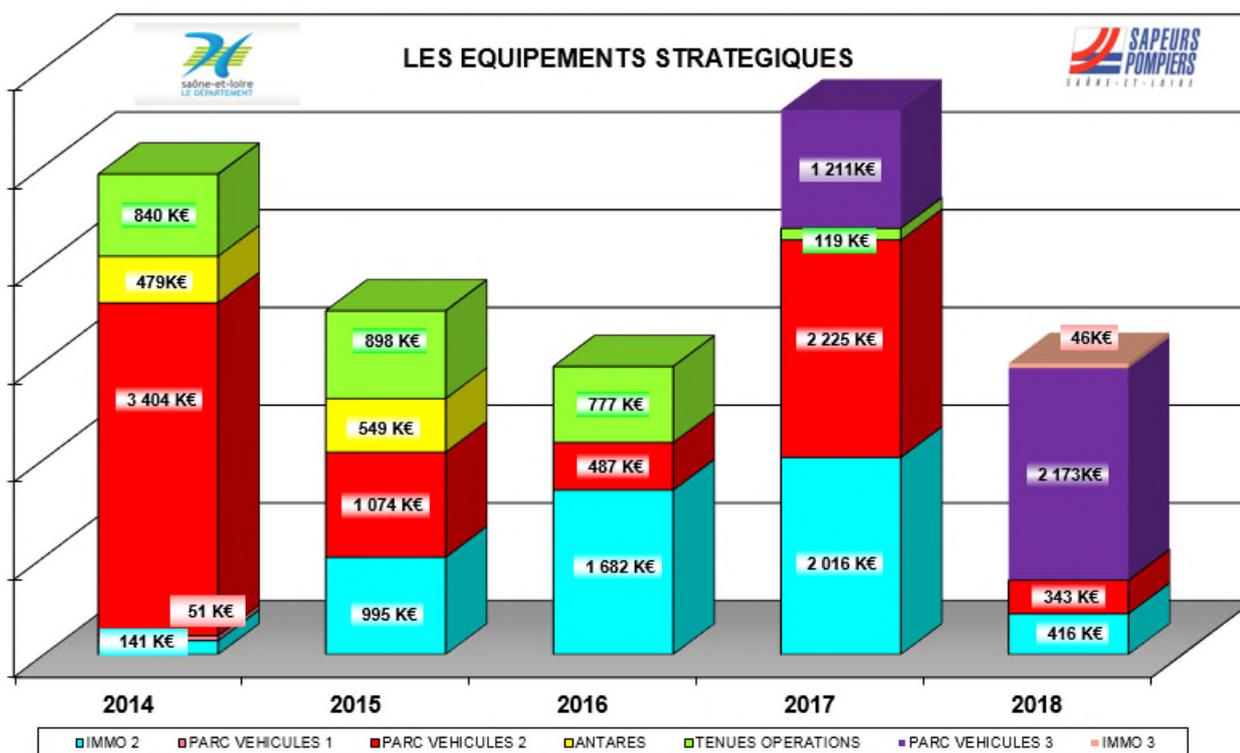
### ① Les dépenses d'équipement

C'est à l'intérieur de cette masse financière que sont inscrites les dépenses qui viennent accroître la valeur de l'actif du S.D.I.S. 71. Il peut s'agir d'études éventuelles devant déboucher sur des travaux, d'acquisitions de logiciels, de matériels d'incendie, de vêtements d'intervention des sapeurs-pompiers, de véhicules et de travaux de bâtiments.

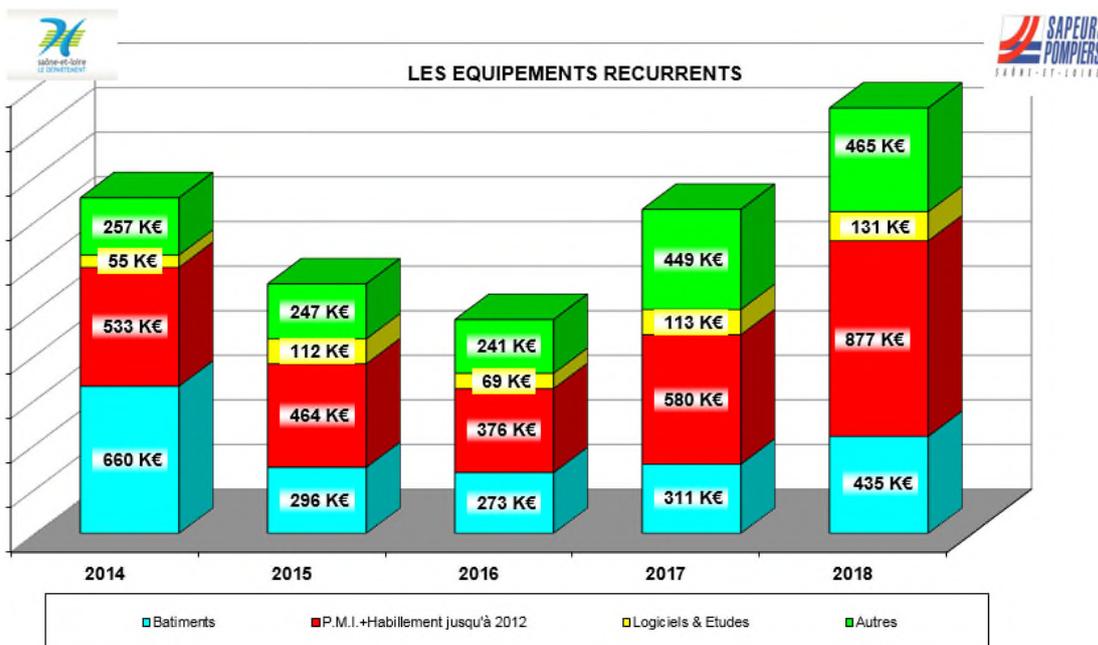
Pour l'année 2018 et avec les reports des exercices antérieurs inclus, ces différents postes ont été budgétisés, tous stades budgétaires confondus, pour 6.554 K€. **Ils ont été réalisés pour 4.886 K€** (contre 7.024 K€ en 2017), soit un taux de mandatement de 75 %.

Les dépenses engagées qui n'ont pas pu faire l'objet de mandatements sur l'exercice correspondent aux **reports de 2018 sur 2019 et s'élèvent à 1.309 K€** (contre 1.998 K€ en 2017).

Les deux graphiques ci-dessous permettent de synthétiser les volumes financiers consacrés aux dépenses d'investissement durant les dernières années.



2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 845 K€	4 915 K€	3 517 K€	2 946 K€	5 571 K€	2 978 K€



## ② Les dépenses financières

**Le montant du remboursement capital restant dû (C.R.D.)**, selon les profils d'extinctions arrêtés dans les contrats de prêts, **est de 813 K€** (contre 876 K€ en 2017). Parmi ceux-ci, 533 K€ (66 %) correspondent aux emprunts d'équipements structurants, comme déjà évoqué précédemment et pris en charge par le Département.

2018 était la seconde année de **remboursement de 365 K€ du prêt à taux zéro (P.T.Z.)**, accordé pour un montant de 730 K€, dans le cadre de la relance économique en 2015.

**Pour 2018, l'ensemble des dépenses financières s'élève donc à 1.178 K€** (contre 1.242 K€ en 2017).

Ces éléments étant précisés, le taux de réalisation (mandatés) en mouvements réels de l'exercice de la section d'investissement est de :

- En recettes : 99,06 %, soit 1.685 K€ contre 98,7 % en 2017.
- En dépenses : 78,10 %, soit 6.064 K€ contre 72 % en 2017.

### 2.2.3.– Les amortissements

Comme les autres écritures d'ordre de la section de fonctionnement, ces écritures de la section d'investissement présentent un double caractère commun. Elles sont d'ordre budgétaire et comptable et ne génèrent pas de mouvements de fonds.

**Les opérations d'ordre entre sections** concourent à l'équilibre de la section d'investissement et à l'équilibre réel du budget (autofinancement). En dépenses d'investissement, elles sont de 1.794 K€ (contre 1.770 K€ en 2017) et correspondent à la neutralisation comptable des amortissements des biens immobiliers, à la constatation de moins-values d'actif suite à des ventes de biens et au quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et qui concoure également à l'équilibre de la section de fonctionnement. En recettes d'investissement, elles sont de 4.646 K€ (contre 4.691 K€ en 2017) et correspondent aux amortissements, à la prise en compte et à la comptabilisation de la valeur nette comptable des immobilisations cédées.

**Les opérations patrimoniales** sont réalisées à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes, et elles sont équilibrées à hauteur de 1.102 K€ (contre 18 K€ en 2017). Il s'agit notamment des résorptions d'avances correspondant aux avances sur les achats de véhicules négociées à hauteur de 60 % avec l'U.G.A.P.

Dans ces conditions, l'amortissement net est de 2.852 K€, contre 2.921 K€ en 2017.

### III. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE DU S.D.I.S. 71

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) modifie l'article L3312 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), lequel dispose désormais que la gestion de la dette fasse l'objet d'une présentation aux élus lors du rapport d'orientations budgétaires. La Loi NOTRe du 7 août 2015 renforce ces dispositions.

Cependant, le document de présentation du compte administratif reste le document de référence en matière d'analyse rétrospective. Aussi et afin de maintenir le niveau d'information des exercices antérieurs, sont reprises ici les caractéristiques de la dette, présentées en séance du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 du 11 février 2019, lors du R.O.B. 2019.

#### 1. LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

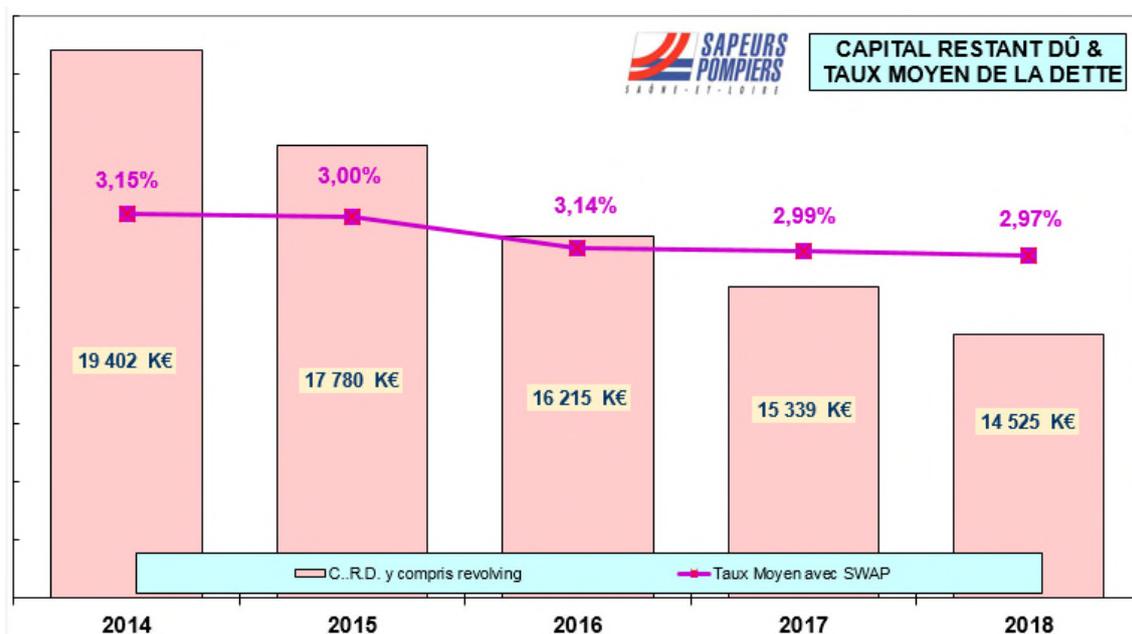
##### 1.1. – Le volume de la dette, capital restant dû (C.R.D.)

Éléments de synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018
La dette globale est de :	<b>15.339 K€</b>	<b>14.525 K€</b>
Son taux moyen hors swap s'élève à :	<b>2.06 %</b>	<b>2,02 %</b>
Son taux moyen avec swap s'élève à :	<b>2.99 %</b>	<b>2,97%</b>
Sa durée résiduelle moyenne est de :	<b>19 ans et 1 mois</b>	<b>18 ans et 4 mois</b>

*La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.*

Le nombre d'emprunts en cours est de 13, auquel vient s'ajouter un contrat de swap (taux variable vers taux fixe à 1,98 %).

Sur les dernières années, l'évolution du C.R.D. et du taux moyen de la dette peuvent être synthétisées comme ci-dessous :



Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2018 était de 14.525 K€. Il peut se décomposer de la manière suivante :

C.R.D. au 31 décembre 2018 en €	Dettes propres S.D.I.S. 71	Emprunts financés par le Département 71	Dettes totales
C.R.D. - Montant total	1 030 960	13 494 235	14 525 195
C.R.D. en € par Habitant Population départementale D.G.F. 2018 = 578.289 Hab.	1,78	23,33	25,12

Soit un total de 25,12 € par habitant D.G.F., contre 26,48 € au 31 décembre 2017, soit une baisse de 5,1 %.

La capacité de désendettement du Service (C.R.D./marge brute) était, au 31 décembre 2018, de 3,7 années, contre 5.3 années au 31 décembre 2017.

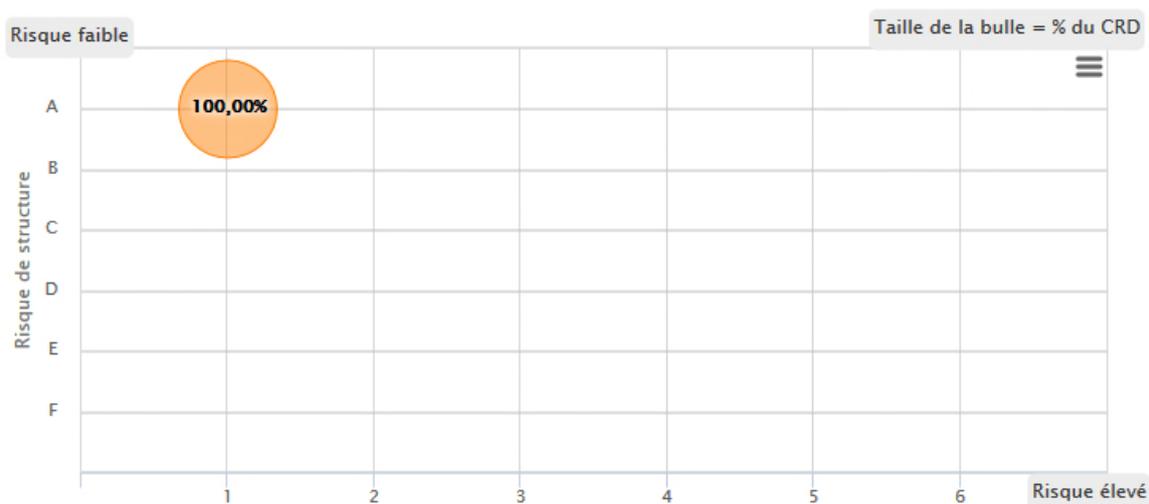
## 1.2 – La structure de la dette

La dette peut être répartie par nature ou par type de risque.

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 222 735 €	84,15%	3,27%
Variable	2 302 460 €	15,85%	1,38%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 525 195 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,97%</b>

## 1.3 – La dette selon la charte de bonne conduite

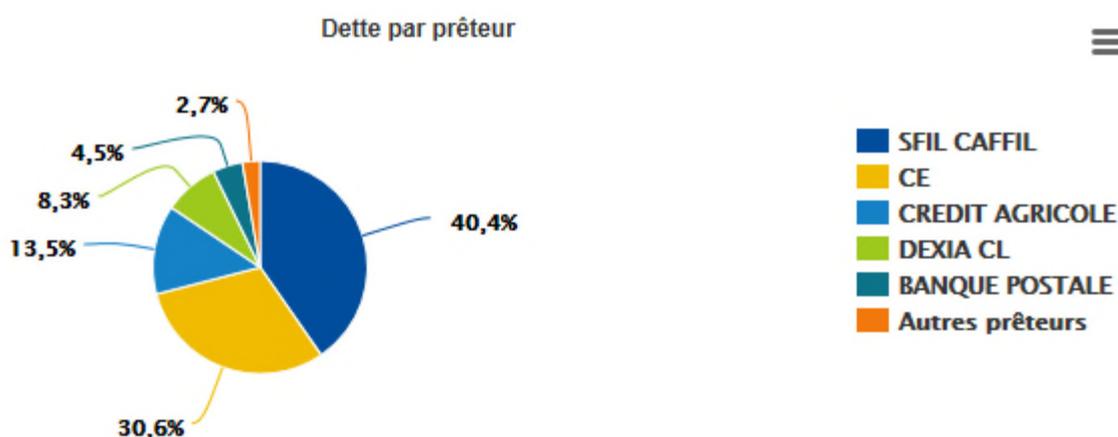
Le graphique ci-dessous permet de constater que tous les emprunts souscrits ne présentent aucun risque de taux et sont totalement sécurisés (absence d'emprunt structuré ou "toxique").



## 1.4– Les partenaires financiers du S.D.I.S.

Ce sont 6 établissements bancaires qui détiennent les prêts du S.D.I.S. 71 :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 866 430,15 €	40.39 %
CAISSE D'EPARGNE	4 440 858,10 €	30.57 %
CREDIT AGRICOLE	1 964 678,11 €	13.53 %
DEXIA CL	1 210 300,38 €	8.33 %
BANQUE POSTALE	656 601,89 €	4.52 %
Autres prêteurs	386 326,36 €	2.66 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>14 525 194,99 €</b>	<b>100.00 %</b>



## 1.5– Le profil d'extinction de la dette

Le remboursement de la dette se divise en deux parties. Pour 2018, il a été le suivant :

- L'amortissement du capital supporté par la section d'investissement s'est élevé à **813 K€** ;
- Le remboursement des intérêts liés à la dette (hors I.C.N.E.), supportés par la section de fonctionnement, était de **447 K€**.

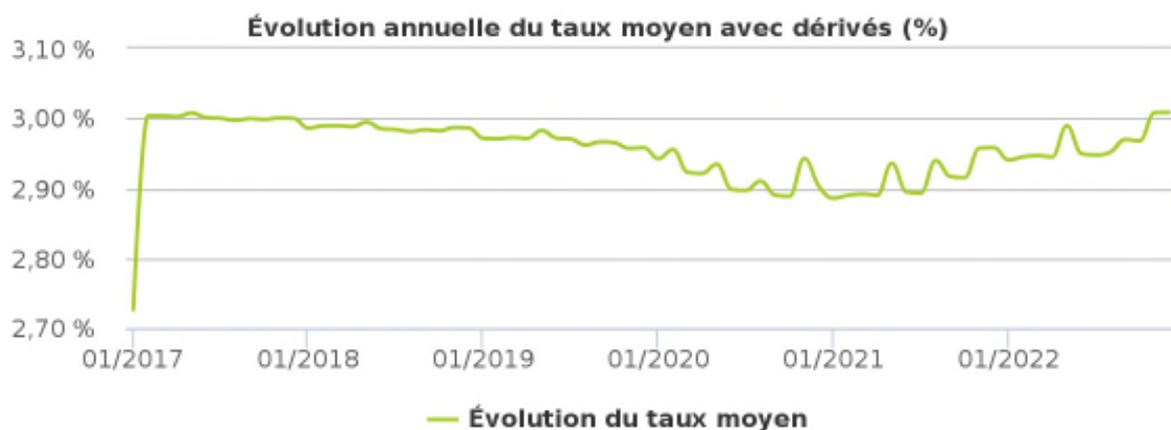
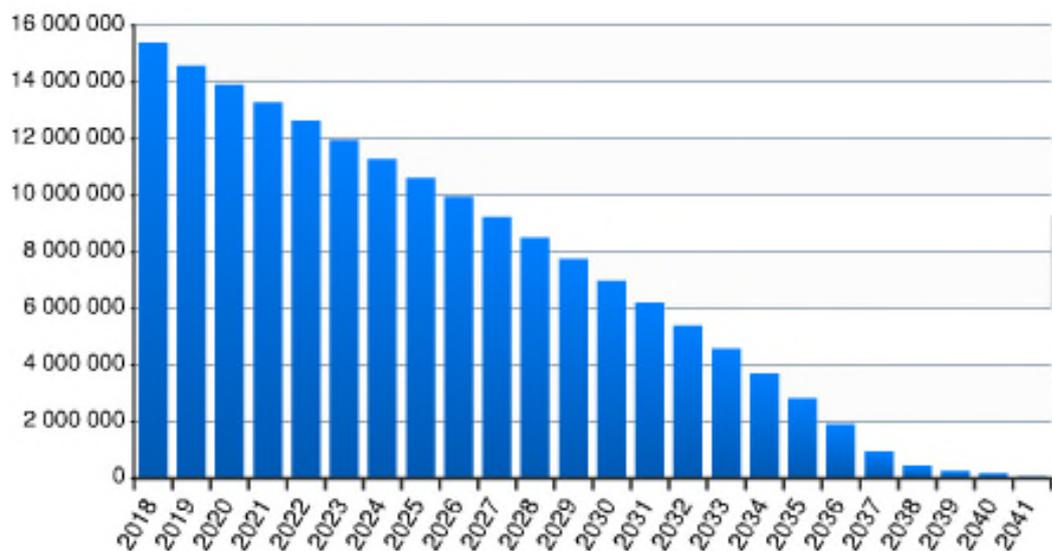
Aussi, l'**annuité 2018** de la dette a été de **1.260 K€**.

## 2. LA SIMULATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

Grâce à la politique volontariste du Département qui verse des subventions directes au S.D.I.S. 71 pour les équipements signifiants de la distribution des secours et pour le plan Immo 3, il ne sera pas réalisé d'emprunt en 2019.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	14 525K€	662K€	422K€	1 083K€	13 864K€
2020	13 864K€	635K€	396K€	1 030K€	13 229K€
2021	13 229K€	653K€	374K€	1 027K€	12 576K€
2022	12 576K€	673K€	362K€	1 035K€	11 903K€
2023	11 903K€	671K€	348K€	1 019K€	11 232K€

Évolution du capital restant dû :

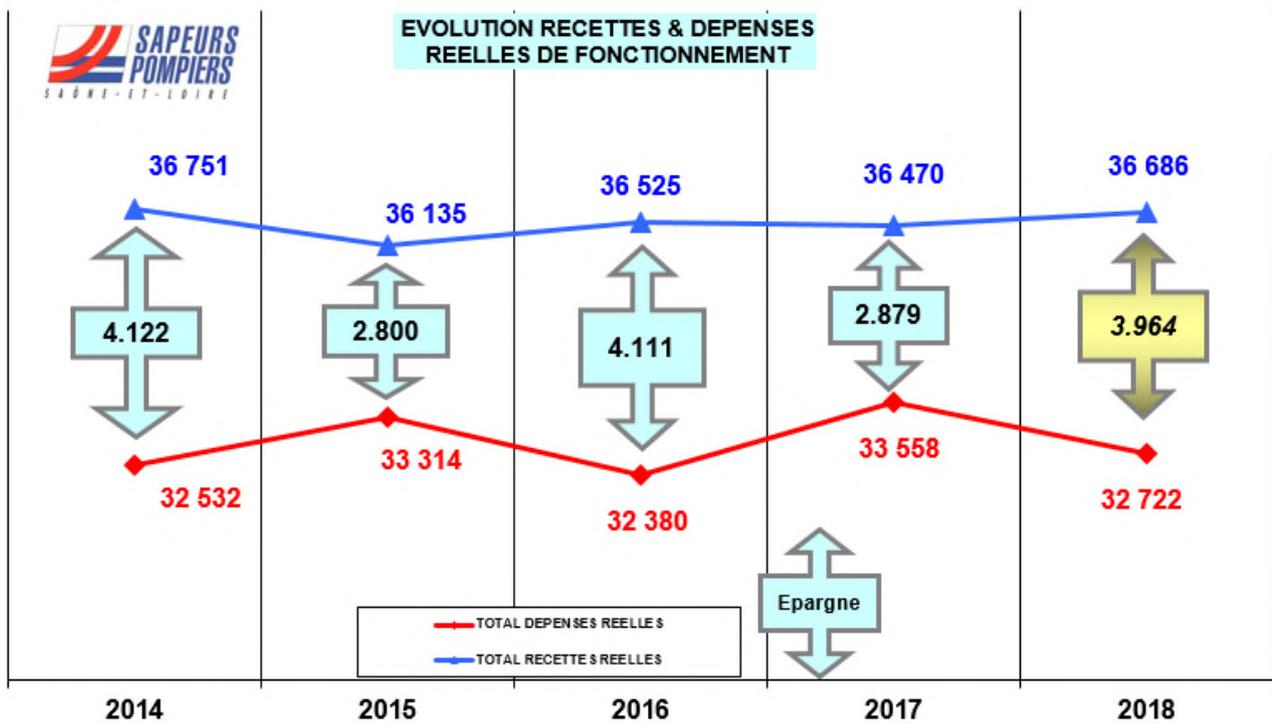


### 3. ÉVOLUTION DES ÉPARGNES BRUTE ET NETTE

Pour ces deux ratios, les définitions de la Direction Générale des Collectivités Locales sont les suivantes :

- Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et cessions de biens au cpte 775) sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.

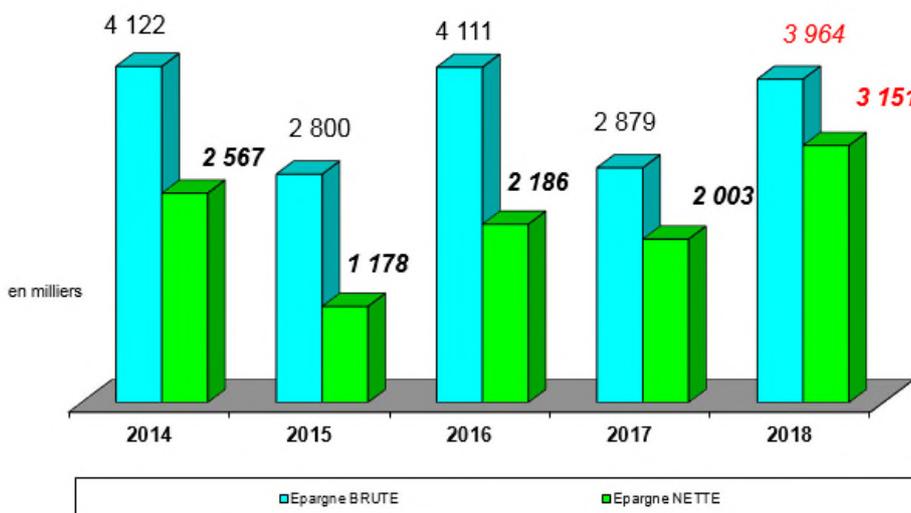
Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment, au remboursement de la dette.



- Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement après financement des remboursements de dette. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement utilisée en comptabilité privée.

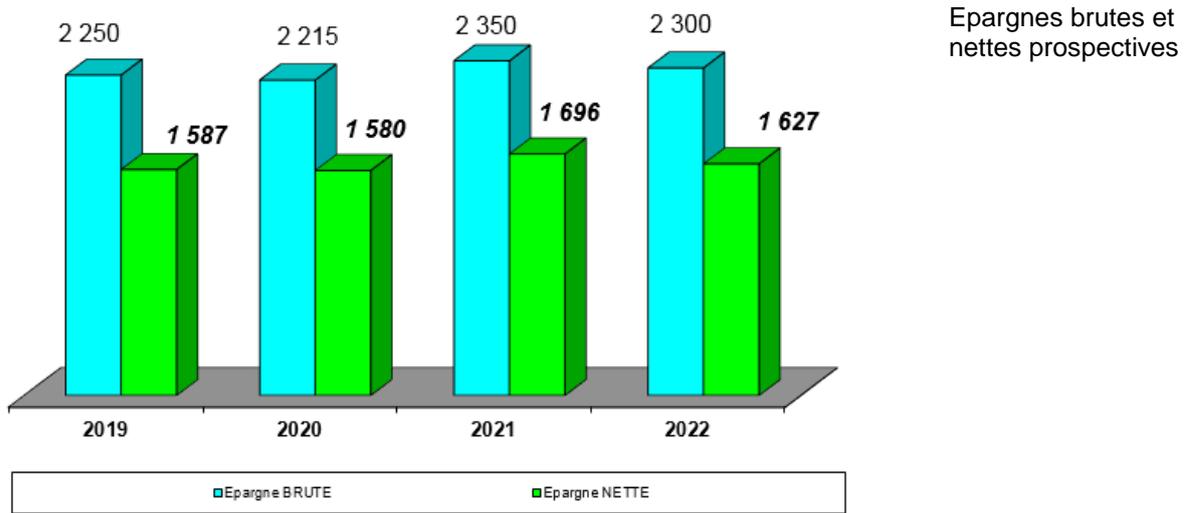


**Evolution des EPARGNES BRUTES & NETTES**



Epargnes brutes et nettes constatées aux comptes administratifs

Dans les trois années qui couvriront la future convention, l'épargne nette va diminuer, notamment en raison de l'augmentation significative des dépenses réelles de fonctionnement liées à l'augmentation de la masse salariale. Les recettes devraient rester relativement stables. La diminution de cette épargne est toutefois contenue en raison du désendettement du S.D.I.S.



Pour 2018 et sur la base des hypothèses d'évolutions décrites ci-dessus, **l'épargne brute serait donc de 3.964 K€ et l'épargne nette de 3.150 K€.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 + DM +VC</b>	<b>CA 2018</b>
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
<b>011 Charges à caractère général - TOTAL</b>	<b>5 110 000,00</b>	<b>5 124 100,00</b>	<b>4 856 874,45</b>
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	3 478 730,00	3 475 830,00	3 262 153,99
011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques sauf logements	1 402 970,00	1 402 970,00	1 384 014,37
011 Charges à caractère général - Logements	17 300,00	17 300,00	0,00
011 Charges à caractère général - Eléments conjoncturels	211 000,00	228 000,00	210 706,09
<i>Visites décennales des grandes échelles</i>	<i>98 000,00</i>	<i>115 000,00</i>	<i>113 667,50</i>
<i>Politique rajeunissement des pneumatiques</i>	<i>75 000,00</i>	<i>75 000,00</i>	<i>69 118,62</i>
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I. dont demat</i>	<i>38 000,00</i>	<i>38 000,00</i>	<i>27 919,97</i>
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL</b>	<b>28 310 000,00</b>	<b>28 310 000,00</b>	<b>27 076 730,68</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante - TOTAL</b>	<b>310 000,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>295 431,68</b>
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>33 730 000,00</b>	<b>33 744 100,00</b>	<b>32 229 036,81</b>
<b>66 Charges financières - TOTAL</b>	<b>459 300,00</b>	<b>459 300,00</b>	<b>444 281,51</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>6 854,00</b>
<b>68 Dotations aux provisions</b>	<b>30 000,00</b>	<b>42 500,00</b>	<b>41 881,55</b>
<b>022 Dépenses imprévues - TOTAL</b>	<b>1 070 700,00</b>	<b>1 054 700,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>35 310 000,00</b>	<b>35 320 600,00</b>	<b>32 722 053,87</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>042 Opérations ordre entre sections</b>	<b>4 710 000,00</b>	<b>4 710 000,00</b>	<b>4 645 955,70</b>
<b>023 Virement complémentaire à l'invt.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 710 000,00</b>	<b>4 710 000,00</b>	<b>4 645 955,70</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)</b>	<b>40 020 000,00</b>	<b>40 030 600,00</b>	<b>37 368 009,57</b>

**Annexe 2**

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 + DM +VC</b>	<b>CA 2018</b>
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	469 220,00	469 220,00	500 596,89
74 Participations	35 620 240,00	35 623 240,00	35 623 737,53
FCTVA	45 000,00	48 000,00	48 058,00
Emplois d'avenir	26 000,00	26 000,00	28 818,18
Participation du Département - Continuité du Service	14 700 000,00	14 700 000,00	14 700 000,00
Participation du Département - Intérêts Equipts structurants	407 300,00	407 300,00	407 141,12
Contributions Communes	12 130 120,00	12 130 120,00	12 130 120,00
Contributions Groupements de collectivités	8 130 820,00	8 130 820,00	8 130 820,00
Participations diverses	181 000,00	181 000,00	178 780,23
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	5 600,00	6 691,05
013 Atténuation de charges	205 000,00	205 000,00	205 472,93
<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>36 295 460,00</b>	<b>36 303 060,00</b>	<b>36 336 498,40</b>
77 Produits exceptionnels	135 372,65	135 372,65	219 839,69
78 Reprises sur provisions	130 000,00	130 000,00	130 000,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>36 560 832,65</b>	<b>36 568 432,65</b>	<b>36 686 338,09</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 Opérations ordre entre sections	1 859 120,00	1 862 120,00	1 794 049,89
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 859 120,00</b>	<b>1 862 120,00</b>	<b>1 794 049,89</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>38 419 952,65</b>	<b>38 430 552,65</b>	<b>38 480 387,98</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	1 600 047,35	1 600 047,35	1 600 047,35
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 020 000,00</b>	<b>40 030 600,00</b>	<b>40 080 435,33</b>

### Annexe 3

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 + DM +VC</b>	<b>CA 2018 projeté</b>	<b>RAR</b>
<b>Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N</b>	<b>6 554 356,08</b>	<b>6 311 056,08</b>	<b>4 885 565,11</b>	<b>1 308 514,50</b>
<b>Dep. Équipement individualisé en AP</b>	<b>4 134 833,65</b>	<b>3 892 533,65</b>	<b>2 977 899,78</b>	<b>891 166,64</b>
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 A.P. 9 2013-2017	814 082,05	814 082,05	416 113,85	378 057,18
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018- 2021	249 600,00	173 300,00	46 479,01	126 820,99
Dossier stratégique - VEHICULES 2 A.P. 8 2013-2016	342 695,00	342 695,00	342 695,00	
Dossier stratégique - VEHICULES 3 A.P. 10 2017-2019	2 728 456,60	2 562 456,60	2 172 611,92	386 288,47
<b>Dep. Équipement hors AP</b>	<b>2 419 522,43</b>	<b>2 418 522,43</b>	<b>1 907 665,33</b>	<b>417 347,86</b>
Dossier stratégique - HABILLEMENT Continuité	569 156,56	588 156,56	479 359,13	84 655,61
Dossier stratégique - S.D.S.I. dont démat et logiciels	218 810,50	198 810,50	41 913,40	67 020,00
Continuité du service - A.R.I., P.M.I.-équipes spé-E.P.I, Santé	486 036,18	486 036,18	397 322,27	21 179,45
Continuité du service - Autres équipements	1 145 519,19	1 145 519,19	989 070,53	244 492,80
<b>204 Subventions d'équipements versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N</b>	<b>1 209 523,92</b>	<b>1 449 823,92</b>	<b>1 178 426,54</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement</b>	<b>814 000,00</b>	<b>814 000,00</b>	<b>813 426,54</b>	<b>0,00</b>
<b>020 Dépenses imprévues</b>	<b>30 523,92</b>	<b>270 823,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>7 763 880,00</b>	<b>7 760 880,00</b>	<b>6 063 991,65</b>	<b>1 308 514,50</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>				
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>2 587 000,00</i>	<i>2 617 000,00</i>	<i>1 102 072,54</i>	<i>0,00</i>
<b>OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>1 859 120,00</i>	<i>1 862 120,00</i>	<i>1 794 049,89</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>4 446 120,00</b>	<b>4 479 120,00</b>	<b>2 896 122,43</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>12 210 000,00</b>	<b>12 240 000,00</b>	<b>8 960 114,08</b>	<b>1 308 514,50</b>
<b>001 Solde d'exécution investissement reporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)</b>	<b>12 210 000,00</b>	<b>12 240 000,00</b>	<b>8 960 114,08</b>	<b>1 308 514,50</b>

**Annexe 4**

<b>INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2018 + DM +VC</b>	<b>CA 2018</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>520 283,70</b>
Subvention Région ADEME			9 190,00
Régularisations reports			1 093,70
Subvention directe d'équipement transf. AUTRES - Département	510 000,00	510 000,00	510 000,00
<b>Recettes financières</b>	<b>1 191 243,37</b>	<b>1 191 243,37</b>	<b>1 164 803,23</b>
F.C.T.V.A.	625 000,00	625 000,00	631 747,00
<i>dont FCTVA hors plans Immo</i>	<i>355 000,00</i>	<i>355 000,00</i>	<i>355 747,00</i>
<i>dont F.C.T.V.A. Immo 2</i>	<i>270 000,00</i>	<i>270 000,00</i>	<i>276 000,00</i>
Subvention d'équipement Département- Capital Equipts structurants	533 200,00	533 200,00	533 056,23
<b>024 Produits de cessions des immobilisations</b>	<b>33 043,37</b>	<b>33 043,37</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 701 243,37</b>	<b>1 701 243,37</b>	<b>1 685 086,93</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>2 587 000,00</i>	<i>2 617 000,00</i>	<i>1 102 072,54</i>
<b>OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>4 710 000,00</i>	<i>4 710 000,00</i>	<i>4 645 955,70</i>
<i>021 Virement complémentaire</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>7 297 000,00</b>	<b>7 327 000,00</b>	<b>5 748 028,24</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 998 243,37</b>	<b>9 028 243,37</b>	<b>7 433 115,17</b>
<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001</b>	<b>8 998 243,37</b>	<b>9 028 243,37</b>	<b>7 433 115,17</b>
<b>001 Solde d'exécution investissement reporté</b>	<b>3 211 756,63</b>	<b>3 211 756,63</b>	<b>3 211 756,63</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 210 000,00</b>	<b>12 240 000,00</b>	<b>10 644 871,80</b>

**ÉVALUATION DES**

**POLITIQUES PUBLIQUES**

**AU TRAVERS DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES**

**DURANT L'ANNÉE 2018**

# I - ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE, DE PRÉVENTION ET DE PRÉVISION

L'activité opérationnelle de l'année 2018 enregistre une hausse significative du nombre d'interventions par rapport à 2017. Cette variation s'applique essentiellement aux opérations de secours à personne ainsi qu'aux opérations diverses.

Au cours de cette année écoulée, le S.D.I.S. 71 a participé à certaines actions départementales et extra-départementales d'ampleurs.

Le groupement opération, prévention, prévision a également en charge la prévention des Etablissements Recevant du Public (ERP), comme la vérification de toutes les demandes de permis de construire et autorisations de travaux, ainsi que les visites d'ouverture et périodiques des établissements recevant du public.

## 1 – Les actions marquantes en 2018

### A – Mise en œuvre opérationnelle

#### La révision du S.D.A.C.R. 2011-2018

Pour répondre aux missions qui lui incombent en matière de prévention, de protection et de lutte contre l'incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) de Saône-et-Loire dispose de documents structurants permettant d'encadrer l'activité opérationnelle et administrative.

Dans ce cadre, le SDIS a procédé à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (S.D.A.C.R.). Cet outil de pilotage à visée prospective, permet de définir des priorités en termes de réalisation des objectifs opérationnels et donne de la lisibilité sur la couverture des risques pour les années à venir.

La révision de ce « schéma directeur » s'est appuyée sur le rapport d'évaluation des objectifs du précédent S.D.A.C.R (2011-2018).

Si le précédent S.D.A.C.R., a été qualifié de "S.D.A.C.R. de vigilance", le S.D.A.C.R. 2019-2024 s'ouvre dans un contexte de défis multiples, avec une activité opérationnelle grandissante. Ce projet de S.D.A.C.R comporte deux parties :

- Un premier tome consacré à l'analyse des risques.
- Un deuxième tome consacré à la couverture des risques.

Les orientations développées dans cet acte réglementaire se déclineront par une mise en œuvre concrète, pratique et territoriale notamment au travers de différents actes administratifs tels que le règlement opérationnel, des guides de gestion...

Ce projet de schéma sera présenté dans les différentes instances au cours de l'année 2019 afin d'être arrêté par M. le Préfet de Saône-et-Loire.

#### Le risque fluvial

En corollaire des travaux menés au sein de la Commission de Sécurité des Voies Navigables de France (bassin Rhône-Saône) associant les professionnels des transports fluviaux ainsi que du groupe de travail "risque fluvial" de l'État Major Interministériel de la Zone Sud Est. le S.D.I.S 71 s'est doté d'un premier Bateau Polyvalent de Secours (B.P.S.).

Ce nouvel équipement affecté au centre de secours de MÂCON, va permettre de donner une réponse opérationnelle cohérente dans le dispositif de l'Ordre Zonal Opérationnel (O.Z.O.) Sud Est "risque fluvial" qui couvre l'axe Saône-Rhône. Il répondra également aux besoins opérationnels du prochain ORSEC Départemental "risque fluvial de Saône et Loire".

Il est en capacité de porter assistance aux bateaux à passagers, de porter secours aux personnes tombées à l'eau, de lutter contre les incendies à bord de navires ou à proximité des berges, de mettre en place une plateforme de plongée et de sécurité, d'assurer des reconnaissances et d'aider à la lutte contre les pollutions avec la pose de barrages.

#### La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I)

La mise en œuvre du règlement départemental de la D.E.C.I., applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 sur le territoire départemental, a particulièrement mobilisé le S.D.I.S. pour accompagner et apporter son expertise aux Élus et aux différents acteurs publics et privés de la D.E.C.I.

Après 5 réunions d'information des élus sur la réforme de la D.E.C.I. et ses impacts pour les collectivités organisées en 2017, une nouvelle série de réunions a été programmée en 2018 en partenariat avec l'Association des Maires de Saône et Loire.

Le S.D.I.S. 71 a, par ailleurs, mis en place une plate-forme de collaboration territoriale (REMOGRA) accessible aux maires, afin de favoriser le partage des informations avec notamment la consultation de la cartographie des points d'eau incendie et l'extraction des données afférentes.

L'ouverture aux Élus du logiciel de gestion de la base de données des points d'eau incendie du S.D.I.S. contribue à l'accompagnement des élus dans leur démarche de rédaction de l'arrêté municipal de D.E.C.I.

#### La convention S.D.I.S.-ENEDIS-RTE

Au regard de l'importance de l'infrastructure de transport (RTE) et de distribution d'électricité (ENEDIS) sur le territoire national, une convention nationale entre la DGSCGC, RTE et ENEDIS a été signée pour renforcer la coopération interservices et prévenir les risques d'électrocution et d'électrification des sapeurs-pompiers auprès des ouvrages électriques.

Cette convention interservices a été déclinée au niveau départemental. Elle vise à :

- Renforcer la connaissance du risque électrique auprès des intervenants (formation, données cartographiques).
- Définir les modalités d'intervention et de coordination opérationnelle (information réciproque, rôle du C.O.S., mesures de sécurité, manœuvres des organes...).

Les partenaires veulent ainsi garantir une meilleure efficacité des interventions visant la protection des personnes, des biens et de l'environnement, et l'harmonisation de l'information.

#### B - Renforcement des coopérations avec les partenaires extérieurs :

Au cours de l'année 2018, plusieurs actions ont été conduites pour faciliter le travail de coopération interservices sur le terrain. Cela passe par une meilleure connaissance des enjeux et métiers des services partenaires qui concourent également aux secours :

- Participation aux 2 exercices préfectoraux.
- Mise en place de formations communes avec les forces de sécurité publique sur les techniques d'extraction d'urgence des victimes d'attentat.
- Dans le cadre de la convention RTE ENEDIS S.D.I.S, mise en place de formation avec les services partenaires sur les conditions d'intervention des cadres du service.
- Dans le cadre du protocole tripartite SDIS/SAMU/ATSU, de nombreux échanges avec les partenaires perdurent pour améliorer le secours à personne.

## **2 – L'activité opérationnelle**

Après une augmentation de 1,9 % du nombre d'interventions constatée en 2017, l'année 2018 enregistre une hausse marquée de son activité opérationnelle, avec un total de 39 737 interventions (+9,4 %). Elle concerne principalement le nombre d'interventions pour secours à personne et pour les opérations diverses.

141 193 appels d'urgence 18 et 112 ont été traités par le Centre de Traitement de l'Alerte (C.T.A.), soit une moyenne de 387 appels par jour.

### **A – Les chiffres clés**

- 39 737 interventions (+ 3 414), soit une moyenne de 109 interventions par jour.
- Après une légère hausse du nombre d'interventions pour accidents de circulation constatée en 2017, cette activité enregistre une baisse sensible avec un total de 2 654 (- 3,1 %).
- L'activité "Incendie" enregistre une augmentation sensible par rapport à 2017 avec un nombre d'interventions de 3 604 (+141).
- Après l'augmentation du nombre d'interventions pour secours à personne en 2017, l'année 2018 subit une hausse marquée de 10,20 % avec un total de 29 549 (+ 2 728). Ce bilan représente plus de 74 % de l'activité opérationnelle globale.
- Le nombre des opérations diverses subit une hausse significative en 2018, passant de 3 301 à 3 930 (+ 19 %).
- Les évènements climatiques ont généré à eux seuls plus de 900 interventions.

### **B - Les interventions marquantes de 2018**

- Les accidents impliquant des autobus auront marqué l'année 2018, avec notamment 3 interventions particulières.
  - Le 29 mai à GILLY SUR LOIRE, un autobus est entré en collision avec un poids lourd. 39 impliqués ont été pris en charge. 9 V.S.A.V. et 2 F.P.T.S.R. ont été mobilisés.
  - Le 12 septembre sur la RCEA, commune de CHAROLLES. Accident entre un véhicule léger et un bus. 2 DCD, 1 urgence absolue et 13 impliqués sont dénombrés.
  - Le 27 septembre sur la commune de CHAMBILLY, collision entre un bus de transport scolaire et un poids lourd. 4 enfants et le chauffeur ont été pris en charge.
- Le département de Saône-et-Loire a été touché par des phénomènes météo "orage-inondation" de forte intensité principalement durant les mois de janvier et de mai. Ces intempéries ont impacté une majeure partie du territoire. Plus de 900 interventions de protection des biens ont été réalisées. De nombreuses mises en sécurité de personnes et d'animaux ont été effectuées par l'équipe nautique départementale.
- Le 25 mai, une explosion dans une maison d'habitation, avec la présence de deux victimes à l'intérieur, sur la commune de LE CREUSOT a mobilisé d'importants moyens des équipes spécialisées "sauvetage déblaiement" et "cynotechnique". Les actions de recherche, de dégagement et de sécurisation de la zone d'intervention ont été réalisées par 36 sapeurs-pompiers.
- Le 27 juin, 2 groupes incendie feux de forêt sont intervenus sur la commune de CRESSY-SUR-SOMME pour un important feu de forêt. 28 hectares ont été concernés par cet incendie. Huit engins de lutte contre l'incendie et soixante sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Le poste de commandement mobile a été activé avec l'appui d'un aéronef de la sécurité civile pour les reconnaissances aériennes.
- Le 3 juillet, le C.T.A. a engagé cinq engins de lutte contre l'incendie, une échelle aérienne pour un violent feu d'entrepôt à l'entreprise "La carbonerie" sur la commune de CRISSEY. Cette intervention, en présence de particules fines de carbone, a nécessité une approche opérationnelle particulière pour la sécurité des intervenants au regard des risques de contamination en lien avec un conseiller technique risque chimique. 40 sapeurs-pompiers ont été mobilisés.

### 3 – La Prévention

#### A - Au niveau national

- L'interlocuteur zonal du Bureau de la Prévention et de la Réglementation Incendie (BPRI) a été mis en place sur la Zone Est. Un calendrier de rencontres des chefs de service Prévention sera défini pour l'année 2019.
- Mise à jour du guide relative au Parc de Stationnement et parution d'un décret officialisant l'obligation de DAE dans certains ERP à partir de 2020

#### B - Au niveau départemental

- L'effectif de préventionnistes a été maintenu. Un agent a suivi avec succès le cursus PRV2 avant d'intégrer le service.

#### C - Activité :

- |                 |        |       |        |      |        |      |
|-----------------|--------|-------|--------|------|--------|------|
| • Nombre E.R.P. | 2016 : | 3 286 | 2017 : | 3224 | 2018 : | 3452 |
| • Visites       | 2016 : | 614   | 2017 : | 592  | 2018 : | 645  |
| • Études        | 2016 : | 446   | 2017 : | 385  | 2018 : | 344  |

- Le nombre des avis défavorables est en évolution avec un total de 39 (+11).
- L'activité des organismes de formation des agents des "Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes" a atteint un niveau constant. Une dizaine de jurys d'exams sont organisés chaque année.

### 4 – La Prévision

#### A - Activité

Une variation positive de l'activité du service est constatée en 2018 (+25%). Cette évolution s'applique principalement aux demandes d'avis et de conseils techniques dans le domaine de la Défense Extérieure contre l'Incendie (D.E.C.I) ainsi qu'aux participations aux réunions de sécurité.

- Au regard de la menace terroriste, le service a participé à 73 réunions de sécurité organisées par la préfecture visant à la sécurisation des manifestations publiques.
- Ont été réalisés à la demande de la DREAL, de la DDPP, des maires ou des exploitants industriels :
  - 66 études d'installation classée pour la protection de l'environnement ;
  - 17 études au titre du conseil aux industriels ;
  - 47 visites sur site.
- 134 instructions de projet d'habitations, d'établissements soumis à la réglementation du code du travail, de la défense extérieure contre l'incendie et de travaux sur les autoroutes ont été réalisées au sein des groupements territoriaux et du Service Prévision de la Direction.
- Le service a participé à 37 réunions de la C.D.S.R., ainsi qu'aux 10 réunions du pôle de compétence sécurité routière où sont abordés l'accidentologie et les actions préventives (participation à des actions ciblées : hypovigilance, démonstrations dans les établissements scolaires).

- 38 avis ont été formulés sur l'organisation de manifestations sportives.
- 52 études portant sur la mise en place de dispositifs de sécurité ont été réalisées.
- 289 attestations d'interventions ont été délivrées à la demande de sinistré ou d'organismes extérieurs.
- Le service Prévision assure la représentation du S.D.I.S. et de son D.D.S.I.S. aux :
  - Réunions mensuelles du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), ainsi qu'aux réunions des Comités de Suivi des sites soumis à la réglementation SEVESO.
  - Réunions mensuelles de la Commission de sécurité des Voies Navigables de France (bassin Rhône-Saône) et au sein du groupe de travail "risque fluvial" de l'Etat-Major Interministériel de la Zone Sud Est.
  - Réunions de la commission départementale de vidéoprotection chargée d'émettre un avis sur chaque demande d'installation de vidéosurveillance.

#### B - Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2018, 2 exercices ont été organisés, en lien avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile:

- Le 16 janvier : exercice national "métro – pirate" concernant une attaque terroriste à bord d'un T.G.V. Le C.O.D.I.S. et le C.O.D. ont été activés.
- Le 26 juin : exercice P.P.I. Établissements SOBOTRAM, avec simulation d'un incendie de poids lourd avec propagation à un bâtiment de stockage de matières inflammables. 17 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Le C.O.D.I.S. et le C.O.D. ont été activés.

## II - SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

Le Service de santé et de secours médical du SDIS de Saône et Loire comprend 39 médecins, 72 infirmiers, 8 vétérinaires, 5 pharmaciens, 5 experts psychologues, 3 experts diététicien-nutritionnistes et 1 agent administratif soit 133 agents dont 5 permanents (4 S.P.P. et 1 P.A.T.).

C'est un service qui assure :

- Un appui médical, spécialisé et technique aux sapeurs-pompiers et aux services du S.D.I.S.
- Une activité opérationnelle de médicalisation, de soins vétérinaires d'urgence, et de soutien sanitaire opérationnel aux sapeurs-pompiers.
- Des actions de médecine professionnelle, de médecine d'aptitude et de médecine préventive participant à la santé et la sécurité des agents du S.D.I.S., ainsi qu'au maintien de la capacité opérationnelle.

En 2018 le S.S.S.M. a assuré :

- 1443 médicalisations (dont 198 avec médecin).
- 15 interventions vétérinaires (sans compter les nombreux conseils téléphoniques au C.O.D.I.S.).
- 34 interventions pour soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers en opération.
- De nombreux soutiens lors des formations et manifestations sportives.

Sur le plan du suivi médical, 2 706 visites médicales ont été réalisées en 2018, dont 316 pour contrôle et reprise après arrêt, et 282 pour recrutement (S.P.P. + S.P.V.).

La pharmacie du S.D.I.S. :

- A expédié 1 877 commandes de matériel et médicaments au profit des centres de secours, des membres du S.S.S.M. et des cabinets médicaux (dont 23 000 draps à usage unique et 580 000 gants d'intervention S.U.A.P.).
- A fourni 1 407 (+ 17%) bouteilles d'oxygène aux centres de secours.
- A collecté 500 cartons D.A.S.R.I.

Enfin le S.S.S.M. a effectué également :

- Le recueil et l'analyse des données d'intervention des défibrillateurs du S.D.I.S.
- Le recueil et l'analyse des fiches d'intervention S.S.S.M.
- Le recueil et l'archivage des fiches d'intervention S.U.A.P.
- Des formations du S.S.S.M., des formations à la prise en charge des accouchements, des formations au "damage control", ainsi que l'encadrement d'étudiants d'I.F.S.I.

Sur le plan budgétaire, cette année 2018 se traduit ainsi :

### **1 – L'investissement en matériel**

134,2 K€ pour le maintien de la capacité opérationnelle par le matériel des V.S.A.V. et des sacs de prompt secours.

L'équipement du S.S.S.M. a concerné le matériel opérationnel des médecins et infirmiers pour les interventions de médicalisation, de soutien sanitaires, mais également pour augmenter la capacité de traitement des victimes en situation d'attentat. Il comprend également le renouvellement d'une partie de l'équipement de la pharmacie et des cabinets médicaux pour 4.8 K€.

Divers matériels comprenant entre autre l'équipement en matériel sanitaire des équipes spécialisés et des vétérinaires pour 2.2 K€

Au total l'investissement en matériel pour le secours à personne et le service de santé et de secours médical représente **141,2 K€** pour 2018.

## **2 – Le fonctionnement**

Le budget de fonctionnement s'est réparti comme suit :

### Les charges générales

- Diverses fournitures et frais liées au fonctionnement courant du S.S.S.M. : 27,3 K€
- Autres produits pharmaceutiques : 39 K€.
- Vaccins : 5,9 K€.
- Médicaments (hors oxygène) : 9,9 K€
- Petits matériels: 77,9 K€.
- Oxygène : 7,7 K€ (pour le gaz)
- 44,2 K€ ont été consacrés à la maintenance (dont la location des bouteilles d'oxygène) et à la réparation des matériels.

Au total, le petit matériel de secours et de soins (acquisition, entretien et réparation) et les médicaments représentent **211,9 K€** de budget de fonctionnement.

### Les charges de personnels

Il s'agit des examens biologiques, radiographiques et des consultations spécialisées réalisées dans le cadre de l'aptitude médicale et de la santé en service des sapeurs-pompiers, pour un montant de **19,8 K€**.

La somme de ces activités du S.S.S.M. (hors vacations) avec les dépenses réparties en fonctionnement (fournitures de consommables, de contrats d'entretien), ainsi qu'en investissement matériel, se monte à un **total de 372,9 K€**

## III - RESSOURCES HUMAINES

L'évolution des contextes économique et réglementaire, la prise en compte des contraintes et la volonté de les transformer en opportunités, conduisent à une adaptation constante de la politique des ressources humaines du S.D.I.S.

### 1 – La politique des ressources humaines

À cet égard la politique arrêtée en 2018 pour les années 2018-2019-2020 s'articule autour de trois axes prenant en compte les préoccupations des agents et les besoins du service tout en s'appuyant sur les valeurs humaines inhérentes à l'action du Service.

Cette politique vise à répondre à la question suivante :

#### **Comment concilier management tenable et management durable des ressources humaines, en prenant en compte la dimension éthique ?**

##### • Management tenable, pour les hommes

Cet axe managérial est orienté vers les agents ; il induit une attention bienveillante pour les femmes et les hommes de la structure.

C'est un mode de management qui prend en compte les préoccupations des individus et les associe à la résolution des problématiques de l'organisation.

##### • Management durable, pour l'organisation

Cet axe managérial est orienté vers les besoins de l'organisation ; il vise une recherche de la performance collective au niveau de l'organisation, ayant pour objectif le meilleur service rendu à la population.

Il induit au niveau des individus une sollicitation et un défi permanent à s'élever.

##### • Management éthique, pour le respect des valeurs

Cet axe managérial s'inscrit dans un cadre éthique soucieux et respectueux de l'homme dans le prolongement du management tenable.

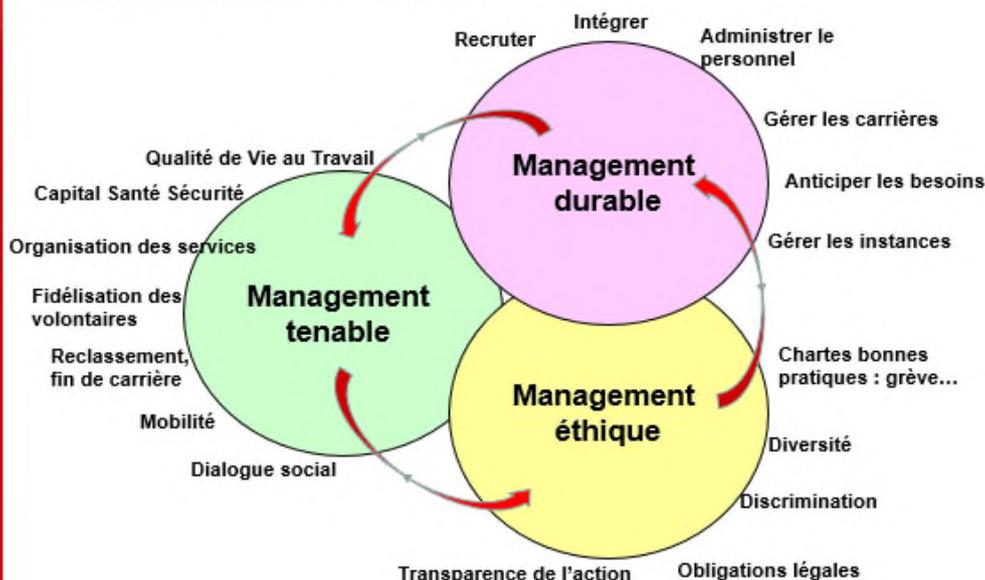
Il implique le respect des dispositions légales, et dans la mesure où il pose la question de la place de l'éthique par rapport aux sources du droit, invite à réfléchir du point de vue déontologique à l'action de chacun et du collectif.

Il convient de veiller à l'équilibre de ces modes de management ; ces notions sont interdépendantes, mais leur distinction vise à rééquilibrer le rapport de force entre :

- Le poids des enjeux humains pour les acteurs.
- La recherche de la performance au niveau de l'organisation.
- L'importance des valeurs inhérentes à l'institution.



## Le triptyque managérial des RH



L'ensemble des actions répertoriées au titre des différentes fonctions relevant des trois axes managériaux sont planifiées sur les années 2018, 2019 et 2020.

Au titre de l'exercice 2018, des actions ont été priorisées.

Le bilan de réalisation ou d'engagement de ces actions est le suivant.

### 1.1. – Actions relevant du management tenable

Ces actions sont orientées vers les individus et relèvent notamment des conditions de travail, de la préservation de la qualité de vie professionnelle, de la prise en compte des difficultés survenant au cours de la carrière, de la mobilité professionnelle et du dialogue social.

#### ***Qualité de vie au travail***

##### • ***Diminuer l'absentéisme***

L'absence des agents se répercute sur la charge de travail de leurs collègues. Pour limiter ces effets négatifs sur le collectif, et permettre aux S.P.P. placés en inaptitude opérationnelle temporaire de poursuivre une activité dans leur centre, il est opportun de répertorier les emplois fonctionnels pouvant leur être confiés. Cette action non réalisée en 2018, est reportée sur 2019.

##### • ***Adapter la charge de travail***

***Plan de recrutement*** : afin de lutter contre la tension opérationnelle et fonctionnelle, un plan de recrutement de S.P.P. dans les unités opérationnelles a été arrêté et déployé en 2018 (cf infra management durable).

***Effectifs de garde*** : la révision des effectifs de garde engagée en 2018 se poursuivra en 2019, en lien avec le dossier "effectifs de référence". À cet égard, 10 emplois à temps complet en C.I.S. ont été créés. Ils s'ajoutent aux 16 postes dégelés ou créés en 2017 (cf infra management durable).

Format des emplois S.P.P. : afin d'ajuster l'adéquation des emplois aux besoins du terrain, il est nécessaire de poursuivre la révision des formats de chefs d'agrès, chefs de groupe, chefs de colonne (cf infra management durable).

- **Détecter les situations individuelles difficiles** : cette détection se conçoit de façon quotidienne (managers, collègues, représentant syndicaux, S.S.S.M., médecine du travail), ou à l'occasion de l'entretien annuel d'évaluation. Elle est en lien avec le C.H.S.C.T., et se situe en amont du reclassement des agents inaptés.

### **Relations sociales, conditions de travail**

- **Effectifs pour le service minimum**

En cas de grève des fonctionnaires du S.D.I.S., les textes prévoient la mise en œuvre d'un service minimum, permettant la continuité des missions régaliennes de distribution des secours. Ceci implique de définir des effectifs minimum de S.P.P. dans les C.I.S. par emploi. Au regard de l'évolution des effectifs, il convient de revoir ces effectifs. Cette action non réalisée en 2018, et en lien avec l'étude sur les effectifs de référence, est reportée sur 2019.

### **Carrière**

- **Politique de reclassement des agents inaptés**

Avec l'allongement de la durée de la carrière professionnelle, il semble indispensable de réfléchir à la mise en place d'une politique de gestion des fins de carrière et au reclassement des agents en inaptitude physique ; les aménagements de postes temporaires ou reclassements définitifs sont aujourd'hui traités au cas par cas. L'étude prévue en 2018 est reportée sur 2019.

### **Organisations services R.H.**

- **Organisation du métier R.H.**

Mutualisation de la ressource avec les territoires : l'évolution de l'organisation du groupement R.H. a été engagée notamment par l'activation du volet "gestion prévisionnelle", qui a induit un aménagement des pratiques et des modes de fonctionnement, ainsi que l'optimisation de la mutualisation de la ressource en personnel avec les territoires.

Cette évolution de l'organisation propre au groupement R.H. s'inscrit dans la nouvelle organisation fonctionnelle qui se met en place sur l'ensemble des structures et des territoires du S.D.I.S.

Cette démarche, engagée depuis deux ans, s'est poursuivie en 2018 avec l'implication d'assistantes de gestion territoriale dans l'activité du groupement R.H. (dossiers S.P.V. et protection sociale).

Aménagement des locaux : une restructuration partielle des locaux dédiés à la gestion des R.H. a été réalisée en 2018 par le groupement Logistique-Patrimoine, prenant en compte le redéploiement d'un poste et la mutualisation de la ressource en personnel avec les territoires.

### **Développement du volontariat**

- **Actions de fidélisation et de communication**

Promotion du volontariat : la réalisation d'un plan de communication axé sur la fidélisation des S.P.V., portant notamment sur le partenariat avec les employeurs, avec la mise en place d'un club des employeurs partenaires a été initiée en 2018.

Un groupe de travail régional a été mis en place en 2017, regroupant les responsables du "volontariat" des 8 départements de Bourgogne/Franche-Comté, piloté par le S.D.I.S. 71. Ce groupe a pour vocation d'échanger sur les bonnes pratiques et d'identifier des démarches qui permettent de fidéliser les S.P.V. et de développer le volontariat.

Convention de disponibilité : la mise en place de la convention de disponibilité avec la S.N.C.F. est toujours en cours. Le développement des conventionnements avec les autres employeurs est poursuivi. Une refonte des documents et du suivi des conventions a été mise en place courant 2018.

En vue de pérenniser l'aide apportée par les employeurs dans l'amélioration de la disponibilité opérationnelle en journée, le S.D.I.S. avec l'appui du Conseil Départemental, a organisé une soirée "Engagés pour le 18", visant à récompenser les principaux employeurs partenaires.

- **Mobilisation du réseau des cadres S.P.V.**

Groupe des accompagnateurs des cadres S.P.V. : la composition et les missions du groupe des accompagnateurs ont été revues en 2018.

Recrutement ciblé : des journées et soirées sur le thème du recrutement ciblé ont été réactivées en 2018.

Séminaire cadres S.P.V. : le projet de séminaire du réseau des nouveaux cadres S.P.V. prévu en 2018 est reporté sur 2019.

F.M.A. chefs de centre S.P.V. : le projet d'une Formation de Maintien des Acquis (F.M.A.) des chefs de centre S.P.V. prévu en 2018 est reporté sur 2019.

Étude sur le turn-over des S.P.V. : l'analyse des causes de départ des S.P.V., notamment féminins, est une des priorités de travail fixée à l'Observatoire du volontariat. Une étude spécifique, menée avec l'aide des experts psychologues du SDIS sur la promotion d'engagement SPV de décembre (46 recrues), permettra de mieux comprendre l'évolution de la motivation, du ressenti et des attentes de ces nouvelles recrues. Cette étude est poursuivie sur 2019.

- **Encouragement du volontariat**

Indemnisation C.P.I. : versement d'une participation aux communes (ou S.I.V.U.) sièges de C.P.I. qui indemnisent leurs S.P.V.

Sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) : indemnisation des moniteurs de J.S.P., avec la partie recensement effectuée par le groupement FORCSS.

## **1.2. – Actions relevant du management durable**

Ces actions inhérentes aux besoins de l'organisation sont en lien avec notamment le recrutement, l'intégration et l'administration du personnel, la gestion des carrières, la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, ainsi que le fonctionnement des instances.

### ***Recruter du personnel***

- **Plan de recrutement**

Postes budgétaires : au regard de la hausse de l'activité opérationnelle et de la charge fonctionnelle croissante, le S.D.I.S. a dû s'engager dans le renfort des équipes en place, d'une part en utilisant tous les postes inscrits au tableau des effectifs, et d'autre part en prévoyant un plan de recrutement.

Ainsi en 2017, le Service a procédé à la création de 3 emplois et au dégel de 13 postes, une partie de ces postes restant à pourvoir en 2018.

Pour 2018, un plan de recrutement de 12 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires a été entrepris afin de renforcer les effectifs des centres et des métiers de la direction.

Attractivité du S.D.I.S. : au regard des difficultés rencontrées en matière de recrutement le Service engagera une réflexion sur des pistes favorisant l'attractivité du département. Cela étant, le contexte de pénurie de lauréats de concours de S.P.P. s'est amélioré sur les grades de caporal et de lieutenant, mais il demeurerait sur le grade de capitaine en 2018.

- **Concours et examens**

Le S.D.I.S. a participé en 2018 à l'organisation des concours de caporal et de sergent (coordination par le Groupement F.O.R.C.S.S.).

## **Gérer la carrière des agents**

- **Référentiels grades-emplois**

Les référentiels grades-emplois sont à réviser, compte tenu de l'évolution de l'organisation et des règles statutaires. Cette action sera réalisée sur 2019.

- **Modalités d'accès aux grades supérieurs**

Les modalités d'accès au grade de sergent ont été révisées, afin de prendre en compte d'une part, les nouvelles voies d'accès constituées par le concours et l'examen professionnel et d'autre part, le terme prochain de la période transitoire (statut S.P.P. 2012).

De même, des critères ont été mis en place concernant l'avancement au choix dans le cadre d'emplois des lieutenants.

## **Administrer le personnel**

- **S.I.R.H. (Système d'Information des Ressources Humaines)**

**Stabiliser le logiciel AGATT** : la complexité de gestion des plannings des sapeurs-pompiers a conduit à moderniser la gestion automatisée du temps de travail et des plannings, et à procéder à l'acquisition du logiciel AGATT qui a été déployé en 2017, avec une mise en production sur l'ensemble des sites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2018, l'optimisation de l'outil (corrections des bugs, amélioration du paramétrage) et l'accompagnement des utilisateurs ont été réalisés en prenant en compte les évolutions du guide de gestion « régime de service des SPP » et le futur guide d'utilisation du compte épargne-temps.

La mise en place de ce logiciel s'inscrit dans le déploiement du Schéma Départemental des Systèmes d'Information (S.D.S.I.).

En 2019, le S.D.I.S. continuera ses actions d'accompagnement et d'optimisation du logiciel AGATT, en s'appuyant sur les développements techniques proposés par le fournisseur, et en prenant en compte le contexte réglementaire.

**Optimiser le logiciel CIVI-RH (CEGID)** : Sur la base de l'audit du logiciel R.H. et des pratiques du Service précédemment réalisée, une réflexion sera engagée fin 2019, afin de définir les orientations de l'évolution du progiciel de gestion des ressources humaines (actuellement SIRH CIVI de la société CEGID).

Cette évolution se traduira soit par une migration sur la nouvelle version CEGID, soit par un changement de fournisseur.

**Dématérialiser les flux et les dossiers** : dans le cadre du déploiement du S.D.S.I., il a été procédé en 2018 aux différentes phases prévues : étude, diagnostic, stratégie, scénarios.

Pour 2019, la mise en œuvre concrète portera sur la dématérialisation des ordres de mission et frais de déplacement (ce dernier point en collaboration avec le groupement FORCSS), des bulletins de paies, des arrêtés ou décisions.

- **Prélèvement de l'impôt à la source** : la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source était prévue à compter de janvier 2018. Cependant, le Gouvernement a décidé de différer d'un an la mise en œuvre de ce prélèvement, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La préparation du dispositif est intervenue dès mi-2018, pour une mise en œuvre dans les temps au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- **Nouvelle Prestation de Fidélité et de Reconnaissance des S.P.V. (N.P.F.R.)** :

La société IMPALA Gestion a été désignée pour gérer le calcul et le versement des rentes aux vétérans S.P.V. ayant cessé leur fonction depuis le 01/01/2016. Dernièrement, les vétérans du SDIS 71 ont commencé à percevoir les rentes dues au titre des années 2016, 2017 et 2018. Le versement des rentes aux vétérans intervient maintenant dès le paiement par le SDIS, des appels de fonds envoyés par l'organisme de gestion.

À compter de 2018, le versement des allocations de "tuilage" et de "limite d'âge" instaurées pour les vétérans relevant du régime PFR1, est pris en charge dans le cadre de la NPFR, donc financé par les SDIS (et l'Etat pour 50%) et non plus par CNP Assurances.

### • **Régime indemnitaire**

**Modulation des primes** : s'agissant de la modulation du régime indemnitaire en lien avec l'absentéisme, le dispositif a été mis en place en 2015 pour les S.P.P. de catégorie C, conformément au protocole d'accord signé avec les partenaires sociaux (il existe déjà un dispositif de modulation de la prime de fin d'année des P.A.T.S.). Ce dispositif qui impacte l'I.A.T. a été remis en cause en raison du rétablissement de la journée de carence, qui de fait introduit une double pénalité financière due par les agents placés en congés de maladie. Sa suppression a été mise œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2018.

**R.I.F.S.E.E.P.** (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*) : il était prévu de transposer le R.I.F.S.E.E.P. à la catégorie A de la filière technique, dès la parution des textes, qui n'est pas intervenue en 2018.

**Primes de spécialité** : l'exercice des emplois de spécialité des sapeurs-pompiers donne lieu au versement de primes spécifiques ; or, la refonte des emplois concernant la spécialité "formation" a généré une nouvelle organisation de cette équipe spécialisée, avec une incidence en matière de régime indemnitaire.

### • **Guides de gestion**

Une évolution des guides de gestion des S.P.P. et S.P.V. est rendue nécessaire, en raison de la modification des textes et de l'organisation. La mise en place d'un guide spécifique pour les P.A.T.S. est également prévue.

**Guide de gestion des S.P.V.** : concernant la révision du guide de gestion des S.P.V., celle-ci se poursuit. Une réflexion sera également engagée au sujet du contrôle de l'exécution de ce guide de gestion en matière d'indemnisation horaire (cf infra).

**Guide de gestion des S.P.P.** : un nouveau guide de gestion a été élaboré en 2018 avec une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il fixe notamment les nouveaux principes applicables aux dispositifs suivants :

- Aménagement du temps de travail et régimes de service des officiers ou autres personnels sapeurs-pompiers affectés en régime Service Hors Rang (S.H.R.).
- Cycle ou période de référence de décompte du temps de travail et de paiement des heures supplémentaires des sapeurs-pompiers professionnels affectés en régime de garde postée.
- Régime des autorisations spéciales d'absence applicable aux personnels du S.D.I.S. 71.

**Guide de gestion des P.A.T.S.** : s'agissant de celui des P.A.T.S., cette action n'a pu être déployée en 2018, en raison de la priorité donnée aux autres dossiers R.H. Elle est reprogrammée sur 2019.

### • **Évaluation du personnel**

Après la mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation des personnels S.P.P. et P.A.T.S., le déploiement de l'entretien annuel des chefs de C.I.S. et cadres volontaires prévu en 2018, conformément aux modalités qui ont été établies, est reporté sur 2019.

## **Gestion prévisionnelle des emplois**

Le service départemental doit s'adapter à l'évolution constante des contraintes organisationnelles, socioculturelles, réglementaires et budgétaires.

Afin de concevoir une politique dimensionnant à son juste niveau la ressource humaine tous statuts confondus et anticipant les besoins du Service, il est nécessaire de disposer d'une vision à moyen terme en matière de gestion des effectifs, de déroulement de carrières, d'évolution des rémunérations et indemnités.

### • **Des outils pour une meilleure anticipation** :

À cet égard, il a été procédé, en 2016, à une amélioration de l'outil de prévision pluriannuelle de la masse salariale, notamment eu égard à la préparation de la convention financière avec le Département, ainsi qu'à l'optimisation des tableaux de bord de prévision des départs à la retraite.

En 2018, le perfectionnement des outils de suivi des postes et des emplois a consisté en la mise en place d'une CVthèque, ainsi que de tableaux de bord relatifs au suivi des mouvements internes et des départs en vue de pourvoir les postes vacants.

- **Ajustement du format des sous-officiers chefs d'agrès :**

Une étude a été engagée, en novembre 2016, pour redéfinir les ressources en chefs d'agrès jusqu'en 2019 et au-delà, afin d'anticiper les besoins induits par les dispositions pérennes des textes filières S.P.P. Cette étude a abouti à la révision du format des sous-officiers S.P.P. chefs d'agrès en juillet 2017 avec un déploiement jusqu'en 2020. Le déploiement s'est poursuivi en 2018 et comme cela était prévu, une réflexion va de nouveau être engagée en 2019 pour un éventuel ajustement à partir de 2020.

S'agissant de la ressource S.P.V., l'examen du format des chefs d'agrès volontaires est toujours en cours. La réduction à quatre ans de l'ancienneté dans le grade de sergent pour accéder au grade d'adjudant S.P.V. facilitant la gestion de la ressource à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été votée en 2018 par le Conseil d'administration.

- **Évaluation de la ressource en chefs de groupe, chefs de colonne :**

Le travail en cours sera poursuivi en 2019 ; il est à noter la difficulté actuelle de recruter des chefs de colonne (grade de capitaine), en raison du sous-dimensionnement des concours.

### **Relations sociales**

- **Élections professionnelles**

Le mandat des représentants du personnel siégeant aux instances représentatives du personnel a été renouvelé en décembre 2018, s'agissant du comité technique et de la commission administrative paritaire. Les élections ont été organisées par le groupement R.H.

## **1.3. – Actions relevant du management éthique**

Ces actions sont orientées vers le respect des obligations légales, notamment en matière de diversité, de discrimination, la volonté de transparence et de démarches déontologiques.

### **Administrer le personnel**

- **GESTIVAC ; suivi de l'utilisation du logiciel**

Le guide de gestion des S.P.V. a pour objet de définir les pratiques et l'indemnisation des S.P.V. ; afin de maintenir un niveau de bonnes pratiques, il était prévu de mettre en place un dispositif de contrôle de l'exécution du guide en matière d'indemnisation horaire via le logiciel GESTIVAC, en recourant à une ressource S.P.P. mutualisée. Cette action est reportée sur 2019. De plus, il conviendra de réaliser un travail de fiabilisation de l'outil GESTIVAC.

- **Contrats PROVO**

Un certain nombre de S.P.P. ont contracté un engagement de S.P.V. (contrat PROVO). Ce contrat est susceptible de donner droit à un avantage retraite en fonction de la durée de l'engagement ; il convient de fixer des règles liées à cet engagement, notamment en matière de niveau minimum et de durée d'activité, de lieu d'exercice, etc... en lien avec les guides de gestion des S.P.P. et S.P.V. Cette action est reportée en 2019.

### **Communication interne, transparence de l'action R.H.**

- **Guides de gestion :**

Outils de gestion au service de l'organisation, les guides de gestion sont également des supports offrant une lisibilité et des repères sur les droits et les obligations de chaque agent, ainsi que sur les pratiques du Service (cf supra guides de gestion S.P.P., S.P.V. et P.A.T.S.).

### **Obligations de l'employeur**

Cet axe de travail, que l'on peut mettre en lien avec la veille juridique, consiste à recenser les obligations nouvelles ou à venir qui s'imposent aux employeurs en général, et à identifier celles qui s'appliquent au secteur public, et qui seront mises en œuvre au S.D.I.S., en particulier :

- **Compte épargne-temps (C.E.T.) :**

Le compte épargne-temps permet de conserver les jours de congés ou de R.T.T. non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire (R.A.F.P.). Ce dossier a été conduit en 2018 pour une mise œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, après décision du Conseil d'administration en date du 3 décembre 2018.

- **Compte personnel d'activité**

C.P.F. : la partie "compte personnel de formation" relève de la compétence du Groupement F.O.R.C.S.S. Sa mise en place est en cours, elle tiendra compte des éventuelles évolutions réglementaires.

C.E.C. : s'agissant du "compte d'engagement citoyen" qui concerne les S.P.V., il a été activé en 2018 pour être effectif à compter de 2019.

### ***Manager les diversités***

- **Égalité femmes-hommes**

Le rapport annuel du S.D.I.S. pour l'année 2018 fait état d'un déséquilibre du nombre de S.P.P. et S.P.V. féminins par rapport à leurs collègues masculins. Une vigilance constante est de mise pour réduire ce déséquilibre dans la gestion des effectifs, nonobstant le nombre très réduit de lauréates de concours et de candidates.

### ***Lutter contre les discriminations***

- **Harcèlement moral et sexuel**

Un dossier relatif à l'information et la sensibilisation au harcèlement moral et sexuel a été produit fin 2018. Il sera partagé en 2019 et les actions qui en découlent seront organisées en liaison avec le C.H.S.C.T. par le groupement FORCSS.

## **2 – La gestion des personnels et des effectifs**

Conformément aux orientations et aux décisions prises par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. au cours de l'année 2018 en matière de gestion des effectifs et de formation, les actes pris pour s'adapter à l'organisation ainsi qu'aux contraintes réglementaires ont été les suivants :

### **A – Sapeurs-Pompiers Professionnels**

- Emploi d'état-major :
  - ☞ 1 nomination sur l'emploi de chef d'état-major.
- Changement de cadre d'emplois :
  - ☞ 3 accès à la catégorie B.
  - ☞ 9 accès au cadre d'emplois des sous-officiers – catégorie C.
- Changement de grade au sein du même cadre d'emplois :
  - ☞ 4 avancement de grade d'officier (catégorie A).
  - ☞ 9 avancements de grade d'officier (catégorie B).
  - ☞ 15 avancements de grade de sous-officier (catégorie C).
  - ☞ 3 nominations au grade de caporal-chef (catégorie C).

### **B – Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés**

- Changement de cadre d'emplois :
  - ☞ 2 accès à la catégorie B.
- Changement de grade au sein du même cadre d'emplois :
  - ☞ 1 avancement de grade dans la catégorie A.
  - ☞ 11 avancements de grade dans la catégorie C.

## C – Effectifs du S.D.I.S. au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, les postes budgétaires pourvus des agents du S.D.I.S. et de ceux mis à disposition du Service correspondent à un effectif de 399 agents permanents, soit :

- 1 emploi fonctionnel de direction (D.D.S.I.S. par intérim).
- 321 Sapeurs-Pompiers Professionnels et 1 agent mis à disposition ; (dont 5 S.P.P. membres du S.S.S.M.).

À noter : 16 postes en cours de recrutement.

- 76 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés.

À noter : 4 postes en cours de recrutement.

À ce total de 399 emplois permanents s'ajoutent 2 engagés du service civique, ainsi que 1 855 Sapeurs-Pompiers Volontaires (dont 137 membres du Service de Santé et 12 experts) rattachés au Corps Départemental.

L'augmentation des effectifs de S.P.P. et de P.A.T.S. est la conséquence du plan de recrutement entrepris en 2017 et 2018 pour pallier à l'effet tension, 20 postes restant à pourvoir à la date du 31 décembre 2018.

S'agissant des S.P.V., les effectifs 2018 sont stables. Les actions de communication et de recrutement ciblé produisent des effets positifs sur le recrutement des S.P.V. (+ 7 % d'augmentation des engagements sur un an). Par contre, il est constaté en contrepartie plus de cessations d'activités. Le Service doit donc travailler à une meilleure fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires.

En outre, 842 sapeurs-pompiers volontaires communaux ou intercommunaux participent, au sein des C.P.I., à l'activité opérationnelle de distribution des secours sur le département.

## **IV - FORMATION – CAPITAL SANTÉ - SÉCURITÉ**

### **1 – Le volet Formation**

#### **A – Stratégie de formation**

Depuis six ans, la D.G.S.C.G.C. engage de nombreuses réformes non seulement dans le cadre de la formation de tronc commun mais également dans le cadre des emplois de spécialités. Ces réformes sont prises en compte progressivement par le service.

Par conséquent, en dehors des actions courantes, les dossiers suivants ont été conduits par les différents acteurs du Service.

- *Poursuite de l'ingénierie des formations*

Le travail de rédaction des Référentiels Internes de Formation et de Certification (R.I.F. et R.I.C.), transposition des Référentiels d'Emploi, d'Activité et de Compétences (R.E.A.C.) des formations de tronc commun de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises parus en 2013 s'est poursuivi. Les référentiels de la Formation Initiale Secours d'Urgence Aux Personnes ont recueilli un avis favorable de la part des membres du C.C.D.S.P.V. lors de la séance du 5 juillet 2018.

Par ailleurs, le 4 octobre 2017 un arrêté relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers est paru. Ce texte réforme totalement la spécialité de formateur en introduisant une nouvelle philosophie, celle de l'approche par compétences. Cette réforme a engendré une réflexion sur la nécessaire structuration des réseaux de formateurs avec pour objectif de répondre aux exigences de l'arrêté que ce soit pour les formateurs des équipes péri-opérationnelles créées en 2017 ou pour les autres formateurs.

Afin d'expliquer et d'accompagner le changement, des réunions thématiques et semestrielles ont été organisées dans les groupements pour sensibiliser les acteurs de terrain. Fort des retours positifs formulés à l'issue de ces réunions, ce dispositif d'information sera reconduit en 2019.

Enfin, la plateforme de e-learning ou formation ouverte à distance (F.O.A.D.) a été alimentée par des supports pédagogiques afin que les stagiaires de Formation Initiales puissent disposer de contenus et des savoirs relatifs à leurs formations. Ainsi, les temps de formation en présentiel seront consacrés à l'acquisition de techniques et de compétences.

- *Travaux avec les partenaires du S.D.I.S. 71*

Dans le cadre des parcours de professionnalisation des officiers de l'E.N.S.O.S.P., les S.D.I.S. sont sollicités pour accueillir des stagiaires dans le cadre d'immersions fonctionnelles ou opérationnelles. Ces périodes de formation sur le terrain ont pour but de confronter le futur officier à des situations qu'il pourrait rencontrer dans sa vie professionnelles. Le S.D.I.S. 71 a donc accueilli, en partenariat avec le S.D.I.S. 21, 4 officiers stagiaires de l'E.N.S.O.S.P. du 8 au 19 octobre pour une immersion opérationnelle et, plus particulièrement, du 15 au 18 octobre dans les C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE, MÂCON, TOURNUS et au C.T.A./C.O.D.I.S.

Suite à l'important travail de remise à plat des formations à l'attention des S.P.V. de C.P.I. qui s'est déroulé en 2018, une nouvelle formation d'équipier INCENDIE de C.P.I. a pu être organisée au CPI de DEMIGNY. L'équipe pédagogique était composée de S.P.V. de C.P.I. mais également des S.P. de C.D.S.P. 71. Cette formation expérimentale a permis d'initier le calendrier des formations à l'attention des S.P.V. de C.P.I. pour 2019.

Enfin, afin de répondre aux besoins de recrutements en S.P.P., le S.D.I.S. 71 a participé à l'organisation du concours de caporal S.P.P. de la zone EST et a organisé, en partenariat avec le C.D.G. 54 et le S.D.I.S. 54, un concours interne de sergent S.P.P. Ces deux concours ont représenté une charge importante pour les cadres du groupement.

## B – Bilan du Centre de Formation Départemental

L'analyse de l'activité du Centre de Formation Départemental sur l'année écoulée permet de tirer les enseignements suivants.



La répartition des réservations du site s'est fait de la manière suivante (en nombre de jours) : les salles de cours ont été sollicitées 261 fois en 2018 (contre 334 en 2017) et le plateau technique 7 fois (98 en 2017).

Une moyenne de 15 stagiaires par jour a été accueillie. Dans le détail cela représente :

- 2 814 agents du S.D.I.S. 71 sont passés au C.F.D. montrant ainsi que le site est véritablement l'outil de tous (-36% par rapport à 2017).
- 860 utilisateurs externes sont venus dans nos locaux (soit -45 % par rapport à 2017).

Les réservations externes se répartissent de la manière suivante :

- 15 par le C.N.F.P.T.
- 14 par le Conseil Départemental.
- 6 par les forces de l'ordre (Police, C.R.S. et Gendarmerie).
- 11 par des entreprises.

Les recettes de location de salle et du plateau technique permettent de générer 24 300 € de recette. La majorité des recettes est assurée la location du plateau technique à des sociétés privées.

Les moyens du C.F.D. sont une ressource pour les C.I.S. qui souhaitent organiser des formations, pour la couverture opérationnelle du département et pour les actions de communication du S.D.I.S. Ainsi, la sollicitation des engins utilisés notamment dans le cadre des mises en situations professionnelles (formations) est équivalente en 2017 à un C.I.S. assurant environ 680 départs par an.

Les produits servant aux mises en situations sont composés de 70m<sup>3</sup> de bois, 65 bottes de paille, 10m<sup>3</sup> de mousse et 20 véhicules (consommation d'une année normale) et sont gracieusement offert dans le cadre de partenariats conclus avec différentes entreprises du département. L'acheminement de ces matériaux se fait par le personnel du C.F.D. réduisant ainsi les frais de transport.

En conclusion, on peut constater une stabilisation de la sollicitation du C.F.D. par les services extérieurs et une augmentation de la part du S.D.I.S. 71. D'un point de vue purement formation, on constate également une montée en puissance de la sollicitation dévolue au S.U.A.P. et DIV tant sur le matériels que l'utilisation des locaux.

## C – Reconnaissance des acquis

Les commissions départementales de reconnaissance des acquis des S.P.V. et des S.P.P. prévu par les arrêtés formation de 2013 ont été organisées au cours de l'année 2018. Ce dispositif départemental a été complété par l'accès aux commissions nationales.

Par ailleurs, suite à la réforme de la filière formation et développement des compétences un comité départemental a été organisée en vue d'émettre un avis pour conseiller la commission « cas n °2 » du CNFPT. Ainsi, 20 dossiers ont été transmis à cette commission qui s'est réuni les 3 et 4 décembre 2018.

Les actions suivantes ont été réalisées :

	Sapeurs-Pompiers Volontaires	Sapeurs-Pompiers Professionnels
<b>Nombre de réunion</b>	2	3
<b>Nombre de dossiers reçus</b>	16 dossiers « tronc communs » 2 dossiers de spécialités	52 dossiers « tronc communs » 4 dossiers de spécialités
<b>Répartition des dossiers traités</b>	5 R.A.T.D. 13 V.A.E./R.A.T.D.	13 R.A.T.D. 43 V.A.E./R.A.T.D.
<b>Avis rendus</b>	14 validations directes 2 formations initiales à suivre intégralement 2 validations sous réserve de complément de formation	10 validations directes 43 validations sous réserve de suivre une F.M.A. en 2019 3 validations sous réserve de complément de formation

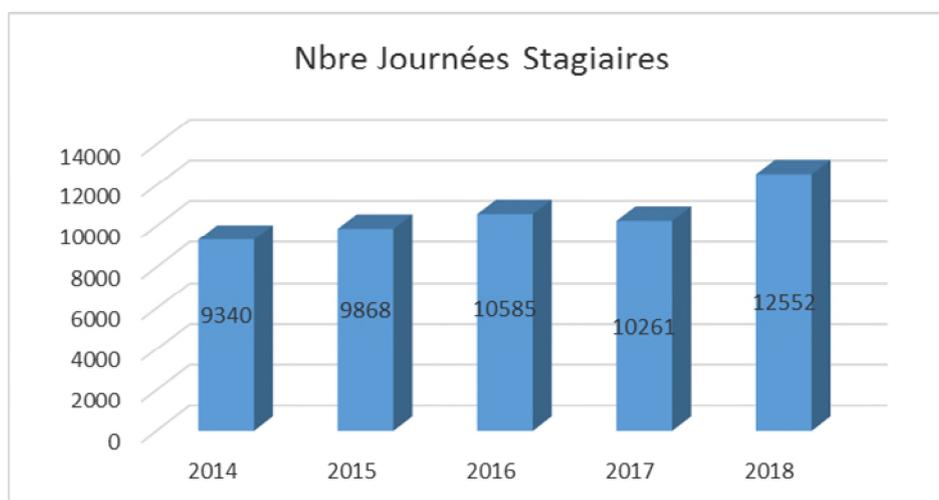
V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience  
R.A.T.D. : Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes  
F.M.A. : Formation de Maintien des Acquis

#### D – Les chiffres clés de la formation

L'exploitation du logiciel G.E.E.F. et le traitement des données statistiques permettent de recueillir les données ci-dessous.

L'année 2018 a permis encore une fois, grâce à une fiabilisation du logiciel GEEF, d'obtenir des données statistiques reflétant véritablement le bilan de l'année (à la fois pour ce qui concerne le nombre de journées stagiaires et le nombre d'heure d'encadrement réparti par statuts).

##### • **L'évolution des chiffres clés de la formation**



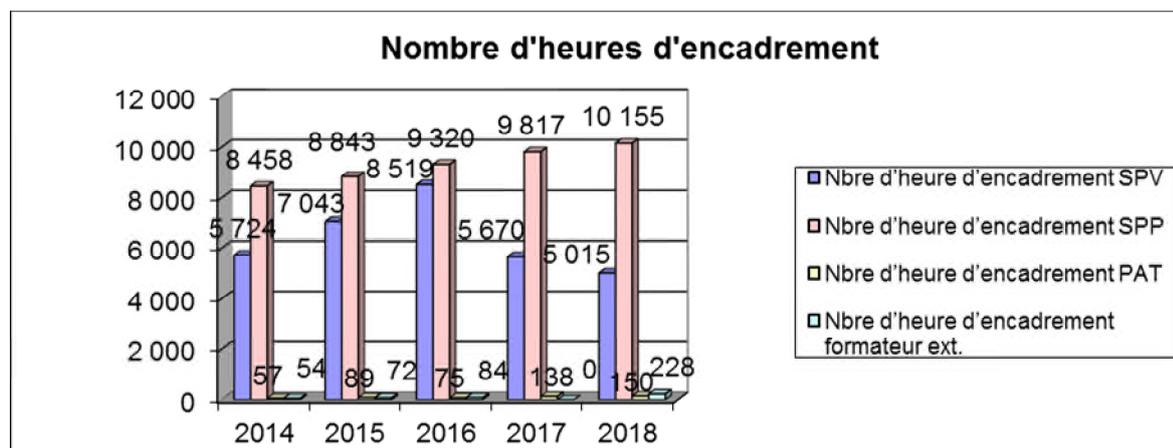
Il est à noter que le nombre de « Journées Stagiaires » reflète l'implication des agents du S.D.I.S. pour perfectionner et/ou accroître leurs compétences. Ce nombre s'élève à 12 552 journées /stagiaires pour l'année 2018, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à 2017.

Cette augmentation est notamment due à l'évolution du dispositif de formation qui tend à afficher une offre de formation correspondant au juste besoin des structures. Par ailleurs, depuis la réforme de la formation de 2013, de nombreux parcours de formation ont été revus.

• **Les chiffres relatifs aux formateurs**

Le réseau de formateurs du S.D.I.S. impliqués dans les formations départementales et locales poursuit son développement grâce notamment à la mise en place des équipes péri-opérationnelles.

Le nombre d'heures d'encadrement, totalisant l'implication des formateurs, quel que soit leur statut, passe de 15 625 heures en 2017 à 15 548 heures en 2018, soit une certaine stabilisation. Ainsi, le nombre d'heures d'encadrement réalisées par les SPP ne cesse d'augmenter depuis 2014 et tandis que celles des SPV montre une baisse continue depuis trois ans.



**E – Le volet financier**

Le Service a consacré en 2018 un montant de 566 K€, contre 735 K€ en 2017 (soit une économie d'environ 23 %), pour financer les actions de formation (hors rémunération des personnels assurant le fonctionnement courant du Service).

De plus, les actions de formation en qualité d'organisateur pour des entreprises privées et la location du site du Centre de Formation Départemental ont généré 24 300 € de recettes (contre 17 328 € en 2017, soit + 40 %).

Pour mémoire, l'évolution des dépenses et des recettes des cinq dernières années est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dépenses</b> <i>(investissement et fonctionnement)</i>	886 k€	890 k€	775 k€	735 k€	566 k€
<b>Recettes</b>	20 328 €	29 681 €	24 206 €	17 328 €	24 300 €

**2 – Le volet Capital Santé – Sécurité**

Les priorités du Groupement ont, comme dénominateur commun, l'approche plaçant l'humain au cœur du dispositif.

L'année 2018 a permis de poursuivre la dynamique Santé – Sécurité au Travail initiée en 2015.

## A – Activité du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

L'activité réglementaire du C.H.S.C.T. pour l'année 2017 s'est répartie de la manière suivante :

- Trois réunions de l'instance : les 28 mars, 5 juillet et 30 novembre (toutes 3 précédées d'une réunion de préparation).
- Nombre de visites de structures : 2 (un groupement fonctionnel et un C.I.S. S.P.V.)
- Nombre d'analyses d'accident réalisées et présentées au C.H.S.C.T. : 8.
- Nombre de fiches d'enquête flash répertoriées : 139.

## B - Dossiers conduits avec la participation des membres du C.H.S.C.T.

Les représentants du personnel et de l'administration sont invités chaque année à participer aux groupes de travail en lien avec la santé, la sécurité, la qualité de vie en service (S.S.Q.V.S.).

Ainsi, en 2018 les travaux suivant se sont déroulés :

- Poursuite de la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels et du document unique des risques professionnels.
- Travail d'un groupe sur la prise en compte de la toxicité des fumées et des suies d'incendies.

## C – Création du réseau des assistants de prévention

Afin d'inscrire la Santé sécurité au travail dans l'organisation du S.D.I.S., 10 assistants de prévention ont été formés au mois de novembre 2018. Ces assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention de la collectivité. Ils seront les relais au sein des C.I.S. mixtes de la politique S.S.Q.V.S. du service.



cours

Ils

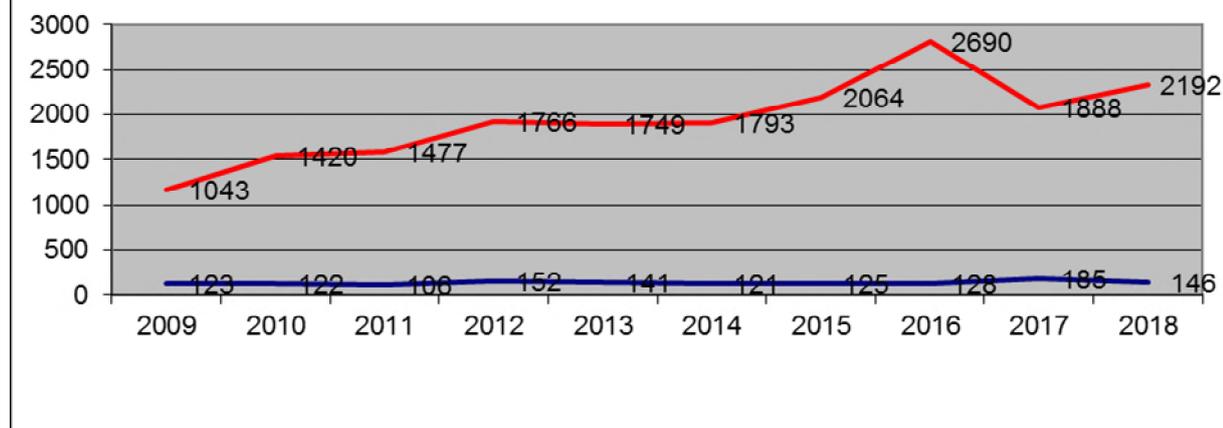
## D - Évolution de l'accidentologie sur les 10 dernières années

On note une nette baisse du nombre de déclarations d'arrêt de travail entre 2017 et 2018 (environ une douzaine de déclarations par mois) ainsi qu'une hausse de 16% la durée cumulée de ces mêmes arrêts.

L'année 2018 devient la deuxième année de référence dans l'étude des chiffres de l'accidentologie car le Service Capital Santé – Sécurité a mené un travail important de vérification des différents dossiers de suivi des accidents impliquant des personnels.

Les chiffres ci-dessous feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 29 mars 2019.

## Evolution de l'accidentologie - tous statuts confondus



Légende : **Trait bleu** : Nombre de déclaration d'accidents  
**Trait rouge** : Nombre cumulé de jour d'arrêt de travail

Les chiffres de l'accidentologie 2018 sont inférieurs à ceux de 2017. Pour ce qui concerne l'accidentologie liée aux activités physiques et sportives, elle est repartie fortement à la baisse. L'accidentologie liée aux opérations suit l'augmentation globale du nombre d'interventions.

Il est à noter que parmi les 75 déclarations d'accidents de S.P.P., 44 ont nécessité des arrêts de travail. S'agissant des S.P.V., 41 pour 69 déclarations et 1 sur 2 pour les P.A.T.S.

On note également une hausse de 16 % du nombre cumulé de journées d'arrêt de travail par rapport à 2017. La tendance haussière de la gravité reprend après une année 2017 de forte baisse de la durée cumulée des arrêts de travail.

L'étude détaillée des dossiers permet de comprendre les raisons de la hausse de l'indicateur de gravité. Ainsi, contrairement à l'année 2017 où **un seul agent avait un arrêt supérieur à 100 jours, 5 agents cumulent à eux seuls 649 jours d'arrêt de travail en 2018**. Pour mémoire, à compter de 2016, **le nombre de jour d'arrêt de travail intègre non seulement la première déclaration mais également les prolongations**. Cela traduit ainsi réellement l'absentéisme vécu dans les C.I.S. et services.

## V - LOGISTIQUE

Par délibération n° 2017-13 du 24 mars 2017, les membres du Conseil d'Administration ont validé le rapport d'orientations pluriannuelles de la Logistique qui affiche clairement les missions du Groupement Logistique (hors patrimoine) pour les années 2017 à 2019.

Cette démarche permet d'une part, de donner du sens à la Logistique pour que tous les sapeurs-pompiers puissent disposer, d'une part, de moyens pour accomplir leur mission de secours avec une maîtrise des coûts durable et lisible, et d'autre part, d'adopter des attitudes en étant à l'écoute des décideurs et des gens de terrain, autour des missions suivantes :

- Le parc véhicule et sa maintenance.
- la politique d'Air Respirable.
- L'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers et sa traçabilité.
- Les petits matériels d'incendie et de secours et leur vérification.
- L'informatisation de la Logistique.

Il s'agit de présenter aux membres du Conseil d'Administration, les réalisations de l'année 2018 :

### 1 – Le parc véhicule et sa maintenance

#### Plan d'équipement des véhicules et gros matériels

Le plan d'équipement pluriannuel « véhicules 3 » piloté par une autorisation de programme a été validé par délibération n° 2017-13 du 24 mars.2017 qui porte sur les exercices comptables 2017 à 2019. Ce plan « véhicules 3 » est géré au travers d'une autorisation de programme créée par délibération n° 2017-14 du 24 mars 2017, complétée et modifiée par les délibérations n° 2017-35 du 6 juillet 2017, n° 2017-46 du 14 novembre 2017, 2018-13 du 26 mars 2018 et 2018-29 du 22 octobre 2018. Le montant global de cette autorisation de programme s'élève à 6 050 K€.

En 2018, 2 559 K€ de crédits de paiement ont été inscrits (y compris les reports de crédits de 2017) et ont permis les commandes et la réception de :

Nombre	Type de véhicule ou engin	date de commande	date de livraison	observations
18	Véhicules de Secours aux Victimes	2018	2019	livré
1	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier	2018	2018	livré
1	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier	2018	2019	livré
3	Bateau Moyen de Secours	2018	2018	livré
4	Véhicule Léger type citadine	2018	2018	en attente de livraison
1	Bateau Polyvalent de Secours	2018	2019	livré
8	Véhicule Léger Hors Route	2018	2019	en attente de livraison
1	Transformation d'une Berce	2018	2019	en attente de livraison
2	Bras Elevateur Aérien	2018	2019	en attente de livraison

Les V.S.A.V. et les F.P.T.S.R. ont fait l'objet d'achat, auprès de l'U.G.A.P., dans le cadre du regroupement des Conseils Départementaux et des S.D.I.S. de la Région Bourgogne/Franche-Comté.

D'un point de vue financier, les crédits ont été répartis de la manière suivante :

Autorisation de Programme/Crédits de Paiement véhicules et engins					
Autorisation de Programme véhicules et gros matériels	réalisé 2017	Mandaté 2018	reports 2019	inscription CP 2019	Reste à créditer
Plan pluriannuel d'acquisition de véhicules	2025 K€	2 173 K€	386 K€	2270 K€	10 K€
TOTAL		2 559 K€			
<b>Montant de l'A.P./C.P. 6 050 K€</b>					

### Maintenance du parc engins

Au 31 décembre 2018, le parc du S.D.I.S. 71 comprenait :

- 432 engins roulants dont 124 poids-lourds ;
- 12 moto-pompes remorquables ;
- 26 embarcations ;
- 17 berces.

En ce qui concerne la maintenance des véhicules, l'entretien des véhicules poids-lourds est mené par l'atelier de MONTCEAU-LES-MINES et donne entière satisfaction. L'atelier de MÂCON poursuit ses actions mécaniques dans le cadre des affectations/rotations et réformes. Ainsi, à chaque rotation, les véhicules sont entièrement révisés avant d'être de nouveau réaffectés.

En 2015, une politique départementale d'acquisition et de maintenance des pneumatiques a été validée par les membres du Conseil d'Administration. Cette politique intègre le changement systématique des pneumatiques à 10 ans, à compter de leur date de fabrication et le contrôle et la maintenance des pneumatiques.

Une mise en concurrence concernant la fourniture, le montage, le contrôle et dépannage de pneumatiques a été mise en place avec le Conseil Départemental 71. Ce rapprochement a permis de créer une collaboration et des échanges sur nos pratiques de travail et d'obtenir un meilleur taux de remise sur la fourniture des pneumatiques.

La politique départementale d'acquisition des pneumatiques validée par les membres du Conseil d'Administration s'est poursuivie en 2018. Les prestataires retenus, ont vérifié les pneumatiques de nos véhicules et engins. L'ensemble du parc est maintenant à 10 ans comme le préconisent les manufacturiers.

Dans le cadre des travaux initiés entre les S.D.I.S. de Bourgogne Franche Comté une mise en concurrence a été lancée sur pour les années 2017 à 2020 et concerne les visites décennales, ainsi que les visites annuelles de toutes les échelles. L'échelle de MACON a par conséquent fait l'objet d'un contrôle complet en 2018.

Afin d'assurer la traçabilité des opérations de maintenance sur l'ensemble du matériel roulant, le Groupement Logistique a mis en place en interne, un outil informatique de gestion. Cet outil permet de tracer l'ensemble des actions de maintenance effectuées sur les véhicules.

À ce titre, dans le cadre de la politique départementale relative aux vérifications des matériels opérationnels et des équipements de protection individuelle du S.D.I.S.71, présentée au Conseil d'Administration le 8 décembre 2016, un volet concerne les vérifications des matériels roulants.

Également, des sapeurs-pompiers « référents matériels roulants » ont été désignés dans chaque C.I.S. Ces référents ont été formés en 2017, par les mécaniciens des ateliers départementaux et habilités par le Président du Conseil d'Administration. Ils s'appuient, pour effectuer le contrôle des matériels roulants, sur une procédure départementale qui inclut la traçabilité des vérifications par une saisie informatique dans le logiciel de gestion de parc développé en interne. Ce contrôle s'effectue tous les trimestres. Les personnels des deux ateliers départementaux sont également chargés, du contrôle trimestriel des véhicules de la Direction.

En 2018, les masses financières consacrées à l'entretien du parc roulant se répartissent de la manière suivante :

#### A – Section de fonctionnement

Ateliers	Crédits inscrits en 2018 pour les Antennes Territoriales en €	Crédits inscrits en 2018 pour le Gpt Logistique en €	Total des crédits consacrés à l'entretien du parc en €	réalisé au 31/12/2018 en €	% de réalisation	Observations
pièces mécaniques	12 360	200 000	212 360	203 946	96	entretien en interne
entretiens avec main d'œuvre	110 970	192 000	302 970	290 106	96	entretiens externalisés + contrôles techniques
entretien des échelles	/	120 000	120 000	113 668	95	visites techniques annuelles + décennale de l'échelle de Tournus
politique des pneumatiques	/	84 600	84 600	69 119	82	rajeunissement du parc et contrôle annuel

#### B – Section d'investissement

Ateliers	Crédits inscrits en 2018 (Gpt Logistique uniquement) en € y compris les reports 2017	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation	Observations
Réparations importantes	60 000	51 040	0	85,07	réfection citerne + changement boîtes vitesses
achat d'outillage pour l'ensemble des antennes	10 910	4 082	0	37,42	suivant les politiques départementales, achat d'outillage d'atelier pour les CIS

## 2 – Politique d'Air respirable

Cette politique, initiée en 2008, consiste à apporter une meilleure réponse opérationnelle, une meilleure hygiène et plus de sécurité pour les utilisateurs. Trois pôles sont opérationnels : CHALON-SUR-SAÔNE, MONTCEAU-LES-MINES et MÂCON. Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du département pour approvisionner, tracer et entretenir les 500 appareils respiratoires isolants du S.D.I.S. 71.

Les contrôles périodiques obligatoires (inspection/requalification/qualité de l'air) ont été menés sur l'ensemble des appareils du parc départemental, y compris les bouteilles de l'équipe des plongeurs.

Les dépenses 2018 de l'Air Respirable s'établissent comme suit :

### A – Section de fonctionnement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2018 en €	réalisé au 31/12/2018 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel	22 600	19 628	86,85	Achat pièces détachées pour réparations compresseurs
Contrat et entretien Air Respirable	23 500	23 038	98,03	Contrats de maintenance et requalification des bouteilles d'air ; remise en état des masques

### B – Section d'investissement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2018 en € y compris les reports 2017	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation
Matériels ARI	61 033	56 285	0	92,22

## 3 – L'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers

### La tenue opérationnelle

Le déploiement de la nouvelle tenue opérationnelle étant terminé au 31/12/2017, le Service assure maintenant le renouvellement des tenues, la continuité de la maintenance et la traçabilité des E.P.I.

Avec la fin du déploiement habillement et les travaux de réaménagement du C.I.S. CHALON-SUR-SAÛNE, le magasin habillement a été de nouveau activé au 1<sup>er</sup> février 2018.

D'un point de vue réglementaire, le référentiel technique de la tenue des sapeurs-pompiers qui est intégré à l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers a été modifié le 8 avril 2017, et a entraîné notamment la modification de la tenue de service et d'intervention (T.S.I.) ainsi que d'autres effets (chemiserie, galons, chaussons...). Au niveau du S.D.I.S. 71, cette nouvelle réglementation a été mise en place en 2018 et le déploiement de la T.S.I. s'effectuera sur 4 ans de la même manière que la précédente mise à niveau des tenues opérationnelles.

Par ailleurs, les Journées d'Accueil et d'Intégration (J.A.I.) ont conduit le Bureau Habillement à équiper 156 recrues.

### La maintenance et la traçabilité des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

Mise en place en 2012 avec l'aide des référents habillement des Centres de Secours formés à la vérification des équipements de protection individuels (E.P.I.), cette opération se poursuit en deux temps :

- En 1<sup>er</sup> niveau : la vérification par les référents habillement des centres de secours qui donnent l'autorisation de lavage et/ou de réparation.
- En 2<sup>nd</sup> niveau, le nettoyage et la réparation par un prestataire extérieur au S.D.I.S.

Avec l'informatisation de l'habillement, tous les équipements de protection individuels sont maintenant suivis et tracés.

### La protection des sapeurs-pompiers contre la toxicité des fumées

Trois C.I.S. (CHALON-SUR-SAÔNE, PERRECY-GENELARD, DIGOIN) ont été équipés de kits de nettoyage dans le cadre d'une expérimentation départementale visant à protéger les sapeurs-pompiers des suies. Cette expérimentation sera poursuivie dans tous les C.I.S. mixtes en 2019 avant une généralisation à tous les C.I.S.

Les dépenses 2018 concernant l'habillement s'établissement comme suit :

#### A – Section de fonctionnement

HABILLEMENT	Crédits inscrits en 2018 en €	réalisé au 31/12/2018 en €	% de réalisation	Observations
Habillement sauf tenues d'intervention + fournitures habillement	68 000	64 729	95,19	chemises, polos, pantalons, vareuses, képis, écussons, insignes....
Traçabilité/maintenance des effets	30 000	29 851	99,50	nettoyage et réparation des effets d'habillement

#### B – Section d'investissement

Habillement	Crédits inscrits en 2018 en € y compris les reports 2017	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation
tenues d'interventions	569 157	479 359	84 656	99,09

### **5 – Le matériel incendie**

Les demandes de petit matériel incendie relèvent dorénavant du renouvellement classique du matériels, y compris pour les équipes spécialisées.

En ce qui concerne les Opérations Diverses, une politique a été validée en 2017 permettant l'harmonisation des pratiques opérationnelles et un dimensionnement des moyens opérationnels au plus juste des besoins. Le déploiement de cette politique a débuté en 2018 et se poursuivra en 2019.

Dans le cadre du renouvellement des outils de désincarcération, deux nouveaux outils combinés mixtes ont été achetés en remplacement des matériels existants.

Conformément aux dispositions de la politique départementale de vérification des petits matériels incendie, un bon nombre d'équipements ont fait l'objet, en 2018, d'une vérification et d'une traçabilité par l'équipe départementale mobile ou par le biais d'un contrat de maintenance avec une entreprise extérieure (ex : lots de sauvetage, hyménoptères, tenues d'approche, détecteurs, matériel équipe G.R.I.M.P....) ;

Les dépenses 2018 pour le petit matériel incendie s'établissent comme suit :

## A – Section de fonctionnement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2018 en €	réalisé au 31/12/2018 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel incendie divers	83 400	79 915	95,82	sauvetage, déblaiement, lances... + pièces tuyaux + matériels équipes spécialisées + mouillant/moussant + insecticide
contrat et entretien PMI	27 700	24 303	87,74	contrats de maintenance et réparations appareils de détection

## B – Section d'investissement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2018 en € y compris reports 2017	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation
petit matériel incendie + tuyaux + matériels des équipes spécialisées + machine à sertir les tuyaux	226 283	199 827	23 933	98,88

## **6 – La politique départementale relative aux vérifications des matériels opérationnels et des équipements de protection individuelle du S.D.I.S. 71 :**

Cette politique se décline maintenant au travers de chacun des domaines de la logistique (entretien et maintenance du matériel roulant, habillement, air respirable, petit matériel incendie et équipes spécialisées). Elle est dorénavant, coordonnée par le Bureau des Vérifications qui se charge de coordonner la mise en œuvre du projet, d'accompagner les Chefs de Centre et de manager l'équipe mobile chargée d'effectuer les vérifications.

En 2018, l'équipe mobile a procédé à la vérification des E.P.I. de catégorie 3 des 64 C.I.S. et du C.F.D. Egalement cette équipe a assuré :

- L'entretien des matériels thermiques de 17 C.I.S. (prévision de l'entretien de la totalité du parc sur 3 ans).
- La maintenance de 1<sup>er</sup> niveau et le contrôle de la qualité de l'air des compresseurs Air Respirable.
- La gestion des inspections périodiques et requalification des bouteilles d'Air Respirable (prestation externalisée).

Tous les sapeurs-pompiers, ainsi que tous les personnels administratifs et techniques du S.D.I.S. 71 sont concernés par cette démarche, qui vise, en premier lieu, à assurer une distribution des secours de qualité, tout en assurant la sécurité de chacun.

La démarche de fiabilisation des équipements ne représente qu'un outil. Le simple fait de prendre soin du matériel ou de mettre ses E.P.I. pour se protéger d'un risque contribue à favoriser la réussite de la démarche.

## **7 – L'informatisation de la Logistique**

Courant 2016, un outil de gestion concernant le parc de véhicules a été développé en interne. Pour l'instant, cette solution répond aux attentes du Groupement Logistique, mais reste un outil fragile car tant en sécurisation des données modifiables par acteur du S.D.I.S. qu'en sécurité de la base de données elle-même (accès simultanés sur la base, multi-sites...).

C'est pourquoi afin d'assurer la traçabilité, la sécurité et la transversalité des données de tous les domaines d'activité de la logistique, hors habillement, l'acquisition d'un logiciel métier spécifique (Gestion des Matériels Assistée par Ordinateur) initialement envisagée en 2018 se réalisera en 2020. L'année 2018 a néanmoins permis d'effectuer des études de produits.

## **8 – Le plan d'équipement immobilier**

Les travaux réalisés en 2018 sont de plusieurs ordres :

- Les travaux courants financés sur les crédits de la section de fonctionnement.
- Les travaux de gros entretien financés au titre de la section d'investissement hors plan immobilier structurant.
- Le plan immobilier structurant n° 2.
- Le plan immobilier structurant n° 3.

### **A - Les travaux courants financés sur les crédits de la section de fonctionnement**

Ces travaux ont été budgétisés pour un montant de **179 500 €**. L'ensemble des travaux a été réalisé dans sa totalité. Ils concernaient notamment l'entretien courant et les désordres survenus sur le bâti existant. A la fin de l'exercice 2018, l'ensemble des opérations ont été réalisées et ont fait l'objet d'un mandatement de **163 300 €** (dont 14 000 € de rattachement), soit un taux de réalisation de **91 %**.

### **B - Les travaux de gros entretien financés au titre de la section d'investissement**

Il s'agit des travaux d'aménagement des centres financés dans le cadre de la continuité de service. L'accent a notamment été mis sur les travaux suivants :

#### **LA PRESERVATION DU CLOS ET COUVERT**

- Le remplacement de menuiseries extérieures pour les C.I.S. CLUNY, CHAROLLES, PERRECY-GENELARD pour 17,2 K€.
- Le remplacement de la porte principale de la remise du C.I.S. CUISEAUX pour 6,6 K€.
- Le remplacement des fenêtres de toit du C.I.S. DOMPIERRE LES ORMES pour 4,4 K€.

#### **L'OPTIMISATION DES ENERGIES**

- Le remplacement de la chaudière du C.I.S. BOURBON –LANCY et du C.I. SAINT-GERMAIN-DU BOIS pour 22,4 K€.
- La mise en place d'un adoucisseur d'eau au C.I.S. LUGNY pour 2,5 K€.
- La mise en conformité électrique d'armoires électriques diverses au C.I.S. MÂCON pour 2,5 K€.

#### **LA VOIRIE ET LES RESEAUX DIVERS**

- La réfection des enrobés du C.I.S. MONTCHANIN/ÉCUISSSES et partielle des C.I.S. BOURBON-LANCY et LE CREUSOT pour 95,1 K€.

#### **LA SECURISATION DES SITES ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES**

- La seconde tranche de sécurisation de la DIRECTION DEPARTEMENTALE pour 22,3 K€.
- La sécurisation des accès des 6 cabinets d'aptitude médicale pour 6 K€.

#### **LES AMENAGEMENTS DIVERS**

- L'aménagement des vestiaires féminins du C.I.S. SENNECEY LE GRAND pour 47,6 K€.
- La seconde tranche de restructuration du C.I.S. ST BONNET DE JOUX pour 41,2 K€.
- L'agrandissement des vestiaires féminins et masculins du C.I.S. MARCIGNY pour 37 K€.
- La réfection du caisson GAZ du CENTRE DE FORMATION DEPARTEMENTAL pour 17,5 K€.
- La restructuration de l'administration au CIS ROMENAY pour 13,8 K€.
- L'aménagement de locaux à la DIRECTION DEPARTEMENTALE pour 12,5 K€.

C – La fin du plan immobilier structurant n° 2 fixé par la convention S.D.I.S./Département

➤ **La construction du C.I. de la HAUTE MOUGE (650 K€)**

L'année 2018 a permis de finaliser les études, de sélectionner les entreprises et de réaliser les travaux de construction avec une prise de possession des locaux au début de l'année 2019.

D – Le lancement du plan immobilier structurant n° 3 fixé par la convention S.D.I.S./Département

➤ **La création de l'Unité Opérationnelle Territoriale de MÂCON SUD**

(C.P. 2018 : 144 K€)

L'année 2018 a été consacrée à :

- La définition du programme.
- La sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- L'étude du projet.
- La consultation des entreprises.

Les travaux se dérouleront sur l'année 2019, avec une réception prévisionnelle en décembre 2019.

➤ **L'aménagement fonctionnel du C.I.S. de GIVRY**

(C.P. 2018 : 46,2 K€)

L'année 2018 a été consacrée à :

- La définition du programme avec les acteurs locaux.
- Les études de projet.
- La rédaction du dossier de consultation des entreprises.
- La consultation des entreprises, et la passation des marchés de travaux.

Les travaux se dérouleront sur le premier semestre 2019, avec une réception prévisionnelle en juillet 2019.

➤ **L'aménagement fonctionnel du C.I.S. EPINAC**

(C.P. 2018 : 59,4 K€)

L'année 2018 a été consacrée à :

- La définition du programme avec les acteurs locaux.
- Les études de projet.
- La rédaction du dossier de consultation des entreprises.
- La consultation des entreprises, et la passation des marchés de travaux.

Les travaux se dérouleront sur le premier semestre 2019, avec une réception prévisionnelle en juillet 2019.

En conclusion, le bilan 2018 fait apparaître que 339 opérations immobilières ont été conduites sur 56 centres. D'un point de vue budgétaire, ces opérations incluant l'ensemble de crédits inscrits sur la section d'investissement (travaux de gros entretien et les restructurations/constructions neuves) se traduisent comme suit :

2018	Prévus	Réalisés	Reportés
<b>Travaux de bâtiment hors AP</b>	517 586 €	421 869 €	91 867 €
<b>Travaux de bâtiment avec AP</b>	987 382 €	462 593 €	504 878 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 504 968 €</b>	<b>884 462 €</b>	<b>596 745 €</b>

## VI - GESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Au cours de la séance du 26 mars 2018, les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance de l'ensemble des éléments constitutifs du Système d'Information et de Communication (S.D.S.I.) du S.D.I.S. 71 et ont validé, par délibération n° 2018-15, les orientations globales, ainsi que les actions pour l'année 2018.

Le système d'information du S.D.I.S. 71 permet aux acteurs internes au S.D.I.S. d'accomplir leurs missions opérationnelles et fonctionnelles, d'accéder à l'information, de disposer des données et des outils nécessaires à une gestion managériale, à leur travail quotidien, de procéder aux évaluations et anticipations prospectives.

Le S.D.S.I. a particulièrement mis en avant la nécessité de concevoir et mettre en œuvre un projet de dématérialisation pour l'organisation du S.D.I.S. 71.

Au regard des enjeux réglementaires, métiers et techniques d'une part, des contraintes réglementaires d'autre part, le S.D.I.S.71 a choisi de se faire accompagner par une société externe pour réaliser un Schéma Directeur de la Dématérialisation pour le S.D.I.S.71.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation de ce Schéma Directeur de Dématérialisation. Celui-ci a été construit collectivement, impliquant des représentants de chaque typologie d'acteurs du S.D.I.S. 71, à la direction, dans les métiers et dans les territoires.

Dans le cadre de cette feuille de route de la dématérialisation, c'est un ensemble de 32 projets qui ont été identifiés, définis en termes de périmètres, temporalités et charges (financière et ressources humaines).

Ce Schéma fera l'objet d'une mise en œuvre sur les trois prochaines années.

Parallèlement à ce projet de dématérialisation, au quotidien, l'activité du Groupement Gestion et Traitement de l'Information s'est poursuivie au travers des domaines suivants :

### **1 – Les logiciels et bases métier**

- Généralisation de l'utilisation du logiciel PREVARISC de gestion de la prévention.
- Poursuite de la mise en œuvre de la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) à l'aide du logiciel REMOCRA.
- Déploiement du système de gestion informatisée du temps de travail (A.G.A.T.T.) par l'ouverture du logiciel aux Centres de Secours mixtes.
- Suite à la validation du nouvel organigramme fonctionnel du S.D.I.S. 71 en 2017, le premier semestre 2018 a permis de poursuivre et achever la transcription technique et informatique dans les logiciels métiers et les interfaces du système d'information.
- Il avait été planifié pour l'année 2018 une externalisation du logiciel MOBOPS, outil de mobilité permettant aux acteurs participants à l'activité opérationnelle de disposer d'informations en temps réel. Suite à des changements de contexte, ce projet n'a pu être réalisé.

### **2 – Les réseaux**

Dans le cadre de l'évolution de l'outil de gestion opérationnel, les points suivants ont été effectués en 2018 :

- L'interconnexion des gestionnaires de voix radio au niveau zonal et interdépartemental qui implique différents acteurs externes au S.D.I.S. 71. La réalisation de cette interconnexion, pour des raisons extérieures au S.D.I.S., a été plus compliquée et longue qu'initialement prévue. Cette réalisation se poursuivra en 2019.

- L'interconnexion des serveurs de géolocalisation avec les départements limitrophes (départements en cours de raccordement en 2018 : 01-03-69-58).
- La mise en place de l'interconnexion avec les plateformes-assistants E-call. Cette interconnexion permet au S.D.I.S.71 de disposer automatiquement, lors d'un appel d'urgence émis depuis un véhicule équipé, des informations relatives au véhicule et à l'appelant.
- Suite à l'appel d'offres lancé au cours de l'année 2018, le titulaire pour la fourniture du réseau départemental informatique (V.P.N.) a changé. Le déploiement, charge importante pour les personnels du groupement Gestion et Traitement de l'Information, des nouveaux équipements dans l'ensemble des 64 structures géographiques du S.D.I.S. a été réalisé au cours du dernier trimestre 2018.

### **3 – Infrastructures et parc matériel**

L'année 2018 a permis :

- La reprogrammation périodique d'environ 1 600 postes radio A.N.T.A.R.E.S. et périphériques embarqués dans les véhicules. En effet, les normes de sécurisation nationale imposent une reprogrammation tous les deux ans.
- Acquisition, programmation et affectation d'environ 80 postes portatifs A.N.T.A.R.E.S dans le cadre de la politique des binômes d'attaques.
- Le renouvellement des matériels conformément aux politiques départementales (bips, stations informatiques, téléphones...).
- La fin de la migration des Centres d'Incendie et de Secours sur les nouvelles bandes de fréquence 173 Mhz pour l'alarme des sapeurs-pompier.
- L'acquisition et l'affectation de téléphones portables munis de Data pour l'ensemble des chefs de groupe.
- La modernisation de notre politique bureautique avec le renouvellement des licences informatiques (Word, Excel, Powerpoint...).
- Le renouvellement de la plate-forme de virtualisation des postes de travail afin de poursuivre la politique de terminaux légers et de mutualisation des équipements.
- L'acquisition d'un outil de supervision et système de surveillance des bips.

### **4 – Budget**

Les dépenses 2018 du Groupement Gestion et Traitement de l'Information sont réparties sur deux gestionnaires de crédits : le Service Informatique et le Service des Transmissions

1/ Réalisation du budget 2018 **informatique** dans les grandes lignes :

<b>Fonctionnement INFORMATIQUE</b>	<b>Crédits inscrits en 2018 en €</b>	<b>réalisé au 31/12/2018 en €</b>	<b>% de réalisation</b>	<b>Observations</b>
contrats de maintenance	208 300	206 444	99,11	maintenance des divers logiciels métier
fournitures diverses, équipements	11 000	9 458	85,98	matériels divers
honoraires, autres frais divers	38 000	27 918	73,47	SDSI

investissement INFORMATIQUE	Crédits inscrits en 2018 en € y compris les reports 2017	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation
Matériels	99 147	86 473	11 884	99,20
Logiciels	90 571	11 763	44 538	49,17
Frais d'études, brevets licences	108 240	41 220	67 020	100,00

2/ Réalisation du budget 2018 des **Transmissions** dans les grandes lignes :

Fonctionnement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2018 en €	réalisé au 31/12/2018 en €	% de réalisation	Observations
Maintenance alerte CODIS	148 340	136 918	92,30	Contrats divers, enregistreur, serveur IMPI, GIPSI BOX, onduleurs...
Frais de télécommunication	126 600	104 621	82,64	abonnements téléphonie fixe et mobile
Frais de télétransmission	113 100	100 480	88,84	VPN, Internet

Investissement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2018 en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2018 en €	report 2019 en €	% de réalisation	Observations
matériels de transmissions	288 557	266 937	21 179	99,85	bips, émetteurs, antennes, aménag.salle CA, téléphonie...)
logiciels	129 088	68 408	60 530	99,88	Evolution IMPI (Pflau/GVR Transit/interface 15-18...)

## **VII - PILOTAGE TERRITORIAL ET ACCOMPAGNEMENT DES MANAGERS**

### **1. – La vision commune des contextes**

Dans le cadre des groupes de travail sur la révision du S.D.A.C.R. et de la tension opérationnelle, des pistes de solutions permettant de regagner de la disponibilité opérationnelle et contenir la charge opérationnelle ont été étudiées.

Ces différentes solutions s'orientent vers :

- L'optimisation de l'ensemble de la ressource du corps départemental.
- Une meilleure complémentarité avec les corps communaux.
- Une évolution, à cours, moyens et long termes de l'aménagement territorial.

Devant ces nouveaux contextes et face aux enjeux, les chefs des groupements territoriaux participent activement avec leurs collègues fonctionnels, à la volonté du service de rassembler tous les acteurs du S.D.I.S. aux côtés des décideurs et différents services partenaires.

### **2. – Les repères de l'action de 2018**

- **Contenir et anticiper la charge opérationnelle, tout en adaptant les ressources :**
  - Pratiques opérationnelles : Révision de l'engagement des chefs de groupe.
  - Charge opérationnelle :
    - ↪ Mise en œuvre des premières mesures visant à réduire la tension opérationnelle.
    - ↪ Aménagement opérationnel des territoires avec l'accompagnement encourus aux regroupements de centres : 3 C.I. sud Mâconnais, CUISERY/SIMANDRE.
    - ↪ Aménagement opérationnel nécessaire à la montée en puissance du C.I. Haute-Mouge.
    - ↪ Rapprochement de centres par le biais du logiciel d'alerte : MERVANS-SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, MÂCON-CHARNAY-LES-MÂCON, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE/SIMARD, MONTCEAU-LES-MINES/BLANZY, CRISSEY-GERGY, LOUHANS-SORNAY.
    - ↪ Développement de coopérations avec C.P.I. : ÉTANG-SUR-ARROUX/ SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY.
    - ↪ Amélioration de la disponibilité en journée : NAVILLY, ISSY L'EVEQUE, ROMENAY, DOMPIERRE-LES-ORMES.
    - ↪ Formation de cadres S.P.V.
    - ↪ Expérimentation double engagement : engagement opérationnel Val Lamartinien et Ouest Clunisois, (prolongée en 2019).

### **3. - Accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation fonctionnelle**

Les chefs de groupement territoriaux ont participé à l'accompagnement des différents acteurs du S.D.I.S., ainsi que les élus pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation :

- Renforcement de la présence aux côtés des acteurs territoriaux.
- Renforcement de la synchronisation avec chacun des groupements fonctionnels.
- Accompagnement des acteurs fonctionnels dans les groupements territoriaux.
- Activation des bassins de coopérations.

#### **4 – La formation des Centres de Premières Intervention (C.P.I.)**

Des nouvelles solutions de formations, plus adaptées aux besoins des C.P.I. et à la capacité à réaliser du S.D.I.S., ont été proposées en 2018, avec notamment un nouveau déploiement de la formation secourisme dispensée par l'Union Départementale de Saône-et-Loire et le lancement d'une nouvelle formation initiale incendie.

#### **5 – Participation du développement la Qualité de Vie au Travail – Santé - Sécurité**

Les différents modes d'accompagnement a-hiérarchique se décline sous deux formes :

- Un accompagnement des centres et des équipes.
- Un accompagnement individuel.

Avec deux coachs internes formés, le coaching fait maintenant partie de l'offre d'accompagnement. Des sessions de formation aux outils du coaching ont été proposées aux managers.

Dans le cadre de ces accompagnements aux changements de cadres des centres d'incendie et de secours, l'année 2018 a connu 8 changements de commandement.

En 2018, la démarche d'accompagnement des managers et des équipes a été concrétisée par les actions suivantes :

- 4 centres en cours d'accompagnement, 3 en cours de conclusion et 3 évaluations de contexte en cours.
- Développement des actions de reconnaissance.
- 7 centres en cours d'appui managérial.

-----

En conclusion de cette partie du rapport, le S.D.I.S.71 le pilotage territorial et l'accompagnement des managers apportent un véritable soutien technique et managérial aux centres opérationnels et se concrétisent par un renforcement de la chaîne des métiers au service des centres.

## XIII - COMMUNICATION

Le Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.), dans le cadre de ses outils de compréhension, améliore sa communication en utilisant de nombreux vecteurs.

Le S.D.I.S. continue d'alimenter les outils mis en œuvre depuis quelques années, comme :

- **Le portail** : qui informe l'ensemble des personnels de l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Service. Ainsi, chaque agent est en mesure de s'informer de l'actualité du Service.
- **Le site internet** : toujours dans le sens de "soyons tous acteurs de notre sécurité", le Service créé un lien avec le grand public et ses partenaires.

Ces deux sites sont en cours de restructuration, afin d'être modernisés et de mieux répondre aux besoins actuels et des nouveaux outils sont à l'étude comme :

- La messagerie en ligne instantanée entre les agents du S.D.I.S.
- L'utilisation de groupe pour la gestion des projets, groupements, centres ...
- La réalisation de sondage en ligne.

L'application **MOBOPS**, permettant de suivre en temps réel l'activité opérationnelle du service, est un outil utilisé par les Autorités et des Élus, afin que ces derniers soient informés des informations opérationnelles sur le territoire de leur commune. Cette application a également été ouverte aux médias, afin de leur relayer l'information opérationnelle avec un léger décalage temporel. Cette application ne pouvant être pérennisée dans le temps, une étude est en cours pour la remplacer.

Le S.D.I.S. 71 alimente de manière instantanée, les réseaux sociaux, il possède un compte Twitter et une page Facebook. Ces informations sont très souvent relayées par les sapeurs-pompiers du S.D.I.S., mais également par nos partenaires, tels que le Conseil Départemental, la Préfecture et l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.



**Une chaîne YouTube, Fil Rouge 71** est toujours alimentée. Elle permet à tous de visionner les reportages audiovisuels réalisés en interne ou par les médias locaux et nationaux sur le S.D.I.S. 71.



Au cours de l'année 2018 de nombreuses actions en faveur du développement du volontariat ont été menées, avec plus particulièrement une action, en partenariat avec le Conseil Départemental, envers les employeurs qui libèrent des sapeurs-pompiers volontaires en journée.



Les centres de secours qui ont souhaité lancer une action de recrutement, ont été accompagnés dans leur démarche par la cellule communication.



Pour agrémenter les diverses manifestations, la cellule Com du S.D.I.S. 71 met à disposition des stands et des kakémonos.



Un Web doc et une exposition photographique, présentant le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, réalisés par la photographe professionnelle Emilie FONTAINE, ont été présentés de nombreuses fois lors de soirées et rassemblements. Le Webdoc a été vu plus de 34 000 fois sur les réseaux sociaux.



Le S.D.I.S. 71 a également participé à la **journée de la sécurité intérieure** sur l'Esplanade Lamartine à MÂCON, où les J.S.P. ont pu faire des démonstrations au public.

Bien sûr, il ne faut pas oublier la couverture de nombreux événements comme les cérémonies de passation de commandement, les interventions ou exercices d'envergure. Elle montre la capacité des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire à répondre à des situations difficiles, tout en préservant, au mieux, les conséquences du sinistre pour les victimes, grâce à notre équipe de reporters photographes, toujours présente sur le terrain pour couvrir toutes ces interventions ou manœuvres importantes.

Toute l'activité 2018 du S.D.I.S. a été retracée dans une vidéo rétrospective, afin de valoriser l'action du service. Ce film est projeté lors de différentes cérémonies de centres et a été relayé sur les réseaux sociaux.



Il est à souligner la très bonne collaboration avec les services du Conseil Départemental pour la réalisation de nombreux visuels et la préparation des événements importants.

Pour l'avenir, le S.D.I.S. 71 souhaite développer une stratégie de communication, afin d'améliorer sa communication interne et externe. Dès 2019, un groupe de travail va se pencher sur l'élaboration d'un plan de communication.

Globalement, pour 2018, les dépenses de la Communication ont été de **11,5 K€** en fonctionnement sur 13K€ prévus au budget et de **1 K€** en investissement sur 6,5 K€ prévus au budget.

## IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

De la prévention à la gestion des risques, le conseil juridique est la mission première de l'Administration Générale devenue groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Que ce soit auprès de la direction départementale ou des structures territoriales (centres de secours, ...), cette fonction couvre 3 métiers différents : le conseil juridique (le conseil proprement dit et la gestion des contentieux), les assurances, ainsi que la commande publique.

Pour chacun des 3 métiers, les missions principales du groupement administration générale sont :

- Sécuriser les actes juridiques du S.D.I.S. : le groupement administration générale assiste les services dans la préparation des actes et/ou leur contrôle préalable. Il informe et sensibilise les services et les élus sur les risques encourus par l'Établissement.
- Conseiller et apporter un appui aux services : le groupement administration générale aide à la préparation des projets du S.D.I.S et à la prise de décisions, conseille et émet des avis sur la rédaction et l'interprétation de textes ; rédige des consultations juridiques, assure l'interface des conseils extérieurs (avocats, experts, consultants).
- Gérer les litiges : le groupement administration générale prépare les dossiers contentieux en lien avec les services concernés.
- Gérer les risques de l'Établissement au travers des contrats d'assurances.

Enfin, ce groupement gère des moyens généraux, l'accueil et la gestion du courrier de la direction départementale.

### 1 – Les assurances

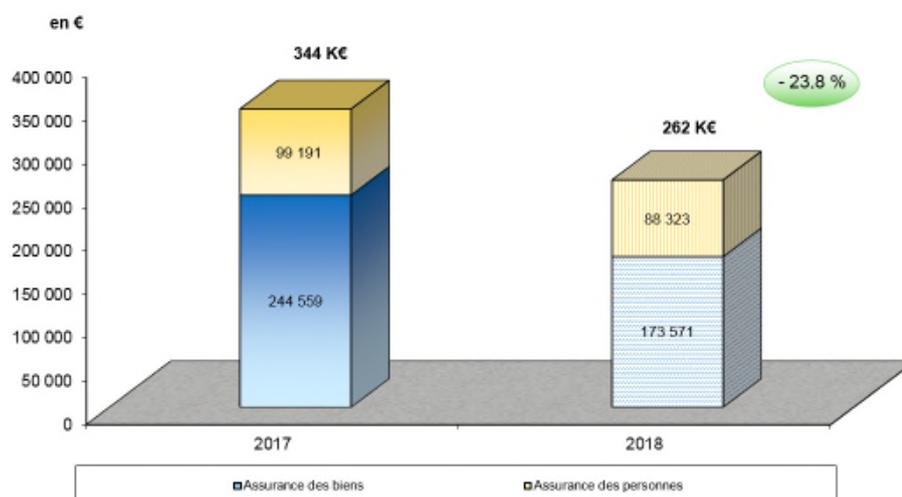
L'année 2018 est la première année d'exécution des contrats d'assurances qui s'achèveront au plus tard au 31 décembre 2022.

En 2018, le montant total des contrats d'assurances est de 262 K€ contre 344 K€ en 2017. Le S.D.I.S. a revisité l'année précédente l'ensemble de ses risques et garanties en vue de la mise en concurrence lancée pour les contrats d'assurances 2018-2022. Grâce à une forte concurrence entre les assureurs, à la négociation menée et à une bonne sinistralité jusqu'en 2016, le S.D.I.S 71 a pu bénéficier de tarifs compétitifs avec une diminution du coût global des assurances de 23,8 %.

Le montant total se décompose en deux parts importantes qui ont été modifiés notamment en raison du changement d'imputation de deux contrats :

- Assurance des biens (174 K€ en 2018) comprenant notamment les contrats "Flotte automobile" et "Dommages aux biens" et désormais la "responsabilité civile".
- Assurance des personnes (88 K€ en 2018) comprenant les contrats "risques statutaires", la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, et la protection fonctionnelle.

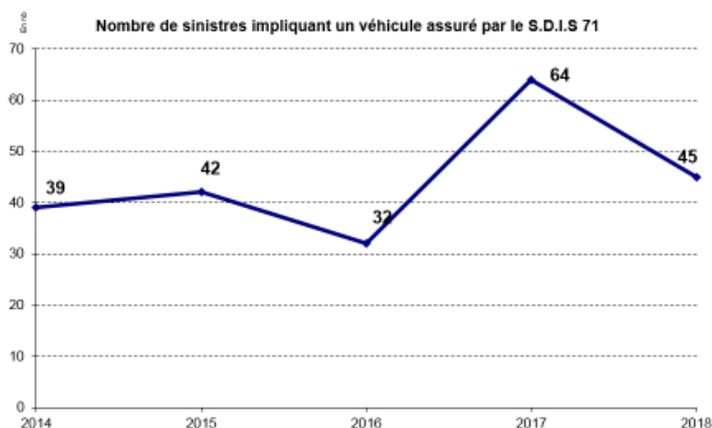
Evolution du coût des assurances par catégorie de contrats



Une étude des contrats d'assurances flotte automobile, risques statutaires, protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que sur la responsabilité civile est présentée ci-dessous.

## A – Le contrat "Flotte Automobile"

En 2018, l'appel à cotisation après régularisation s'élève à 97 K€ contre 150 K€ en 2017. Cette baisse significative (-35 %), à iso périmètre, est liée à la forte concurrence sur ce lot lors de la consultation et à la bonne sinistralité sur le contrat précédent jusqu'en 2016.



L'année 2017 avait été marquée par une très forte augmentation du nombre de sinistres (x2) par rapport à 2016

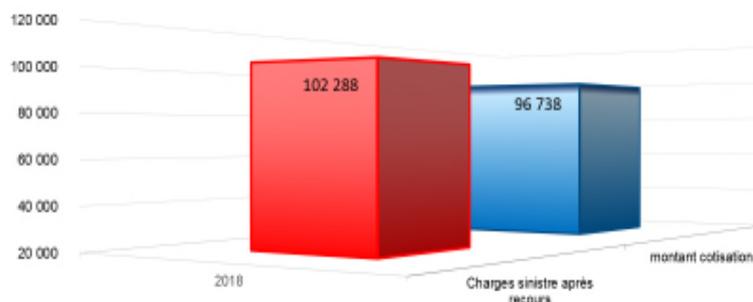
Le nombre d'accidents en 2018 a baissé de 30 %, mais reste relativement élevé par rapport à la moyenne du précédent contrat (2013-2017), soit 42.

Le montant des dommages indemnisés est de l'ordre de 102 K€ dont la moitié reste encore en cours d'évaluation au moment de la rédaction du rapport.

Sur la première année, le contrat semble plutôt équilibré.

Le S.D.I.S. a été reconnu en 2018, responsable en totalité dans 69 % des accidents, contre 81 % en 2016 et 2017.

Equilibre du contrat flotte automobile



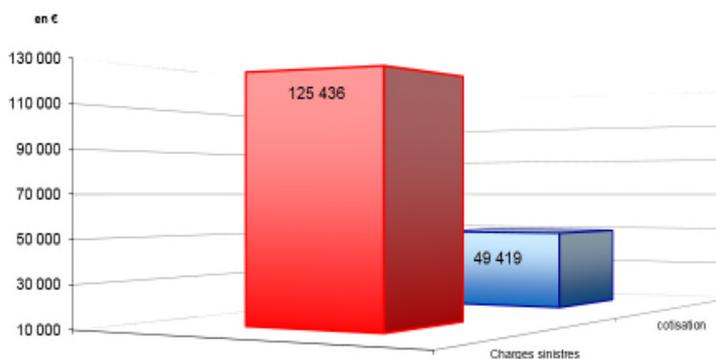
Enfin, il est à noter que seuls 2 accidents, soit 4,44 % des accidents de véhicules, ont eu des dommages corporels. En revanche, 64% des accidents impliquent un tiers, contre 55 % en 2017.

## B – Le contrat "Risques statutaires"

En 2018, le montant de la cotisation est stable par rapport aux années précédentes et s'élève à 49,4 K€ après régularisation.

L'équilibre du contrat mérite d'être suivi avec attention dans l'année à venir. Il convient néanmoins de noter que 85 % des montants de la charge des sinistres sont provisoires au moment de la rédaction du rapport.

Equilibre du contrat d'assurance risques statutaires



### Nombre d'accidents de travail de fonctionnaires du SDIS 71



On constate d'une part que le nombre de sinistres est en nette diminution par rapport à l'année 2017, qui avait été particulièrement défavorable (-23%). D'autre part, le nombre d'accidents de travail en 2018 est sans conteste inférieur à la moyenne constatée pour la période du précédent contrat (2013-2017), soit 82.

Sur les 5 dernières années, le nombre moyen d'accidents est de 79.

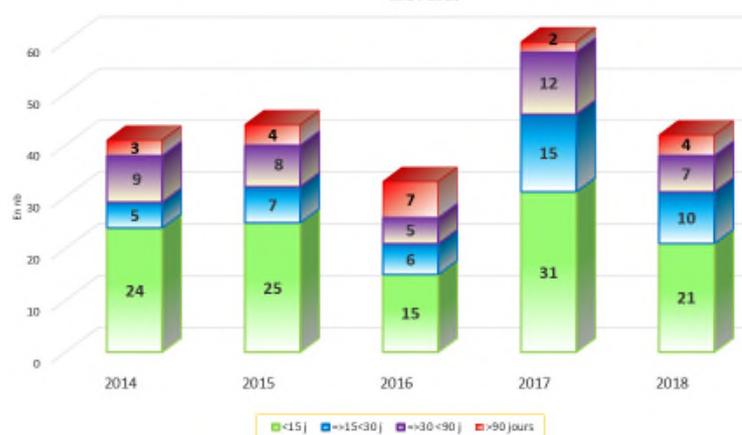
En examinant plus en détail la sinistralité, on constate que si la fréquence est baissée significativement, la gravité des sinistres reste importante. Sur l'ensemble des accidents en service, 42 % d'entre eux ont nécessité une interruption temporaire de travail, soit 61 % (contre 67 % en 2017).

Le nombre de jours d'arrêts cumulés est stable par rapport à l'année précédente et reste dans la moyenne du précédent contrat. Il convient d'être prudent sur ces données car de nombreux dossiers ne sont pas clos. La durée moyenne des arrêts de 2013 à 2017 était de 31,8 jours. 2018 s'inscrit également dans la continuité.

Un tiers des arrêts est inférieur à 15 jours et 6% des accidents avec des interruptions temporaires (contre 3 % en 2017) connaissent une durée supérieure à 90 jours.

En 2018, parmi les 4 accidents ayant engendré une longue période d'arrêt, 3 ont été occasionnés en intervention et ne sont toujours pas terminés au moment de la rédaction du rapport. Le dernier a eu lieu lors d'une séance de sport collectif et est désormais clos.

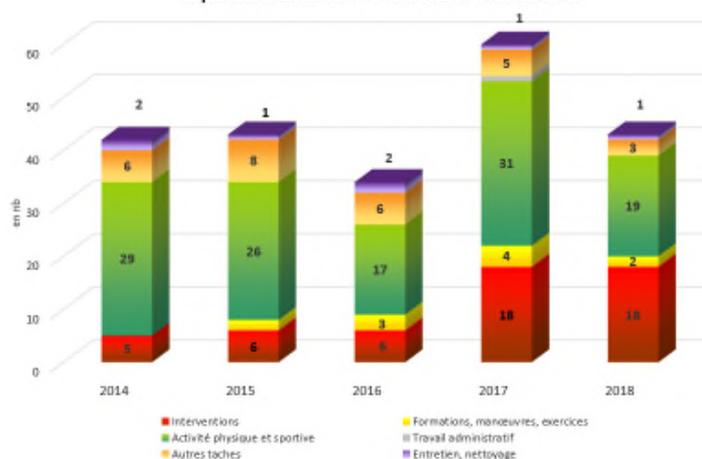
### Durée des interruptions temporaires de travail 2014-2018



Quant au coût des frais médicaux, il s'élève à 125 K€. Au moment de la rédaction du rapport, le S.D.I.S. ne dispose pas suffisamment de recul pour apprécier de manière pertinente ce montant. En effet, il s'agit de la première année de prestation de cet assureur avec le S.D.I.S. 71 et 85 % de ce montant sont encore provisoires.

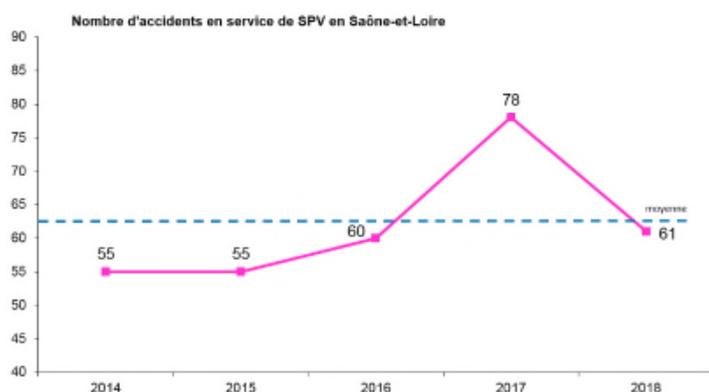
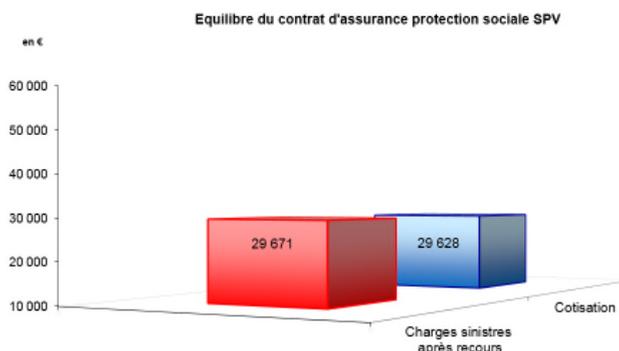
Les accidents liés aux activités physiques et sportives représentent 45% des sinistres avec un arrêt de travail (l'une des plus faibles années depuis 5 ans). À noter que 2018 s'inscrit dans la même tendance que 2017 avec un nombre d'accidents en intervention élevé. Ils représentent 43 % des accidents avec arrêts (30 % en 2017) ; entre 2013 et 2016, ils avoisinaient les 15%.

### Répartition du nombre d'I.T.T. des fonctionnaires



## C – La protection sociale des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Le montant de l'appel à cotisation pour 2018 après régularisation s'élève à 29,6 K€, contre 49,5 K€ en 2017 sous le précédent contrat. Cette diminution de 40 % est due notamment à la forte concurrence entre les deux assureurs présents sur ce type de marché. Par ailleurs, le S.D.I.S. a pu affiner le décompte de sapeurs-pompiers volontaires concernés par la protection sociale en Saône-et-Loire.



Quant à la fréquence, on constate que le nombre de sinistres est en nette diminution par rapport à 2017 qui avait connu une forte sinistralité (-21.7%) et s'inscrit dans la moyenne de la période contractuelle précédente (61 sinistres par an).

60 % de la charge sinistre nettes (frais médicaux et indemnités journalières) reste provisoire au moment de la rédaction du rapport.

Quant à la gravité, 42 accidents en service commandé ont nécessité une interruption temporaire de travail, soit 69 % (contre 54 % en 2017).

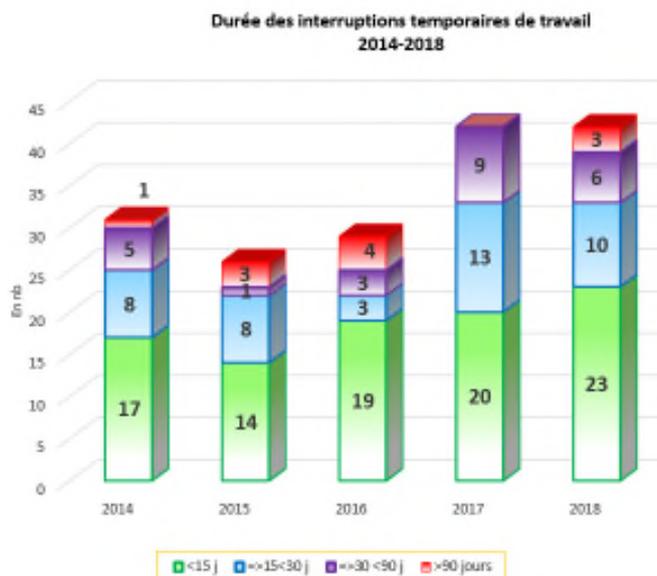
Concernant le nombre de jours d'arrêts cumulés en 2018, avec 983 jours, il dépasse légèrement la moyenne de la période contractuelle précédente de 970 jours.

55% des arrêts sont inférieurs à 15 jours en 2018 (48% en 2017).

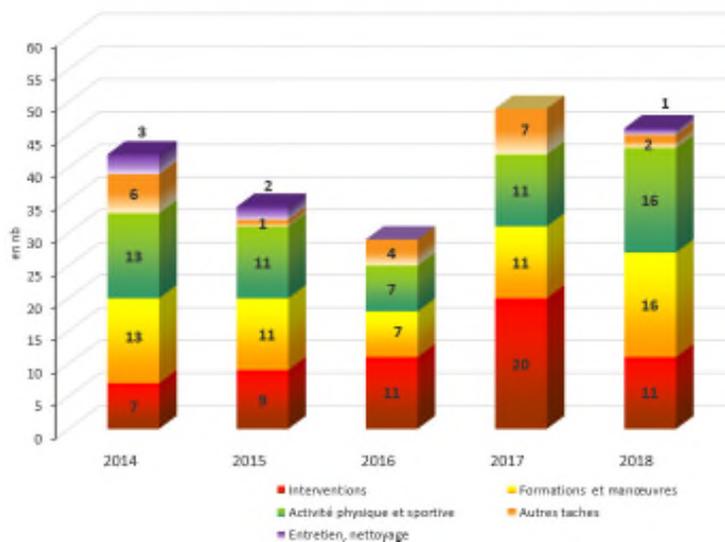
La durée moyenne des arrêts est de 23,4 jours.

On dénombre 3 accidents en service commandé ayant entraîné une interruption temporaire de travail supérieure à 90 jours. 2 sont survenus à l'occasion d'activité sportive, le 3<sup>ème</sup> lors de maintenance en caserne.

Les employeurs publics ont pris en charge l'ensemble des frais dus aux accidents dans 2 des 3 situations.



Répartition du nombre d'interruptions temporaires de travail des S.P.V.



38 % des accidents en service avec arrêt de travail surviennent lors des activités physique et sportive.

29 % interviennent en formations et manœuvres.

26 % proviennent en intervention.

## D – Le contrat "Responsabilité civile"

L'année 2018 était la première année du contrat d'assurance responsabilité civile. La cotisation définitive est de 54,5 K€ en 2018, soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2017 due à l'évolution du marché économique entre les 2 mises en concurrence. Le nouveau contrat prévoit désormais une franchise relative de 1,5 K€. Aussi, seuls deux dossiers ont été ouverts dont le montant total de provision s'élève à 3 K€. Pour l'un, il s'agit de dommages qui auraient été causés à l'occasion d'une destruction d'hyménoptères et pour le second, des dégâts ont été provoqués à un tiers lors de l'entretien d'un centre.

## 2 – Les affaires juridiques

### A – Le contentieux

#### a) Les juridictions pénales

##### • Les dépôts de plaintes

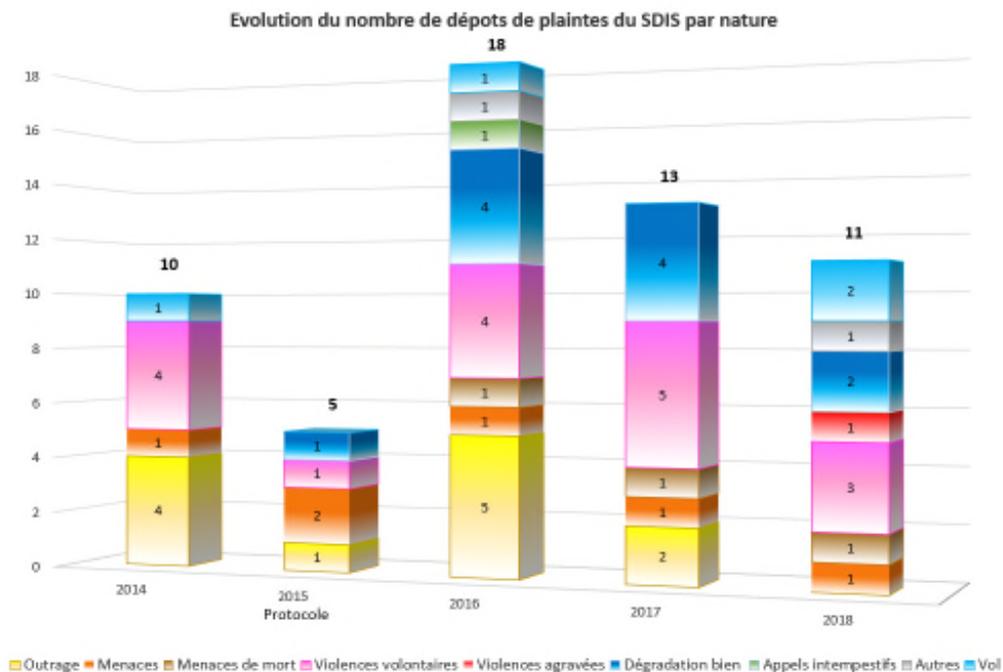
En 2018, 11 plaintes ont été déposées par le S.D.I.S., dont 7 relatives à des agressions de sapeurs-pompiers agissant en intervention et ayant également donné lieu à des dépôts de plaintes personnels des agents agressés. En tout, ce sont 23 sapeurs-pompiers et 8 centres qui ont été concernés.

L'année a été marquée par une agression particulièrement violente au cours de laquelle un équipage de sapeurs-pompiers a été menacé avec des armes à feu. Cet événement a entraîné, à lui seul, 22 jours d'interruption temporaire de travail (I.T.T.) en raison du préjudice psychologique subi par les agents ; soit l'intégralité des I.T.T. recensées cette année. Par ailleurs, des sapeurs-pompiers qui revenaient d'intervention ont subi un caillassage de leur véhicule.

Il est à noter également la survenance de faits constitutifs de mise en danger de la vie d'autrui. Alors que les sapeurs-pompiers procédaient au balisage d'une intervention sur l'autoroute aux côtés des forces de l'ordre, un conducteur est passé à vive allure en frôlant certains secouristes. Ces derniers, ainsi que le Service, ont déposé plainte.

4 autres événements, ayant fait l'objet de dépôts de plaintes des agents à titre personnel, auraient pu faire l'objet d'un dépôt de plainte de la part du Service. Le groupement administration générale procède à l'actualisation et la fiabilisation des procédures de dépôts de plaintes et de remontées d'informations.

Enfin, l'Établissement a subi 2 vols dont l'un ayant entraîné des dégradations sur l'entrée d'un C.I.S.. Il convient également de préciser que l'Établissement S.D.I.S. a déposé plainte pour dénonciation calomnieuse.

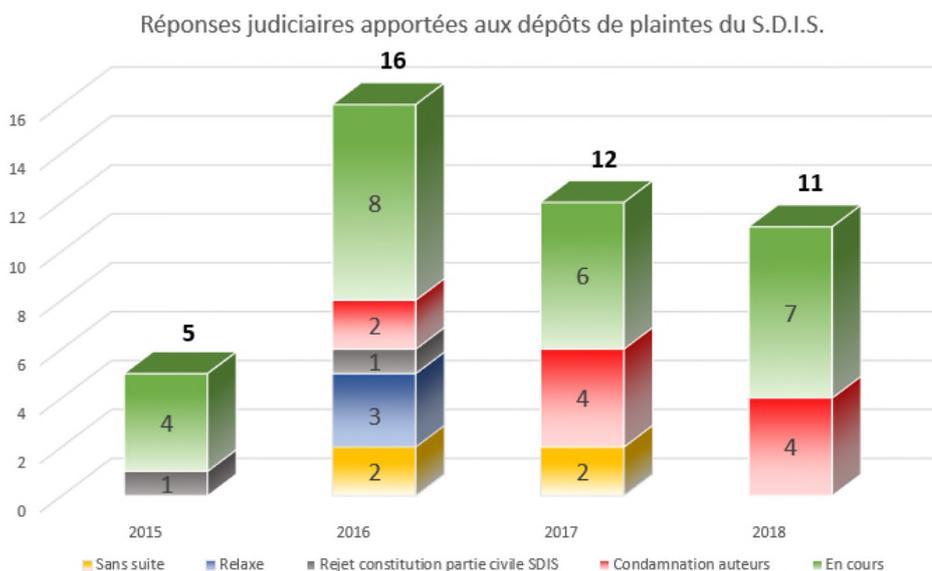


• Les réponses judiciaires

À 4 reprises, les faits ont été jugés dès 2018 et ont abouti à la condamnation des prévenus et à la recevabilité des constitutions de parties civiles du S.D.I.S., exception faite d'un évènement pour lequel le tribunal a omis de lier le Service à l'affaire bien que l'auteur des faits incriminés ait été condamné. Pour cette raison, le groupement administration générale s'est rapproché des parquets de MÂCON et CHALON-SUR-SAONE pour être systématiquement informé des suites judiciaires.

Les faits qualifiés de violences aggravées ont fait l'objet d'une comparution immédiate deux jours après leur survenance. Les constitutions de parties civiles des agents et du S.D.I.S. ont été jugées recevables et les auteurs condamnés.

En outre, 2 autres évènements survenus en 2018 ont des dates d'audience fixées au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (faits de menaces et de mise en danger de la vie d'autrui).



Durant l'année 2018, les tribunaux pénaux ont apporté une réponse judiciaire sur des évènements survenus les années antérieures.

- Évènements datant de 2017 : deux cas, constituant respectivement des faits de violences légères et de menaces envers des sapeurs-pompiers en intervention, ont donné lieu à la recevabilité des constitutions de parties civiles des secouristes et du Service ainsi qu'à la condamnation des auteurs. Le 3<sup>ème</sup> cas, concernant des faits de violences légères, a également bénéficié d'une réponse judiciaire sans que la teneur de cette dernière soit encore connue du service ; le S.D.I.S. étant actuellement en attente de communication du jugement.
- Evènement survenu en 2016 : l'auteur des faits d'outrage à l'encontre de sapeurs-pompiers en intervention a été jugé. Le tribunal a considéré comme recevable les constitutions de parties civiles des agents et du S.D.I.S. et a condamné le prévenu.
- Evènement survenu en 2014 : une plainte pour des faits de vol et utilisation frauduleuse de carte carburant et autoroute a été classée sans suite. L'auteur a directement et intégralement indemnisé le S.D.I.S. en cours d'année 2018.

Ces dossiers ont tous été instruits en interne par le groupement administration générale. Il est à noter qu'une affaire reste encore en instruction. Elle a été, à plusieurs reprises, audenciée au cours de l'année 2018. Il s'agit du volet civil d'une agression d'un sapeur-pompier en 2016.

Enfin, le dossier portant sur l'accident d'un véhicule du S.D.I.S. avec un poids lourd, le 22 octobre 2011, a été jugé le 24 avril 2018 par le tribunal correctionnel de LONS-LE-SAUNIER. Ce dernier a requalifié les faits et a relaxé le S.D.I.S. pour les faits d'homicide involontaire par personne morale et blessures involontaires avec une incapacité n'excédant pas 3 mois. D'ores et déjà, le parquet a fait appel de cette décision et l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de BESANÇON.

#### b) Les juridictions administratives et civiles

En 2018, seul un recours administratif a été déposé devant le Tribunal administratif de DIJON. Ce recours d'un administré pour une contestation de facturation a été déclaré irrecevable par le juge administratif.

Deux décisions ont été rendues au cours de l'année 2018 :

- Par une requête déposée en 2017, un sapeur-pompier professionnel contestait sa radiation des effectifs. Le jugement est intervenu le 7 décembre 2018 et a rejeté les conclusions formées par le requérant.
- En août 2017, un sapeur-pompier volontaire avait déposé une requête devant les juridictions administratives relative à une demande indemnitaire. Aussi, le groupement administration générale a assuré la défense des intérêts du S.D.I.S. durant l'ensemble de la procédure. Rendu en début d'année 2018, le jugement a rejeté les prétentions de l'agent.

Enfin, en mars 2016, une expertise judiciaire avait été ordonnée en référé en vue notamment d'apprécier la responsabilité encourue par le S.D.I.S. à la suite d'une intervention qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> janvier de la même année. Il est reproché au Service d'être responsable dans la survenance d'un second incendie sur le même site ; le feu de cheminée se serait transformé en feu d'habitation après le départ des sapeurs-pompiers. Le rapport d'expertise a été rendu courant 2017. Par ailleurs, les propriétaires de la maison voisine ont engagé, la même année, une procédure en référé devant le tribunal de grande instance de MÂCON, afin de chiffrer leurs dommages. L'année 2018 a été consacrée à cette expertise. Le S.D.I.S. reste à ce jour dans l'attente des suites données par les propriétaires et leurs assureurs aux conclusions de l'expert

### B – La gestion foncière du S.D.I.S. 71

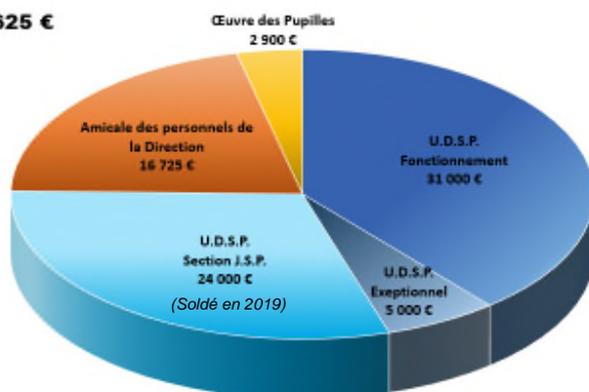
En février 2018, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. avait approuvé la cession à l'euro symbolique à la Commune de DIGOIN de la parcelle sur laquelle sont érigés les 4 pavillons d'habitation, pour une superficie totale de 1 508 m<sup>2</sup>. L'acte de transfert a été signé le 20 décembre 2018.

### C – Le versement de subventions de fonctionnement aux associations

Chaque année, le S.D.I.S. 71, à travers le versement de subventions, participe au développement de la vie associative.

## Subventions versées en 2018

TOTAL : 79 625 €



La subvention maximale a été octroyée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire au titre des sections de jeunes sapeurs-pompiers avec hausse de 8,70 %. Le nombre d'enfants inscrits étant passé de 460 en 2017 à 503 en 2018.

La subvention totale à l'U.D.S.P. en 2018 est de 60 K€.

### D – Attribution de subventions d'investissement

Au mois de juin 2015, le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté a décidé d'attribuer une subvention d'investissement pour un montant de 9 200 € en vue de l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales au centre d'incendie et de secours de Chalon-sur-Saône. Les travaux ont été réalisés en 2017 pour un coût total de 22 043.64 €. Au printemps 2018, compte-tenu de l'ajustement du coût du projet, le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté a versé 9 190 € au S.D.I.S.

### E – Le délégué à la protection des données

**Le Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel dit "R.G.P.D.", adopté le 27 avril 2016, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a été précisé par la loi informatique et liberté. En vue de se conformer à ce règlement et au regard des relations étroites entre le Département 71 et le S.D.I.S. 71, une coopération entre ces deux entités présentait un intérêt certain et semblait donc opportune.**

**Elle s'est concrétisée en décembre 2018 par la désignation du Délégué à la Protection des Données du S.D.I.S. comme étant celui du Département.**

### 3 – La commande publique

Le service de la commande publique, référent juridique de ce domaine de compétences, a pour principale mission de garantir la fiabilité des processus d'achats :

- Par un accompagnement tout au long du processus. Dès la définition des besoins, en conseillant la procédure la plus appropriée, puis lors de la rédaction des cahiers des charges et, enfin, lors de l'analyse des offres.
- En étant un service ressources au quotidien pour les intervenants : les services du S.D.I.S., les Élus (notamment ceux participant à la Commission d'appel d'offres) ainsi que les entreprises. C'est le point d'entrée des demandes relatives à la commande publique.
- En faisant partager une culture commune par un échange des connaissances et des procédures.
- En exerçant un rôle de veille juridique dans un secteur particulièrement riche en évolutions réglementaires et en jurisprudence.

En 2018, le service a été soumis à des contraintes fortes, d'une part pour les échéances réglementaires relatives à la dématérialisation des marchés et à l'OPEN DATA, et d'autre part dans l'organisation du service de la commande publique avec l'accueil et la formation d'un nouvel agent.

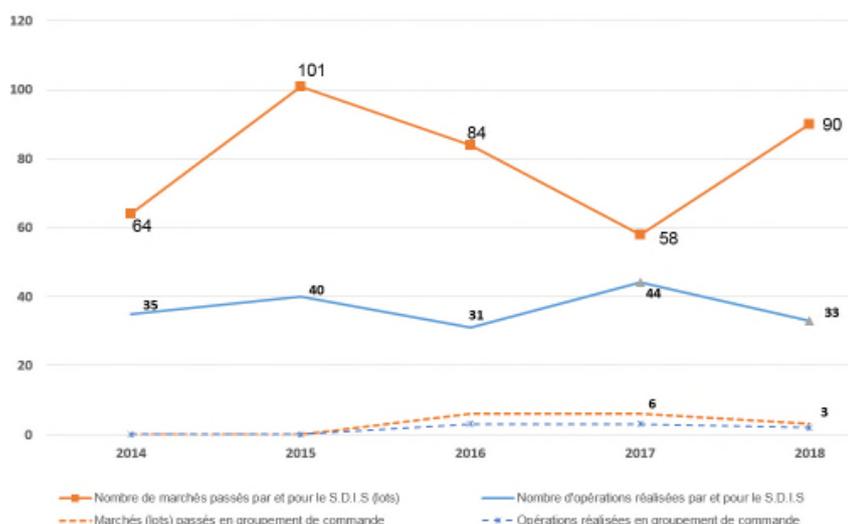
Le service de la commande publique a néanmoins été un véritable référent de l'achat. Sa place centrale dans le processus est utilisée pour rechercher l'optimisation des achats sur 3 axes :

- La diversification des processus et la massification des achats (produits standards et fluides).
- Une gestion optimisée de l'achat (assistance des services lors de la passation et de l'exécution des marchés).
- La dématérialisation du processus d'achat.

## A – Une diversité de processus d'achats et la massification des achats

Depuis 2016, le S.D.I.S. 71 a très largement diversifié ses processus d'achats en recourant plus largement aux centrales d'achats et en poursuivant les mutualisations.

Evolution du nombre de marchés et d'opérations



L'année 2018 est caractérisée par une prépondérance de marchés de travaux (49) souvent plus allotés que les marchés de fournitures (19) ou de services (25).

Dans le cadre du groupement de commande avec le Département de Saône-et-Loire, 3 marchés ont été passés.

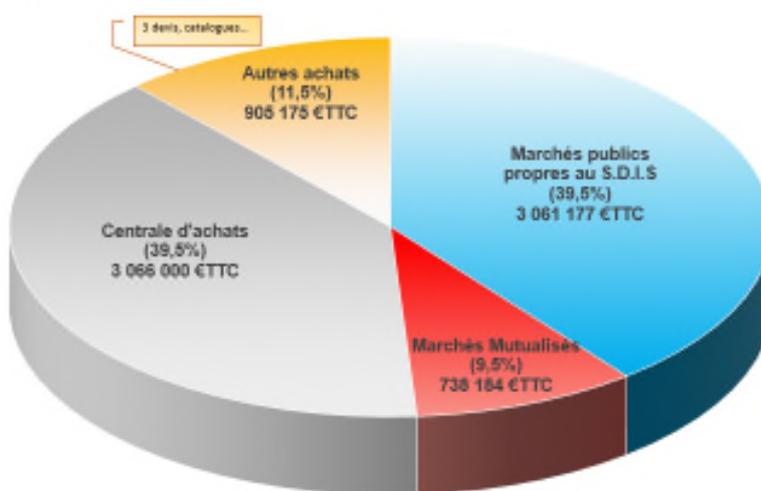
Le S.D.I.S. a pris en charge la coordination du groupement de commande pour le marché de vérification, maintenance et réparation des portes et portails.

Au 31 décembre 2018, 243 marchés étaient en cours. Ce nombre est constant depuis 2013.

En 2018, le S.D.I.S. 71 a réglé pour 7,7 millions d'euros de factures. Ces dépenses sont réparties en 4 grandes catégories :

- Marchés publics (toutes procédures) propres au S.D.I.S 71.
- Marchés mutualisés avec le Département.
- Acquisitions réalisées auprès des centrales d'achats
- Autres achats réalisés après mise en concurrence sommaire ou directement auprès des opérateurs économiques.

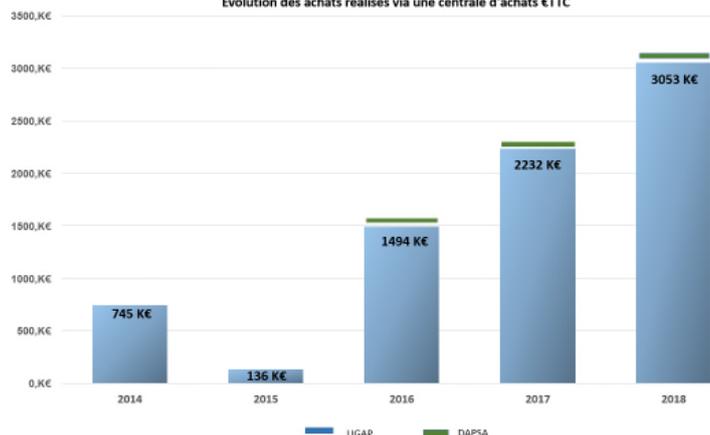
Répartition des achats effectués en 2018 selon les modalités de mise en concurrence



En comparaison à 2017, le volume global des dépenses est réduit de 4 000 K€.

La part relative aux marchés mutualisés a doublé et celle des "autres achats" est réduite de moitié.

Evolution des achats réalisés via une centrale d'achats € TTC



En 2018, le S.D.I.S. 71 a passé commande pour un montant d'environ 3 053 K€ T.T.C auprès de centrales d'achats dans le cadre d'une convention passée en 2016 avec l'U.G.A.P.

Les achats réalisés via l'U.G.A.P. portent principalement sur les véhicules et les équipements spécifiques aux sapeurs-pompiers pour 2 940 K€ (commande de V.S.A.V, Fourgon Pompe Tonne, véhicules légers, embarcations, habillement), l'informatique pour 72 K€ et des équipements médicaux pour 35 K€.

La majorité de ces achats s'inscrit dans le cadre de la convention régionale avec l'U.G.A.P. Cet accord permet d'obtenir, selon les produits, de meilleurs tarifs en réduisant la marge de l'U.G.A.P. au fur et à mesure de l'augmentation des volumes. Ainsi, les objectifs de l'univers besoins opérationnels sont dépassés. La marge a donc été réduite depuis le 1er janvier 2018 à 2,3 %.

De façon plus ponctuelle, le S.D.I.S. 71 commande également par l'intermédiaire de centrales spécialisées telle que la Direction des Approvisionnements en Produits de Santé des Armées (D.A.P.S.A.) pour un montant de 13 K€ T.T.C. en 2018, contre 11 K€ T.T.C. en 2017.

Enfin, le S.D.I.S. 71 et le Département de Saône-et-Loire ont procédé à l'acquisition de papeterie, enveloppes et maintenance/vérification des portes sectionnelles. Les opérations mutualisées représentent 5 % des marchés en cours et 9,5 % du volume des dépenses (contre 4 % en 2017). Elles concernent notamment l'électricité, la téléphonie, le carburant, les pneumatiques, ....

Ces achats axés sur des produits standardisés ou des fluides permettent d'obtenir de meilleurs prix, en assurant un effet de massification. De plus, ces expériences sont aussi fructueuses par la richesse des échanges d'expériences et des pratiques.

Grâce à ces nouvelles modalités d'achats, le S.D.I.S. peut davantage se consacrer aux achats spécifiques et encore mieux prendre en compte le coût global de l'achat, dont le principe a été réaffirmé dans le guide de gestion de la commande publique adopté le 24 mars 2017 par le conseil d'administration.

La mutualisation via l'U.G.A.P et le groupement d'achats avec le Département couvrent ainsi 49 % des dépenses en 2018.

## B – Une gestion optimisée des achats

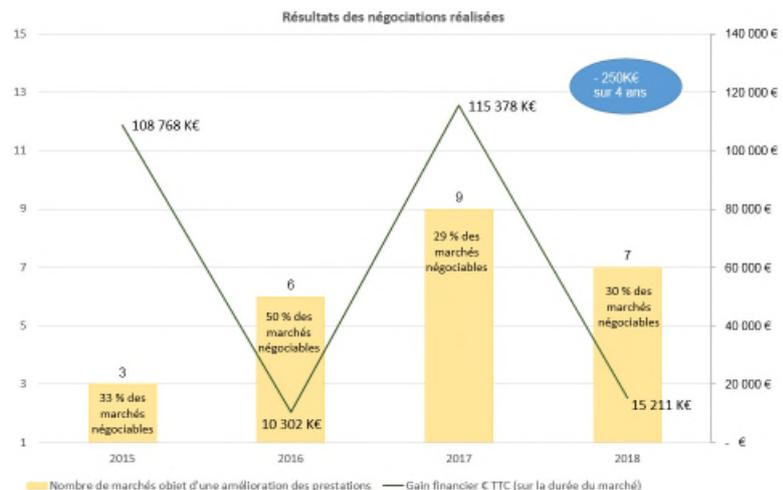
La passation des marchés publics n'est pas, pour le service de la commande publique, une fin en soi. Il s'agit d'un vecteur juridique qui permet une relation économique entre un prestataire et le S.D.I.S 71. La gestion de cette relation étant très réglementée, les gestionnaires de crédits peuvent s'appuyer sur ce service dans la phase de passation, tout comme dans la phase d'exécution des marchés.

Cette assistance peut se mesurer notamment dans l'accompagnement pour la réalisation des négociations permise par la jurisprudence depuis 2015 puis confirmée par les textes en 2016. C'est un aspect qui reste à développer dans la commande publique mais qui trouve un intérêt particulier dans les procédures adaptées.

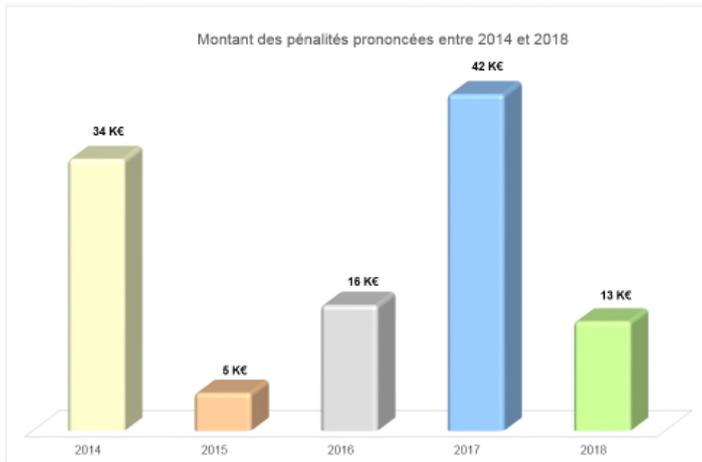
Sans y recourir de façon systématique, le S.D.I.S. négocie environ 30 % des marchés pouvant l'être. Cette faculté est mise en œuvre autour de deux axes. Le premier vise, avant tout, l'amélioration des prestations et/ou des conditions de réalisation. Le second ambitionne un gain financier, qui peut notamment résulter de l'optimisation des conditions d'exécution. Dans 85 % des cas en 2018, les négociations portent sur ces deux aspects.

À titre d'illustration, des aspects techniques et organisationnels ont ainsi pu être négociés : regroupement des formations pour optimiser les coûts de déplacements, étendue des prestations à réaliser....

Le gain financier est variable d'une année à l'autre et reste largement dépendant du montant initial de l'achat, objet de la négociation. Entre 2015 et 2018, le moindre coût est d'environ **250 K€**.



L'accompagnement des services se traduit également dans la gestion des difficultés d'exécution.



Le montant des pénalités est aléatoire et dépend nécessairement des difficultés d'exécution rencontrées.

6 décomptes de pénalités ont été dressés pour 13 570 € et concernent 4 prestataires.

Il existe des disparités importantes entre la pénalité la plus faible d'un montant de 137€ et la plus élevée d'un montant de 7 904 € (Les difficultés d'exécution avec l'équipementier en charge des F.P.T.S.R représentent en 2018 10 340 €. Ce même litige avait déjà généré en 2017 pour 24 140 € de pénalités).

Au-delà des pénalités, le service des marchés conseille et assiste les gestionnaires dans la gestion contractuelle des marchés lorsqu'une difficulté ou un aléa met en cause la bonne exécution (21 avenants, dont 6 avenants de transfert et 5 avec une incidence financière, actes de sous-traitance, mises en demeure, constats contradictoires sur site ...).

### C - La dématérialisation du processus d'achat

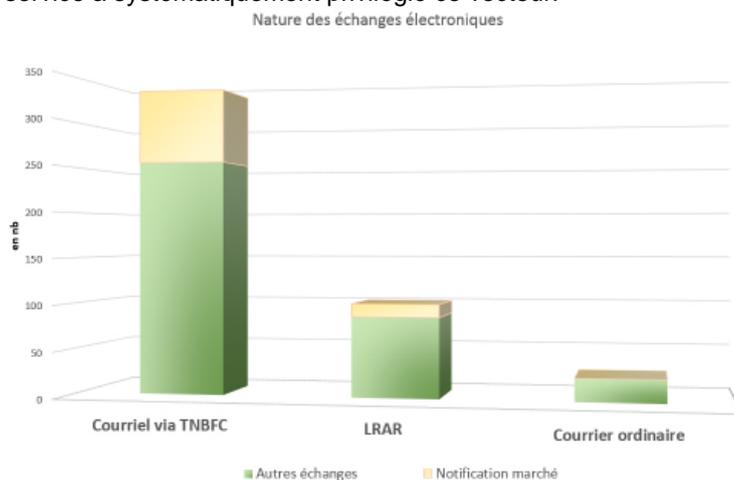
La dématérialisation est un enjeu organisationnel global dont les achats constituent une facette importante via le groupement d'intérêt public E-bourgogne, devenu Territoires numériques en 2017.

Depuis 2015, le service de la commande publique assure la transmission aux entreprises de tous les dossiers de consultation. De plus, il échange de manière dématérialisée l'ensemble des pièces des marchés : depuis 2008 en interne et depuis 2013 avec la paierie départementale.

Depuis avril 2018, le S.D.I.S. a mis en œuvre la dématérialisation des flux des marchés avec le contrôle de légalité. Cette démarche est actuellement qu'incitative.

Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation totale des échanges est devenue effective au S.D.I.S 71 par la réalisation de plusieurs opérations sous ces modalités avec des opérateurs économiques et mis en œuvre la publication des données essentielles via la plateforme T.N.B.F.C. : maintenance des extincteurs, maintenance des chaudières et modification de berces. Le service s'est appuyé sur la dynamique précédemment engagée puisqu'en 2017, plus de 77% des offres reçues étaient déjà électroniques.

Quant aux échanges relatifs aux marchés publics (courriers aux candidats non retenus, D.G.D, actes d'exécution, notifications...), le S.D.I.S 71 a également anticipé la date obligatoire du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ainsi, chaque fois que des échanges pouvaient être réalisés de façon électronique via le profil acheteur, le service a systématiquement privilégié ce vecteur.



En 2018, 70% des échanges étaient électroniques et 85% des notifications des marchés étaient réalisées via le profil acheteur du service Commande publique.

Le service a déjà procédé à la signature électronique de quelques marchés.

Avant une mise en œuvre systématique, la procédure de co-signature des marchés doit être améliorée et intégrée aux outils informatiques de l'Etablissement pour garantir sa pleine valeur contractuelle.

Dans cette optique, le service va expérimenter des outils de co-signature avant qu'elle devienne

obligatoire.

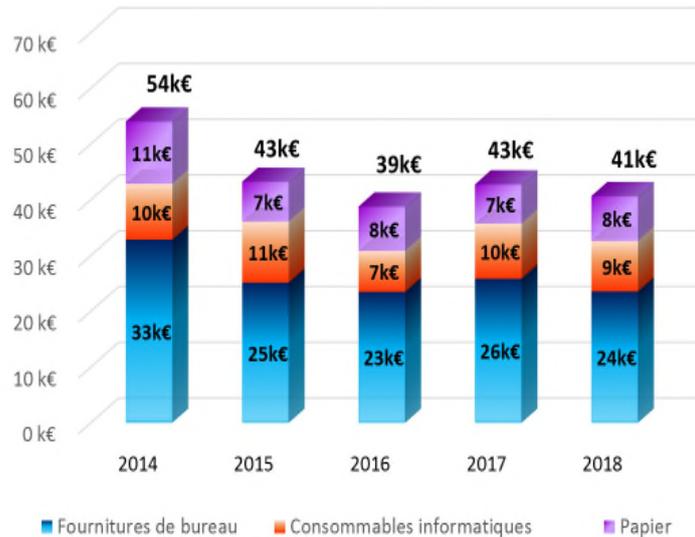
## 4 - Les moyens généraux :

### A – Les fournitures administratives

L'instauration d'une politique de maîtrise des coûts depuis plusieurs années (création de pôles d'impression, dématérialisation, rationalisation de l'étendue de gamme en fournitures de bureau...), la mise en place des nouveaux marchés de fournitures de bureau et de consommables informatiques ainsi que la mutualisation du marché papier avec le Département en 2018 ont permis d'optimiser les achats de fournitures administratives du S.D.I.S. et de poursuivre l'objectif de réduction budgétaire.

Après une baisse de plus de 30 % depuis 2012, les dépenses de fournitures administratives se stabilisent depuis 5 ans avec une consommation moyenne de 44 K€ par an malgré l'augmentation constante des prix.

Evolution des dépenses du S.D.I.S. 71  
Fournitures administratives  
2014 à 2018



### B – Le courrier

Malgré les augmentations successives des tarifs de la Poste depuis 2012, les dépenses d'affranchissement ont fortement diminué depuis 2015 grâce au développement de la dématérialisation et aux changements de pratiques. Le nombre de courriers affranchis à la Direction départementale est stable depuis 3 ans. La lettre prioritaire constitue le mode d'envoi papier principal et représente plus de 60 % du courrier. Le nombre de courriers affranchis par jour varient entre 2 et 962 plis.

L'augmentation des dépenses en 2018 résulte des frais d'envoi des élections professionnelles pour un coût total de 1,3 K€.

Evolution des dépenses d'affranchissement de la Direction  
2012 à 2018



# X - FINANCES

## 1. - L'exécution budgétaire

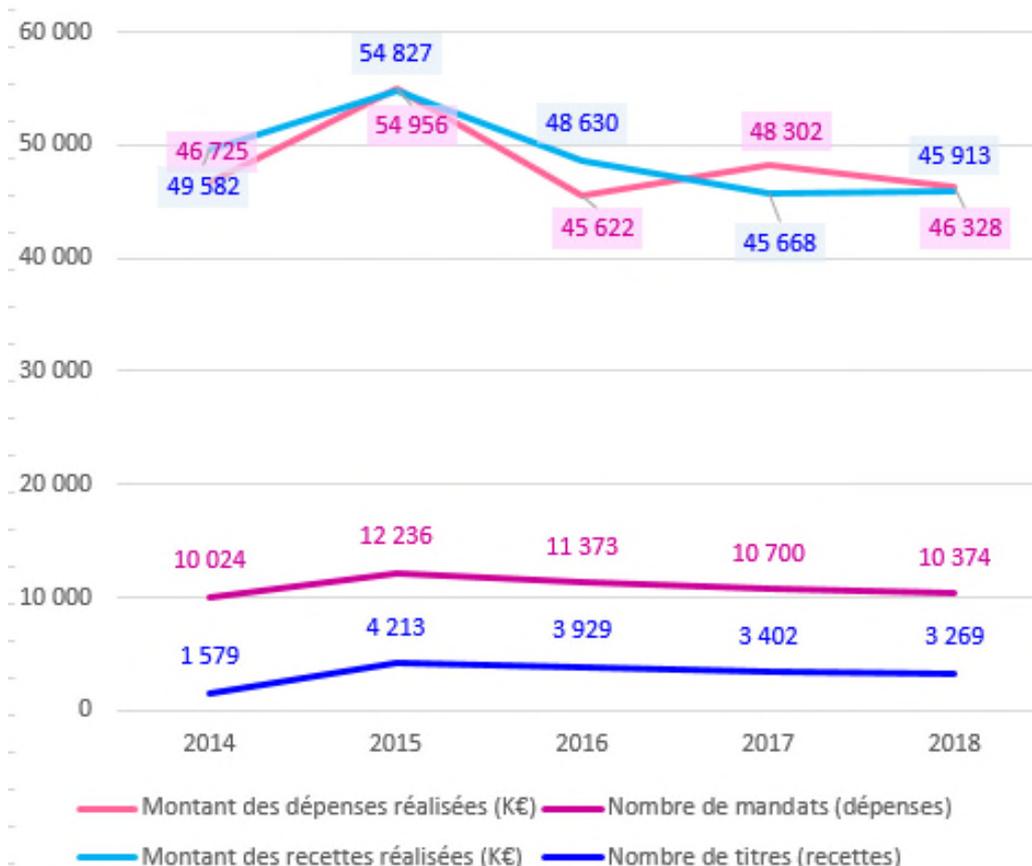
L'exécution du budget 2018 s'est traduite comptablement par le bilan ci-dessous :

	2017	2018	Différence	Evolution 2018/2017
Montant des dépenses réalisées (K€)	48 302	46 328	-1 974	-4,09%
Nombre de mandats (dépenses)	10 700	10 374	-326	-3,05%
Nombre de mandats rejetés	66	51	-15	-22,73%
Montant des recettes réalisées (K€)	45 668	45 913	245	0,54%
Nombre de titres de recettes	3 402	3 269	-133	-3,91%
Nombre de titres rejetés	10	3	-7	-70,00%

L'évolution du montant des dépenses et des recettes, de 2018 par rapport à 2017, fait apparaître une **diminution des dépenses de - 4 %** et une **augmentation des recettes de 0,5 %** ; respectivement - 5 % et - 2% si l'on ne tient compte que des dépenses et recettes réelles et que l'on neutralise le reversement de 1.000 K€ au Département effectué en 2017.

En 2018, 10.374 mandats ont été émis (9.691 mandats concernent la section de fonctionnement et 683 la section d'investissement) et 3.269 titres de recettes.

**Le nombre de mandats et de titres continue de baisser : - 3 % pour les mandats et près de - 4 % pour les titres** par rapport à 2017.

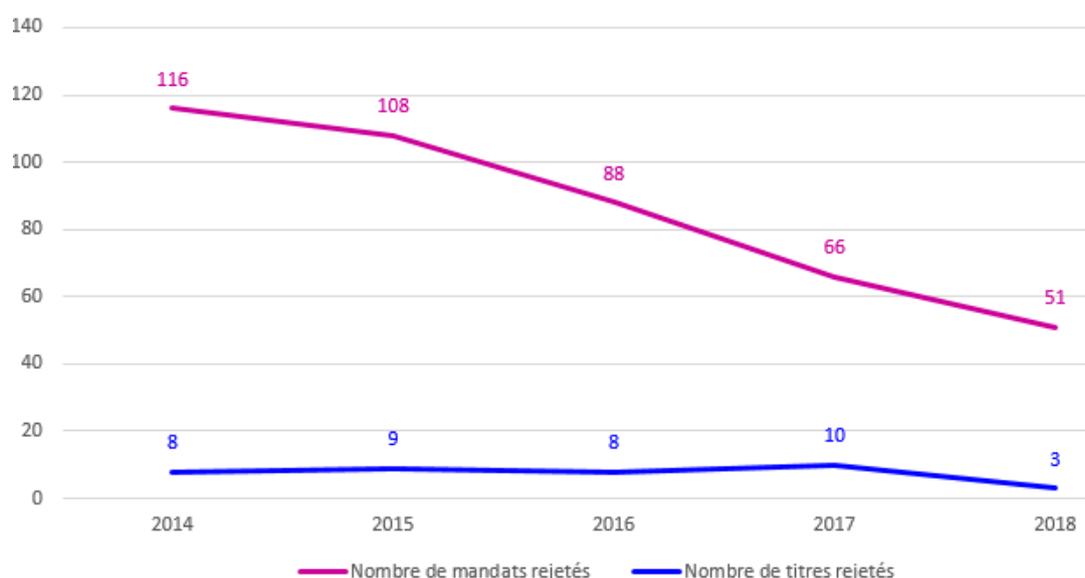


La Paierie Départementale, comme les autres services du Trésor Public, a mis en place le contrôle hiérarchisé des dépenses à compter du 1<sup>er</sup> février 2004, suivant des critères bien particuliers de risques et d'enjeux qui ont fait l'objet d'une analyse préalable. L'exercice 2018 a vu l'émission de 10.374 mandats, soit 11.159 lignes d'imputations budgétaires. La Paierie Départementale a contrôlé de façon approfondie 4.692 lignes de mandats, soit 45,22 % de ces écritures.

Suite à ces contrôles, 51 mandats ont fait l'objet d'un rejet par les services du Payeur Départemental, soit un taux de rejet de 0,49 % par rapport aux 10.374 mandats émis.

Taux de rejets	2016	2017	2018
	0,77%	0,62%	0,49%

**On constate une poursuite de la baisse du taux de rejets :**



En 2018, le **délai global de paiement** moyen pour les dépenses du S.D.I.S. 71 est de **10,91 jours** contre 9,23 en 2017, qui se décomposent en 6,40 jours pour les opérations de liquidation et de mandatement effectuées par les services du S.D.I.S. et de 4,51 jours pour les opérations de contrôle et de paiement effectuées par la Paierie Départementale.

Il convient de rapporter ce délai au délai légal qui est au maximum de 30 jours depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

En 2018, comme cela avait été également le cas en 2017, **il n'y a pas eu d'intérêts moratoires** de versés aux fournisseurs, ce qui confirme la qualité de l'exécution comptable et du respect de délai global de paiement.

Intérêts moratoires	2014	2015	2016	2017	2018
	2,1 K€	0,16 K€	0,58 K€	0 €	0 €

## 2. – La gestion de l'actif

Au cours de l'année 2018, l'actif du S.D.I.S. 71 répertoriant les immobilisations a enregistré les variations suivantes :

Montant des acquisitions au 31 décembre de l'exercice N-1	126 492 K€
Valeurs des acquisitions réalisées au cours de l'exercice N	15 895 K€
Valeurs des sorties de biens réalisées au cours de l'exercice N	-11 033 K€
Valeur de l'actif au 31 décembre de l'exercice N	131 354 K€
Cumul des amortissements au 31 décembre de l'exercice N	54 745 K€
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre de l'exercice N</b>	<b>76 609 K€</b>

Pour mémoire, la valeur nette comptable était de 77.834 K€ au 31 décembre 2017.

## 3. – Le recouvrement des contributions et la gestion de la trésorerie

Conformément à la délibération n° 2011-36 du 28 octobre 2011 du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, il a été proposé aux différentes collectivités du département disposant de la compétence incendie, la possibilité d'opter pour le **prélèvement automatique**, via la Banque de France.

Cette démarche vise à **fiabiliser et sécuriser le recouvrement des contributions** d'une part, et pour celles qui acceptent ce mode de paiement, de proposer, d'autre part, des **paiements mensuels ou trimestriels, afin que les collectivités puissent mieux lisser cette dépense**. Rappelons que celles qui ont refusé ce mode de paiement automatique se voient alors dans l'obligation de s'acquitter, en une seule fois, de cette contribution.

Aussi, sur les collectivités qui disposent de la compétence incendie, en étroite collaboration avec M. le Payeur Départemental et ses services, et pour l'exercice 2018, le prélèvement automatique a pu être mis en place pour **229 Communes, 10 E.P.C.I et le Département**.

Périodicité des échéances retenues	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
COMMUNES	32	197	70
E.P.C.I.	1	9	1
DEPARTEMENT	1		
Total Collectivités par type d'échéance	<b>34</b>	<b>206</b>	<b>71</b>

Ce mode de recouvrement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et semble donner satisfaction à tous les acteurs. En effet, si le lissage de ces échéances constitue une facilité pour les collectivités, il permet également au S.D.I.S. 71 de mieux gérer ses besoins de trésorerie.

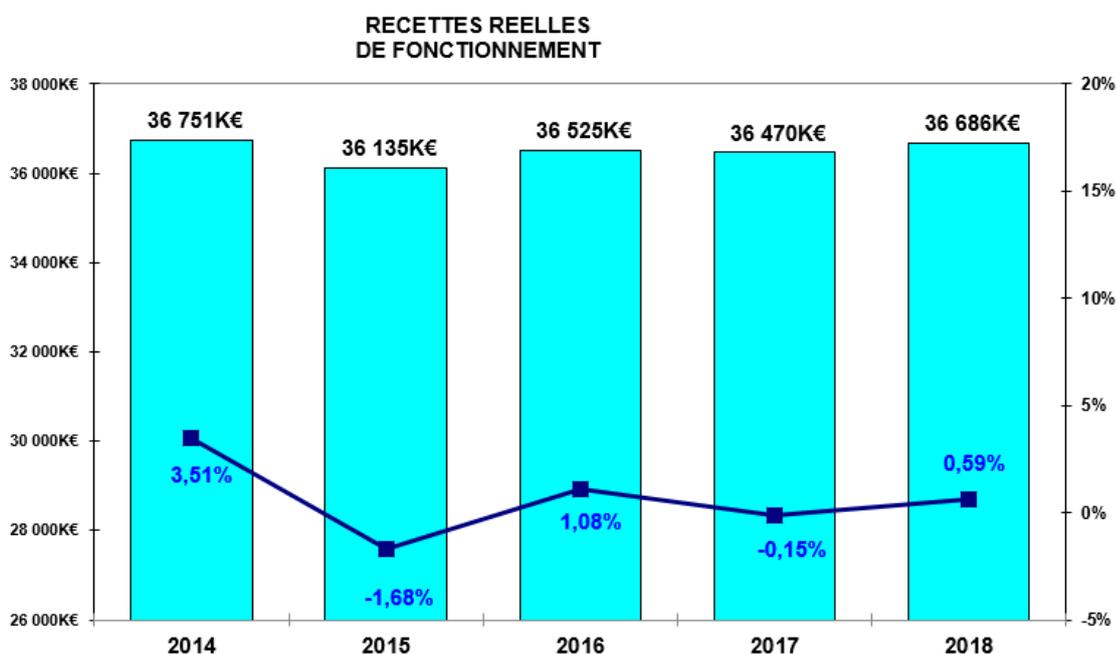
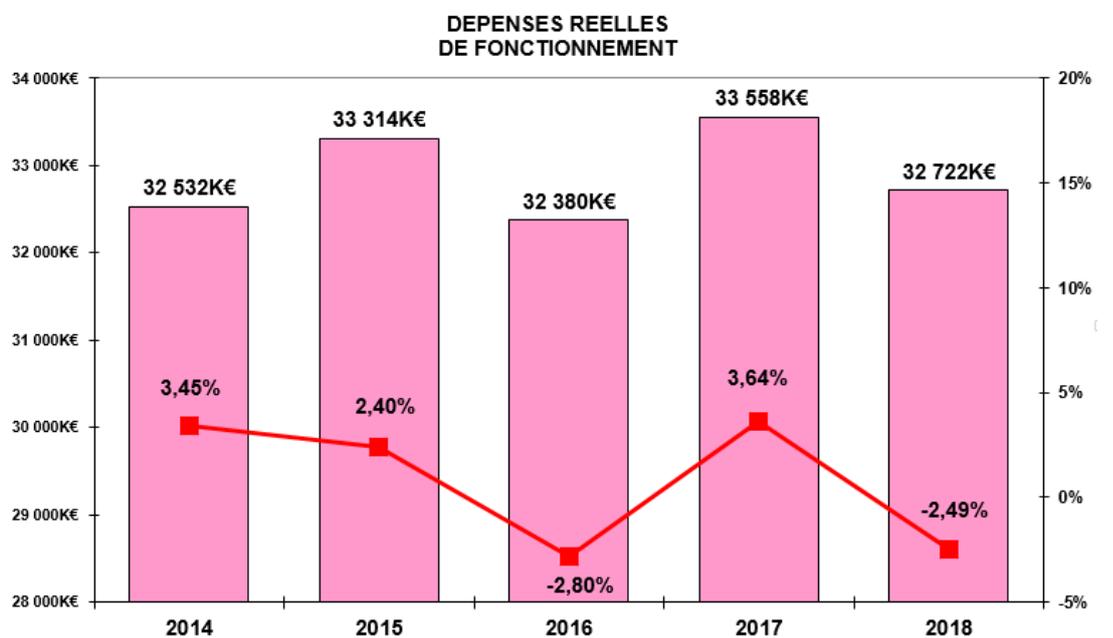
\*  
\* \*

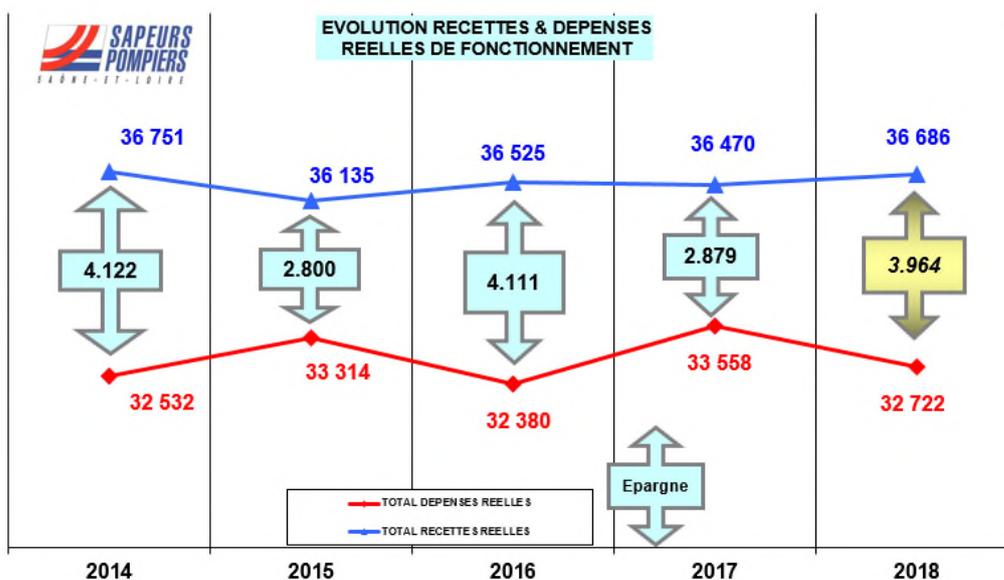
Tous ces éléments étant exposés, en conclusion, l'exercice 2018 peut se résumer ainsi :

2018	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	6 063 991,65	2 896 122,43	8 960 114,08	1 685 086,93	5 748 028,24	7 433 115,17
FONCTIONNEMENT	32 722 053,87	4 645 955,70	37 368 009,57	36 686 338,09	1 794 049,89	38 480 387,98
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	38 786 045,52	7 542 078,13	46 328 123,65	38 371 425,02	7 542 078,13	45 913 503,15

**En section de fonctionnement :**

Les dépenses réelles ont diminué de 836 K€, ou -2,5 %.  
 Les recettes réelles ont augmenté de 216 K€, ou + 0,6 %.





L'**épargne brute** dégagée 3.964 K€ (recettes réelles de fonctionnement, moins les produits de cessions, moins les dépenses réelles de fonctionnement), est supérieure à celle de l'année 2017.

Les **mouvements d'ordre**, entre sections, ainsi que les opérations patrimoniales de la section d'investissement, sont équilibrés, tant en recettes qu'en dépenses et toutes sections confondues, à hauteur de **7.542 K€**.

**L'équilibre des opérations financières** : les dépenses financières de l'exercice, ajoutées aux restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1) doivent être couvertes par les ressources propres de l'exercice, complétées par les restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (N-1), le solde d'exécution et de l'affectation du résultat de l'exercice antérieur (cf. maquette budgétaire : pages III – B9.1 & B9.2). Il ressort de ce contrôle un solde positif de 999 K€ (contre 1.343 K€ en 2017).

Dépenses à couvrir par des ressources propres II	4.278 K€
Ressources propres disponibles IV	5.277 K€
<b>Solde</b> <b>V = IV - II</b>	<b>999 K€</b>

**Le résultat comptable** de la section de fonctionnement de l'exercice est de 1.112 K€ (recettes – dépenses 2018). Les résultats d'ensemble de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, du résultat de l'exercice, le résultat brut cumulé, pour la section de fonctionnement, est de + 2.712 K€.

### En section d'investissement :

Après prise en compte des résultats antérieurs, du résultat de l'exercice, le résultat cumulé est de 1.685 K€. Les restes à réaliser correspondent, pour la section d'investissement, aux reports des dépenses (1.309 K€) et des recettes (0 K€) effectivement engagées sur l'exercice, et reportées sur l'exercice suivant. Après prise en compte de ces reports, le résultat net est de 376 K€.

Soit un fonds de roulement de fin d'exercice de 4.397 K€ contre 4.812 K€ en 2017 (résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement) et un résultat global de 3.089 K€ contre 2.814 K€ en 2017 (reports d'investissement déduits).

La **Valeur Nette Comptable** (V.N.C.) des biens de l'actif au 31 décembre 2018 est de 76.609 K€, contre 77.834 K€ au 31 décembre 2017.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif de l'exercice 2018.

*Monsieur le Président ne prend pas part au vote.*

Édith PERRAUDIN  
Première Vice-Présidente du C.A.S.D.I.S. 71



Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le

26 MARS 2019

- publié le

26 MARS 2019

Le Président,

**Pour le Président et par délégation,  
Le Chef du Service Assistance de la Direction,**

  
Stéphanie MARTIN